Agriculture et Agroalimentaire Canada

2012-2013

Rapport ministériel sur le rendement

Table des matières

Message du ministre 1

Section I : Survol de l'organisation 5

Raison d'être 5

Responsabilités 5

Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes 6

Priorités organisationnelles 8

Analyse des risques 12

Sommaire du rendement 17

Profile des dépenses 23

Budget des dépenses par crédit budgétaire 25

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable 25

Section II : Analyse des programmes et des sous-programmes par résultat stratégique 29

Résultat stratégique 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement 29

Programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental 30

Sous-programme 1.1.1 : Sciences agroenvironnementales 32

Sous-programme 1.1.2: Applications agroenvironnementales 33

Sous-programme 1.1.3 : Évaluation de la durabilité écologique de l'agriculture 34

Programme 1.2 : Mesures à la ferme 37

Sous-programme 1.2.1 : Transfert de l'information technique 39

Sous-programme 1.2.2 : Évaluation des risques agroenvironnementaux 40

Sous-programme 1.2.3 : Mise en œuvre de l'évaluation des risques agroenvironnementaux 41

Sous-programme 1.2.4 : Agri-flexibilité – intervention environnementale 43

Résultat stratégique 2 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive 45

Programme 2.1 : Gestion des risques de l'entreprise 46

Sous-programme 2.1.1 : Agri-stabilité 49

Sous-programme 2.1.2 : Agri-investissement 51

Sous-programme 2.1.3 : Agri-relance 53

Sous-programme 2.1.4 : Agri-protection 55

Sous-programme 2.1.5 : *Loi canadienne sur les prêts agricoles* 57

Sous-programme 2.1.6 : *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* 58

Sous-programme 2.1.7: Réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc 61

Sous-programme 2.1.8 : Transition pour les exploitations porcines 62

Programme 2.2 : Système de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments 63

Sous-programme 2.2.1 : Biosécurité 65

Sous-programme 2.2.2 : Science de la biosécurité et de la salubrité des aliments 66

Sous-programme 2.2.3 : Systèmes de salubrité des aliments 68

Sous-programme 2.2.4 : Traçabilité 69

Sous-programme 2.2.5 : Agri-flexibilité – protection de l'approvisionnement alimentaire 70

Sous-programme 2.2.6 : Agri-flexibilité – traçabilité des encans de bétail 72

Programme 2.3 : Développement du commerce et des marchés 73

Sous-programme 2.3.1 : Négociations commerciales et accès aux marchés 75

Sous-programme 2.3.2 : Progression du marché 77

Sous-programme 2.3.3 : Compétitivité du secteur 78

Sous-programme 2.3.4 : Agri-flexibilité – demande accrue du marché 80

Sous-programme 2.3.5 : Agri-flexibilité – promotion de l'image de marque du Canada 82

Programme 2.4 : Facilitation de l'efficacité de la réglementation 84

Sous-programme 2.4.1 : Lutte antiparasitaire 86

Sous-programme 2.4.2 : Allégations santé, aliments nouveaux et ingrédients 87

Programme 2.5 : Conseil des produits agricoles du Canada 88

Résultat stratégique 3 : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels 90

Programme 3.1 : Sciences, innovation et adoption 91

Sous-programme 3.1.1 : Science au service de l'innovation agricole 94

Sous-programme 3.1.2 : Adaptation de l'agriculture canadienne 95

Sous-programme 3.1.3 : Innovation en agriculture 97

Sous-programme 3.1.4 : Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants 98

Sous-programme 3.1.5 : Agri-flexibilité – utilisation de la science pour saisir les débouchés et relever les défis du marché 100

Sous-programme 3.1.6 : Agri-flexibilité – transformation agricole 101

Programme 3.2 : Développement de l'agroentreprise 103

Sous-programme 3.2.1 : Service de médiation en matière d'endettement agricole 105

Sous-programme 3.2.2 : Développement des entreprises 106

Sous-programme 3.2.3 : Amélioration de l'abattage 108

Sous-programme 3.2.4 : Agri-flexibilité – amélioration de la rentabilité 110

Sous-programme 3.2.5 : Aide à l'industrie de l'abattage des bovins 112

Sous-programme 3.2.6 : Programme d'utilisation du port de Churchill 114

Programme 3.3 : Développement des régions rurales et développement des coopératives 115

Sous-programme 3.3.1 : Développement rural 117

Sous-programme 3.3.2 : Développement des coopératives 118

Programme 3.4 : Agence canadienne du pari mutuel 119

Programme 4.1 : Services internes 121

Section III : Renseignements supplémentaires 127

Faits saillants des états financiers 127

Tableaux de renseignements supplémentaires 131

Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations 132

Section IV : Autres sujets d'intérêt 133

Coordonnées de l'organisme 133

Notes en fin d'ouvrage 133

Message du ministre

Le secteur canadien de l'agriculture est un secteur moderne à la fine pointe de la technologie et axé sur les exportations qui procure plus de 2 millions d'emplois à l'échelle nationale et représente plus de 8 % du produit intérieur brut. En 2012, les producteurs ont gagné plus d'argent sur le marché mondial que jamais auparavant, les exportations de produits agricoles et alimentaires et de produits de la mer dépassant la barre des 47 milliards de dollars, soit une augmentation de 7,6 % comparativement à 2011.

Au cours des cinq dernières années, le cadre stratégique pour l'agriculture *Cultivons l'avenir* a jeté les bases d'une nouvelle approche et d'une nouvelle vision touchant la promotion du secteur agricole et agroalimentaire canadien. En avril 2013, les gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux ont lancé *Cultivons l'avenir 2*, le nouveau cadre stratégique canadien pour l'agriculture. Misant encore plus sur des mesures proactives pour aider l'industrie à saisir les nouvelles occasions au sein du marché mondial, *Cultivons l'avenir 2* est un moteur de changement et de transformation à l'échelle du secteur. L'élément central du cadre est l'augmentation de 50 % des investissements stratégiques à frais partagés touchant l'innovation, la compétitivité et le développement de marchés – soit 3 milliards de dollars sur cinq ans pour aider l'industrie à aller de l'avant.

En même temps, les gouvernements continueront d'offrir une aide soutenue pour établir une série complète et efficace de programmes de gestion des risques de l'entreprise afin de s'assurer que les producteurs sont protégés contre la volatilité importante des marchés et les catastrophes imprévues.

Les Canadiens savent que l'innovation est un des moteurs critiques de la compétitivité. Nous continuons à participer et à investir dans des activités de collaboration plus efficaces associées à notre solide réseau de centres de recherche et d'expertise scientifique de classe mondiale partout au pays. Du bœuf au canola en passant par l'horticulture, nous réunissons des représentants des gouvernements, des universités et de l'industrie pour maximiser nos ressources et obtenir les meilleurs résultats possible dans le secteur.

Un autre élément important de *Cultivons l'avenir 2* concerne la promotion de nos produits alimentaires canadiens sur les marchés mondiaux. Comme le Canada exporte près de la moitié de sa production agricole totale, une grande partie de son potentiel de croissance repose sur sa capacité d'élargir ses marchés à l'étranger. C'est pourquoi l'accès aux marchés est une grande

priorité pour l'industrie et les gouvernements. Nous travaillons très activement pour conclure des ententes de libre-échange bilatérales et multilatérales. Nous travaillons aussi à l'échelle internationale pour garantir que les régimes commerciaux mondiaux reposent sur des règles équitables et des principes scientifiques éprouvés.

Le Secrétariat de l'accès aux marchés du Canada appuie nos efforts en continuant de rouvrir, de maintenir et d'élargir les marchés internationaux pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Nous faisons de bons progrès dans le cadre de la modernisation de l'industrie canadienne du grain. En appuyant sur le principe de libre choix en matière de commercialisation, nous avons adopté un texte législatif pour moderniser la Commission canadienne des grains et pour renforcer notre système ferroviaire grâce à la *Loi sur les services équitables de transport ferroviaire des marchandises*, qui encourage les entreprises ferroviaires et les expéditeurs à collaborer. Nous favorisons aussi l'innovation dans l'industrie canadienne du blé. La nouvelle Alliance canadienne du blé, par exemple, réunit le Conseil national de recherches du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, le gouvernement de la Saskatchewan et l'Université de la Saskatchewan pour promouvoir la recherche sur le blé et aider à améliorer la rentabilité des producteurs de blé canadiens. Les projets de recherche et de développement cibleront l'amélioration des récoltes de variétés canadiennes de blé en réduisant les pertes découlant de la sécheresse, de la chaleur, du froid et des maladies.

Enfin, nous permettons au secteur agricole canadien de maximiser sa croissance en modernisant et en rationalisant notre cadre législatif et en visant l'excellence dans le cadre de la prestation des programmes et des services. Notre programme de modernisation réglementaire porte sur des enjeux comme l'enregistrement des variétés et la faible présence d'organismes génétiquement modifiés, veillant ainsi à ce que l'environnement réglementaire permette l'innovation et la compétitivité tout en continuant à protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Comme nos clients à l'échelle mondiale demandent plus que jamais la qualité et l'uniformité des produits alimentaires et agro-industriels canadiens, nous devons être prêts à saisir ces occasions. Nous devons veiller à ce que nos agriculteurs, nos transformateurs et nos exportateurs aillent bien aujourd'hui et continuent à devancer la concurrence à l'avenir.

J'apprécie la collaboration indéfectible de toute l'équipe de mon portefeuille et de nos partenaires au sein des gouvernements provinciaux et territoriaux, en cette période où nous surmontons les défis du secteur agricole et agroalimentaire tout en l'aidant à tirer parti de son potentiel colossal de croissance et de prospérité future.

En garantissant l'accès à de nouveaux marchés prometteurs, en favorisant l'innovation et en tirant profit des points forts du Canada en tant qu'intervenant majeur dans le domaine de l'agriculture, le secteur peut continuer d'être un moteur de croissance économique et une source d'emplois et de débouchés de grande qualité pour les Canadiens.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire,

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député

Section I : Survol de l'organisation

Raison d'être

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC) a vu le jour en 1868 – un an après la Confédération – en raison de l'importance de l'agriculture pour le développement économique, social et culturel du Canada. Aujourd'hui, le Ministère veille à ce que le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels demeure concurrentiel sur les marchés national et international, le secteur et l'économie canadienne dans son ensemble pouvant ainsi profiter des retombées économiques. Grâce à ses travaux, le Ministère s'emploie à aider le secteur à maximiser sa rentabilité et sa compétitivité à long terme tout en respectant l'environnement ainsi que la salubrité et la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du Canada.

Notre vision

Stimuler l'innovation et faire preuve d'ingéniosité pour créer, dans l'intérêt de tous les Canadiens, une économie agroalimentaire de classe mondiale.

Notre mission

AAC oriente la croissance et le développement d'un secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire compétitif, innovateur et durable.

Responsabilités

Le Ministère aide à réunir les conditions propices à la rentabilité, à la durabilité et à l'adaptabilité à long terme du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels en favorisant des initiatives progressistes, proactives et durables en matière d'innovation, de développement des marchés et de compétitivité, tout en continuant de partager les risques de l'importante volatilité des marchés et des catastrophes naturelles. En privilégiant la capacité et l'autonomie de l'industrie, le Ministère vise à permettre au secteur de canaliser son potentiel encore inexploité en saisissant de nouvelles occasions prometteuses sur le marché mondial en pleine croissance, tout en gérant les défis que pose la conjoncture économique. En créant les conditions propices à la rentabilité dans toute la chaîne de valeur, nous améliorerons la prospérité et la croissance à long terme du secteur et de l'économie.

AAC fournit des renseignements, mène des recherches et conçoit des technologies en plus d'élaborer des politiques et des programmes qui aident le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à être concurrentiel sur les marchés national et international, à gérer les risques et à innover. Les activités du Ministère s'étendent des agriculteurs aux consommateurs, des exploitations agricoles aux marchés mondiaux, en passant par toutes les phases de la production, de la transformation et de la mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires. C'est pourquoi, et étant donné que l'agriculture est une compétence partagée, AAC collabore étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le Ministère est chargé d'assurer une collaboration entre les organismes qui relèvent du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire[I], ce qui signifie l'élaboration cohérente de politiques et de programmes et une coopération fructueuse qui permettront de relever les défis qui touchent l'ensemble du Portefeuille. Les autres organismes qui relèvent du Portefeuille sont l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Financement agricole Canada, la Commission canadienne des grains, la Commission canadienne du lait, le Conseil des produits agricoles du Canada et la Commission de révision agricole du Canada.

Le mandat d'AAC repose sur la *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*. Le ministre est aussi responsable de l'administration de plusieurs autres lois [II], notamment la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*.

Résultats stratégiques (RS) et Architecture d'alignement des programmes

RS 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement

Programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental

- Sous-programme 1.1.1 : Sciences agroenvironnementales
  - Sous-sous-programme 1.1.1.1 : Protection des ressources agroenvironnementales, du sol, de l'eau, de l'air et des bioressources
  - Sous-sous-programme 1.1.1.2 : Systèmes environnementaux pour une agriculture durable
- Sous-programme 1.1.2 : Applications agroenvironnementales
  - Sous-sous-programme 1.1.2.1 : Information adaptative
  - Sous-sous-programme 1.1.2.2 : Agroforesterie
  - Sous-sous-programme 1.1.2.3 : Évaluation des pratiques de gestion bénéfiques à l'échelle des bassins hydrographiques
  - Sous-sous-programme 1.1.2.4 : Service national d'information sur les terres et les eaux
- Sous-programme 1.1.3 : Évaluation de la durabilité écologique de l'agriculture

Programme 1.2 : Mesures à la ferme

- Sous-programme 1.2.1 : Transfert de l'information technique
  - Sous-sous-programme 1.2.1.1 : Approches novatrices pour l'aide technique
  - Sous-sous-programme 1.2.1.2 : Pâturages communautaires
  - Sous-sous-programme 1.2.1.3 : Infrastructure hydraulique
  - Sous-sous-programme 1.2.1.4 : Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture
- Sous-programme 1.2.2 : Évaluation des risques agroenvironnementaux
- Sous-programme 1.2.3 : Mise en œuvre de l'évaluation des risques agroenvironnementaux
- Sous-programme 1.2.4 : Agri-flexibilité – intervention environnementale

RS 2 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive

Programme 2.1 : Gestion des risques de l'entreprise

- Sous-programme 2.1.1 : Agri-stabilité
- Sous-programme 2.1.2 : Agri-investissement
- Sous-programme 2.1.3 : Agri-relance
- Sous-programme 2.1.4 : Agri-protection
- Sous-programme 2.1.5 : *Loi canadienne sur les prêts agricoles*

- Sous-programme 2.1.6 : *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*
- Sous-programme 2.1.7 : Réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc
- Sous-programme 2.1.8 : Transition pour les exploitations porcines

Programme 2.2 : Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments

- Sous-programme 2.2.1 : Biosécurité
  - Sous-sous-programme 2.2.1.1 : Application des normes de biosécurité
  - Sous-sous-programme 2.2.1.2 : Matériel à risque spécifié
  - Sous-sous-programme 2.2.1.3 : Lutte contre les maladies dans le secteur du porc
- Sous-programme 2.2.2 : Science de la biosécurité et de la salubrité des aliments
  - Sous-sous-programme 2.2.2.1 : Science de la salubrité et de la qualité des aliments
  - Sous-sous-programme 2.2.2.2 : Science de la sécurité des systèmes alimentaires
  - Sous-sous-programme 2.2.2.3 : Protection et conservation des bioressources et de la diversité génétique au Canada
  - Sous-sous-programme 2.2.2.4 : Recherche sur la santé des animaux et la protection des végétaux
- Sous-programme 2.2.3 : Systèmes de salubrité des aliments
  - Sous-sous-programme 2.2.3.1 : Élaboration de systèmes de salubrité des aliments
  - Sous-sous-programme 2.2.3.2 : Mise en œuvre des systèmes de salubrité des aliments
- Sous-programme 2.2.4 : Traçabilité
  - Sous-sous-programme 2.2.4.1 : Infrastructure de traçabilité du gouvernement
  - Sous-sous-programme 2.2.4.2 : Infrastructure de traçabilité du secteur
  - Sous-sous-programme 2.2.4.3 : Infrastructure de traçabilité de l'entreprise
- Sous-programme 2.2.5 : Agri-flexibilité – protection de l'approvisionnement alimentaire
- Sous-programme 2.2.6 : Agri-flexibilité – traçabilité des encans de bétail

Programme 2.3 : Développement du commerce et des marchés

- Sous-programme 2.3.1 : Négociations commerciales et accès aux marchés
- Sous-programme 2.3.2 : Progression du marché
  - Sous-sous-programme 2.3.2.1 : Agri-marketing
  - Sous-sous-programme 2.3.2.2 : Information sur les marchés et renforcement des capacités d'exporter
  - Sous-sous-programme 2.3.2.3 : Image de marque du Canada
- Sous-programme 2.3.3 : Compétitivité du secteur
  - Sous-sous-programme 2.3.3.1 : Tables rondes sur la chaîne de valeur
  - Sous-sous-programme 2.3.3.2 : Développement et analyse du secteur
  - Sous-sous-programme 2.3.3.3 : Facilitation de la recherche pour une agriculture compétitive
  - Sous-sous-programme 2.3.3.4 : Commercialisation du porc à l'échelle internationale
  - Sous-sous-programme 2.3.3.5 : Avenir de la *Canadian Cattlemen's Association*
  - Sous-sous-programme 2.3.3.6 : Commission canadienne du blé
- Sous-programme 2.3.4 : Agri-flexibilité – demande accrue du marché
- Sous-programme 2.3.5 : Agri-flexibilité – promotion de l'image de marque du Canada

Programme 2.4 : Facilitation de l'efficacité de la réglementation

- Sous-programme 2.4.1 : Lutte antiparasitaire
- Sous-programme 2.4.2 : Allégations santé, aliments nouveaux et ingrédients
  - Sous-sous-programme 2.4.2.1 : Engagement du secteur
  - Sous-sous-programme 2.4.2.2 : Justification scientifique

Programme 2.5 : Conseil des produits agricoles du Canada

RS 3 : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

Programme 3.1 : Sciences, innovation et adoption

- Sous-programme 3.1.1 : Science au service de l'innovation agricole
  - Sous-sous-programme 3.1.1.1 : Avantages économiques pour les intervenants

○ Sous-sous-programme 3.1.1.2 : Perspectives liées aux ressources biologiques ○ Sous-sous-programme 3.1.1.3 : Attributs relatifs à la santé et au bien-être des produits agroalimentaires et associés à l'agriculture ○ Sous-sous-programme 3.1.1.4 : Programme de partage des frais pour l'investissement ○ Sous-sous-programme 3.1.1.5 : Évaluation de la recherche et capacité scientifique • Sous-programme 3.1.2 : Adaptation de l'agriculture canadienne • Sous-programme 3.1.3 : Innovation en agriculture ○ Sous-sous-programme 3.1.3.1 : Prévisions en agriculture ○ Sous-sous-programme 3.1.3.2 : Grappes agro-scientifiques ○ Sous-sous-programme 3.1.3.3 : Science à l'appui de la commercialisation de nouveaux produits agro-industriels ○ Sous-sous-programme 3.1.3.4 : Occasions d'investissement dans l'agro-industrie ○ Sous-sous-programme 3.1.3.5 : Innovation régionale • Sous-programme 3.1.4 : Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants • Sous-programme 3.1.5 : Agri-flexibilité – utilisation de la science pour saisir les débouchés et relever les défis du marché • Sous-programme 3.1.6 : Agri-flexibilité – transformation agricole
Programme 3.2 : Développement de l'agroentreprise • Sous-programme 3.2.1 : Service de médiation en matière d'endettement agricole • Sous-programme 3.2.2 : Développement des entreprises • Sous-programme 3.2.3 : Amélioration de l'abattage • Sous-programme 3.2.4 : Agri-flexibilité – amélioration de la rentabilité • Sous-programme 3.2.5 : Aide à l'industrie de l'abattage des bovins • Sous-programme 3.2.6 : Programme d'utilisation du port de Churchill*
Programme 3.3 : Développement des régions rurales et développement des coopératives • Sous-programme 3.3.1 : Développement rural • Sous-programme 3.3.2 : Développement des coopératives
Programme 3.4 : Agence canadienne du pari mutuel
Programme 4.1 : Services internes

*L'utilisation du port de Churchill ne figurait pas dans le Cadre de mesure du rendement dans les dossiers ni dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2012-2013, puisque le programme a été ajouté en cours d'année.

Priorités organisationnelles

Les priorités et les initiatives d'AAC visent toujours à soutenir la compétitivité, la rentabilité et la capacité d'innovation à long terme du secteur. La réussite continue du secteur dépendra de notre capacité à comprendre les besoins du marché et à s'y adapter, et de notre capacité à innover pour soutenir la concurrence et mieux répondre aux demandes du marché.

En 2008, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) ont lancé le cadre stratégique quinquennal *Cultivons l'avenir* (CA) (2008-2009 à 2012-2013), qui mise sur les réussites de la démarche précédente en adoptant la vision commune d'un secteur agricole rentable, innovateur, concurrentiel et axé sur les marchés, qui gère les risques de façon proactive. Le 1er avril 2013, les gouvernements FPT ont annoncé *Cultivons l'avenir 2* (CA 2), le troisième cadre FPT sur l'agriculture, l'agroalimentaire et les produits agro-industriels, pour permettre à l'industrie de relever les défis de la prochaine décennie. CA 2 représente un investissement de 3 milliards de dollars dans des initiatives stratégiques qui stimuleront la croissance économique

et la prospérité à long terme; le cadre marque une transition vers des investissements plus proactifs dans l'innovation et le développement des marchés, qui attireront les investissements du secteur privé et permettront à ce dernier d'exercer un leadership. Dans le cadre de CA 2, les gouvernements continueront aussi d'offrir un financement permanent en vue de la mise en place d'un ensemble complet et efficace de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) pour faire en sorte que les agriculteurs soient protégés contre l'importante volatilité des marchés et les catastrophes imprévues. Ce cadre stratégique est la pierre angulaire des relations FPT en matière d'agriculture et d'agroalimentaire. Le cadre garantit que les gouvernements travaillent en collaboration pour atteindre des objectifs communs et relever les défis et saisir les occasions dans le secteur.

Le gouvernement a accordé une très grande importance à la réalisation des objectifs et des priorités des producteurs agricoles canadiens sur la scène internationale. En 2012-2013, AAC a continué à favoriser un environnement d'affaires qui a permis aux producteurs agricoles et aux transformateurs de soutenir la concurrence dans un marché mondial en pleine expansion. Le gouvernement fédéral accorde une très grande importance à l'avancement des objectifs et des priorités des producteurs agricoles canadiens sur la scène mondiale. Le Ministère a coordonné des initiatives entre les gouvernements et les intervenants dans le cadre d'un programme commercial ambitieux, en ciblant les marchés prioritaires et en garantissant des possibilités d'exportation sur les marchés émergents et établis pour les producteurs et les transformateurs du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

En outre, le Ministère a investi dans l'innovation et orienté la recherche scientifique appliquée, les études et le transfert des connaissances et y a participé pour favoriser la mise au point de produits et procédés novateurs qui rehausseront la compétitivité et la rentabilité du secteur. Appuyer l'innovation dans le secteur agricole et agroalimentaire est un élément central de la vision d'AAC, qui aspire à une économie agricole et alimentaire de pointe à l'échelle internationale pour le profit de tous les Canadiens. L'innovation était un thème clé dans le cadre de *Cultivons l'avenir*, et il est renforcé dans le cadre de CA 2 en ce qui concerne la part relative des ressources totales affectées de même qu'en raison de la rationalisation accrue des programmes misant sur l'innovation. Ces activités compléteront les efforts déployés pour faciliter l'accès aux marchés et au commerce; elles permettront au secteur de réaliser des gains d'efficacité, favoriseront l'adoption rapide de technologies et de pratiques de pointe, amélioreront l'efficacité de la réglementation et créeront un environnement propice à l'investissement.

AAC a continué de miser sur l'excellence dans les services offerts aux Canadiens en saisissant les occasions de renforcer sa capacité et ses pratiques de gestion. Ainsi, il faudra transformer les activités ministérielles pour mettre en œuvre des politiques et des programmes de façon plus efficiente et efficace. Ce faisant, le Ministère incitera ses employés à participer au programme d'excellence tout en maintenant un milieu de travail positif, inclusif et axé sur la collaboration et en offrant le soutien nécessaire pour que notre économie agricole soit de classe mondiale et profite à tous les Canadiens.

Les tableaux suivants fournissent des renseignements supplémentaires sur les priorités ministérielles.

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Élaborer l'accord sur le cadre stratégique fédéral-provincial-territorial (FPT) (*Cultivons l'avenir 2*) et des accords bilatéraux, et préparer la mise en œuvre des activités fédérales	Engagement antérieur	RS 1 – Un secteur respectueux de l'environnement RS 2 – Un secteur compétitif qui gère les risques de manière proactive RS 3 – Un secteur innovateur
Sommaire des progrès		
• AAC a terminé les travaux touchant CA 2 avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, en consultation avec les intervenants. Le cadre stratégique a été mis en place le 1er avril 2013.		

Priorité	Type	Résultat stratégique et programme
Défendre les intérêts commerciaux à l'échelle nationale et internationale	En cours	RS 2 – Un secteur compétitif qui gère les risques de manière proactive Programme 2.3 – Développement du commerce et des marchés
Sommaire des progrès		
• Grâce aux négociations commerciales, aux missions commerciales, aux initiatives de commercialisation et à d'autres activités connexes, AAC a contribué à conquérir des marchés et à créer de nouvelles possibilités pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien. • Poursuite des travaux visant à supprimer les obstacles réglementaires à l'innovation et promouvoir la collaboration et la modernisation en matière de réglementation au Canada et avec des partenaires commerciaux clés.		

Priorité	Type	Résultats stratégiques et programme
Soutenir les activités qui permettent la création et le transfert du savoir, améliorent les produits, les procédés ou les pratiques, et qui favorisent leur adoption et la commercialisation en vue d'ajouter de la valeur aux exploitations agricoles, aux entreprises ou au secteur	En cours	RS 1 – Un secteur respectueux de l'environnement RS 2 – Un secteur compétitif qui gère les risques de manière proactive RS 3 – Un secteur innovateur Les programmes de création et de transfert du savoir contribuent aux trois résultats stratégiques d'AAC, tandis que l'adoption et la commercialisation contribuent principalement au RS 3 (Programme 3.1 Sciences, innovation et adoption)
Sommaire des progrès		
• Les chercheurs d'AAC ont contribué à l'innovation touchant des produits, des procédés et des pratiques agricoles, surtout dans les domaines liés aux nouveaux marchés pour les aliments, les aliments pour animaux, les fibres, la santé et le bien-être, l'énergie et les produits industriels. • Le Ministère appuie une meilleure durabilité, salubrité, qualité et fiabilité du système d'approvisionnement alimentaire au moyen d'initiatives de recherche menées par AAC et en collaboration avec des partenaires.		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Améliorer la performance environnementale du secteur pour contribuer au plan d'action du Canada pour la durabilité de l'environnement	En cours	RS 1 – Un secteur respectueux de l'environnement
Sommaire des progrès		
• AAC a continué de travailler avec ses partenaires pour améliorer les pratiques de gestion en fournissant des connaissances scientifiques et en élaborant des pratiques et des technologies visant à améliorer l'air, l'eau, les sols et la biodiversité. On a tenté tout spécialement d'aider le secteur en ce qui concerne la gestion des nutriments, les émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation en fonction des paysages d'intérêt et d'importance environnementale pour le Canada. • Aux termes de CA, le soutien et l'adoption de pratiques de gestion bénéfique (PGB) dans le cadre de plans environnementaux de la ferme ont aidé à appuyer les priorités du secteur, à accroître la productivité et à améliorer la performance environnementale. • Le nouveau cadre CA 2 a pour but de fournir aux provinces et aux territoires plus de souplesse pour mettre en œuvre les programmes environnementaux.		

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Transformer les pratiques opérationnelles d'AAC en améliorant l'efficacité et l'efficience des programmes, des services et des activités pour relever les défis futurs	Engagement antérieur	RS 1 – Un secteur respectueux de l'environnement RS 2 – Un secteur compétitif qui gère les risques de manière proactive RS 3 – Un secteur innovateur
Sommaire des progrès		
• AAC a continué d'examiner, de peaufiner, d'améliorer et de simplifier l'administration des programmes pour assurer la prestation de services efficients et adaptés aux clients grâce au regroupement des programmes dans une seule direction générale, à l'harmonisation des programmes et des normes de service, à la mise en œuvre d'un processus opérationnel commun dans le cadre du programme, à l'utilisation obligatoire de formulaires et de processus ministériels normalisés et à l'élaboration de politiques ministérielles en matière de subventions et de contributions. • AAC a également lancé l'autoédition en ligne, permettant la communication efficiente et rapide de renseignements exacts sur les programmes aux clients.		

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Promouvoir le renouvellement de la fonction publique	En cours	RS 1 – Un secteur respectueux de l'environnement RS 2 – Un secteur compétitif qui gère les risques de manière proactive RS 3 – Un secteur innovateur
Sommaire des progrès		
• AAC a appuyé le renouvellement de la fonction publique en donnant suite aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux et en créant l'effectif de demain, y compris en renforçant les compétences et les talents de ses employés tout en favorisant un leadership qui reflète les valeurs de la fonction publique à tous les niveaux. • De plus, le Ministère a amélioré l'efficience et l'efficacité de ses programmes, services et activités en		

réaction au *Plan d'action économique du Canada* de 2012, et en offrant un soutien transparent à ses employés en transition.

Analyse des risques

Le rendement du système agricole et agroalimentaire canadien en 2012-2013 a été fortement influencé par des facteurs économiques mondiaux. Depuis les augmentations marquées du prix de bon nombre de produits en 2010 et en 2011, les prix se sont stabilisés, mais sont en général restés plus élevés que les moyennes historiques. Les répercussions des conditions climatiques très sèches en Amérique du Nord, en Australie et dans la région de la Mer Noire ont entraîné d'importantes sécheresses et des pénuries dans le système agroalimentaire mondial à court terme. Cela inclut les répercussions de la pire sécheresse aux États-Unis des 60 dernières années. Les prix des principaux produits liés aux grains et au bétail sont restés élevés en conséquence, au profit de bon nombre de producteurs canadiens. Cependant, des événements au sein des marchés mondiaux ont atténué cette croissance, particulièrement au sein de l'Union européenne et aux États-Unis, où les préoccupations continues relatives à la dette souveraine ont continué de miner le rétablissement économique général. Même si le prix des produits est plus élevé, l'instabilité des prix et des taux de change n'a fait qu'accroître l'incertitude associée à la commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires au Canada et partout dans le monde. Par ailleurs, l'émergence de concurrents de taille dans les économies en plein essor a multiplié les défis et les possibilités au chapitre de la concurrence sur les marchés mondiaux.

Compte tenu de l'importance accrue des occasions d'exportations au sein de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne, les efforts du Canada pour accroître les exportations ont ciblé la réalisation pour les producteurs et les transformateurs canadiens d'avantages découlant des taux de croissance économique relativement élevés dans les marchés en développement (p. ex. Chili, Vietnam, Malaisie, Turquie et Mexique). Les conditions mondiales en matière d'approvisionnement et de demande ont continué à créer de nouvelles occasions découlant de l'augmentation de la demande mondiale pour les aliments en raison de la croissance démographique, de l'augmentation des revenus sur les marchés émergents, et de l'évolution des exigences des consommateurs en ce qui concerne la production, la transformation et le contenu nutritionnel de leurs aliments. Il y aussi les nouveaux débouchés très importants dans la bioéconomie en plein essor, qui créent d'autres marchés non alimentaires pour la production agricole.

Bien que le Canada dispose toujours de plusieurs ressources naturelles avantageuses, le secteur a eu besoin de partenaires gouvernementaux pour promouvoir une culture de l'innovation solide et durable, et un contexte d'affaires favorable pour prospérer. En 2012-2013, la mise en œuvre par le gouvernement fédéral d'un nouveau programme de transformation de l'agriculture a entraîné d'importantes modifications des programmes et des institutions traditionnelles. Parmi ces modifications, mentionnons des travaux en cours pour faire du secteur du grain canadien un marché moderne et ouvert grâce à la mise en œuvre de la *Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation* et l'introduction d'une législation pour garantir les ententes de service des expéditeurs qui utilisent les services de marchandises ferroviaires canadiens en décembre 2012.

Le secteur agricole et agroalimentaire sera aussi bien préparé pour atténuer les risques et relever les défis liés à la compétitivité des prochaines années grâce aux mesures de soutien prévues dans le cadre de l'entente CA 2 conclue par les gouvernements FPT en 2012-2013. L'élaboration de CA 2 a mobilisé une bonne partie du temps et des ressources du Ministère en 2012-2013. Ce travail a exigé un engagement considérable des intervenants pour se préparer à de longues négociations bilatérales et multilatérales, et d'importants travaux de conception de programme et d'autres efforts d'élaboration de politiques. Les gouvernements FPT continueront de mettre en œuvre un ensemble complet et efficace de programmes de GRE pour aider les agriculteurs à survivre à la grande volatilité des marchés et aux catastrophes, tout en tentant de rétablir l'équilibre en ce qui concerne le partage des risques opérationnels habituels entre les gouvernements et les producteurs et en permettant aux gouvernements de réorienter les ressources vers la promotion de l'innovation et l'expansion des marchés.

Aussi, en 2012-2013, AAC est allé de l'avant dans la mise en œuvre de l'initiative du gouvernement de rétablir l'économie et l'équilibre budgétaire du Canada. Le Plan d'action économique 2011 a marqué le lancement d'un examen stratégique et fonctionnel des dépenses directes des programmes à l'échelle des ministères et des organismes du gouvernement en 2011-2012, en mettant l'accent sur les économies tirées des dépenses de fonctionnement et de l'amélioration de la productivité, tout en examinant la pertinence et l'efficacité des programmes. Le Ministère a aussi mis en œuvre les mesures prévues dans le Budget de 2012, qui visaient l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de l'équilibre budgétaire, tout en continuant d'offrir des programmes et des services au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

À l'appui des principaux processus décisionnels, AAC continue d'améliorer et de peaufiner ses pratiques en matière de gestion intégrée des risques et des occasions. Notamment, en 2012-2013, AAC a élaboré et mis en œuvre une nouvelle directive et de nouveaux outils touchant la gestion intégrée des risques de programme à l'appui des nouveaux programmes de CA 2.

AAC met à jour son *Profil de risque du Ministère* chaque année pour encadrer l'établissement des priorités ministérielles et des directions générales et la planification opérationnelle intégrée. Le document fournit des renseignements sur les principaux risques et les principales occasions et décrit les principales stratégies de réaction connexes. Voici un sommaire de la situation relative aux principales stratégies du Ministère en matière de réaction aux risques cernées dans le *Profil de risque du Ministère 2012-2013* d'AAC et reprises dans le Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013. (Nota : Les risques organisationnels généraux suivants ont été gérés de façon efficace en 2012-2013.)

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien avec l'Architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités organisationnelles
Programme Il se peut que les pratiques de conception ou de	AAC a géré efficacement ses stratégies de réaction aux risques liés aux programmes. Le Ministère a harmonisé un grand nombre de responsabilités liées aux programmes dans trois nouveaux programmes. Durant	RS 1 – Un secteur respectueux de l'environnement RS 2 – Un secteur	Transformer les pratiques opérationnelles d'AAC en améliorant

prestation des programmes ne contribuent pas à la réalisation des résultats stratégiques souhaités. Il est possible de repenser des fonctions de prestation des programmes, de sensibiliser les clients et d'améliorer l'accessibilité aux programmes.	l'élaboration de ces programmes, on a réalisé des évaluations des risques liés aux programmes pour s'assurer qu'elles étaient harmonisées avec les objectifs stratégiques du Ministère et les besoins des clients. On a élaboré des mesures d'intervention pour tous les risques cernés. Le Ministère a obtenu la participation de six nouveaux partenaires provinciaux et territoriaux qui présenteront leurs programmes à AgriGuichet[III] dans les prochains mois afin d'élargir l'accessibilité des clients et de s'assurer que la plupart des programmes et services FPT en agriculture sont facilement accessibles aux clients. Les services téléphoniques aux clients ont été améliorés grâce à une réduction du tiers des numéros de ligne sans frais. Le nombre de normes de service liées aux programmes de subventions et de contributions a été réduit d'environ 79 % afin d'améliorer l'uniformité, de normaliser les temps d'attente et d'accroître la transparence pour les clients. On a mis en œuvre un nouvel ensemble de six normes communes [IV].	compétitif qui gère les risques de manière proactive RS 3 – Un secteur innovateur	l'efficacité et l'efficience des programmes, des services et des activités pour relever les défis futurs

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien avec l'Architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités organisationnelles
Milieu de travail Il se peut qu'AAC soit incapable de respecter une ou plusieurs de ses priorités opérationnelles en raison de mesures inefficaces de perfectionnement, d'affectation et de maintien en poste de ses ressources humaines et/ou du retard dans le recrutement ciblé pour doter des postes clés.	Toutes les stratégies de réaction ont progressé de façon satisfaisante, y compris celles qui ont été ajoutées en réaction à la mise en œuvre du *Plan d'action économique* à l'appui des employés touchés, comme les cours de réorientation professionnelle, le Salon des outils et des ressources en matière d'emploi, la facilitation de l'échange de poste et la sensibilisation et la promotion des employés à d'autres ordres de gouvernement, organisations agricoles, universités, etc.	RS 1 – Un secteur respectueux de l'environnement RS 2 – Un secteur compétitif qui gère les risques de manière proactive RS 3 – Un secteur innovateur	Transformer les pratiques opérationnelles d'AAC en améliorant l'efficacité et l'efficience des programmes, des services et des activités pour relever les défis futurs Promouvoir le renouvellement de la fonction publique

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien avec l'Architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités organisationnelles
Gestion du savoir et de l'information Il se peut qu'AAC soit incapable d'assurer la transition vers une organisation où le savoir et l'information sont gérés, transférés, communiqués et préservés en tant que ressource organisationnelle, ce qui provoquera une baisse de la productivité et du nombre de décisions efficaces. À ce risque s'ajoute la perte d'une expertise clé en raison des départs des employés, de l'augmentation exponentielle du volume d'information ainsi que des menaces à la sécurité et à la protection des renseignements personnels.	AAC a continué à faire de bons progrès pour améliorer la communication protégée de renseignements et la collaboration. On a mis en place des outils modernes pour accroître la collaboration et les communications électroniques. On a élaboré et mis en œuvre des processus, des modèles et des lignes directrices liés à l'initiative d'*espace de travail du savoir* aux termes de la *Stratégie de soutien au savoir, à l'information et à la collaboration*. Le cadre d'AAC en matière de tenue des documents permet de garantir que les ressources d'information ayant une valeur opérationnelle sont créées, acquises, consignées et gérées dans des entrepôts de données standards. Le Ministère est en voie de se conformer à cet égard d'ici avril 2015. Le Programme national de mentorat d'AAC et les programmes de formation au sein du Ministère ont continué de fournir un soutien à la gestion, au transfert et à la communication de l'information.	RS 1 – Un secteur respectueux de l'environnement RS 2 – Un secteur compétitif qui gère les risques de manière proactive RS 3 – Un secteur innovateur	Promouvoir le renouvellement de la fonction publique

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien avec l'Architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités organisationnelles
Infrastructure Il se peut que l'infrastructure vieillissante du Ministère ne puisse pas soutenir les activités et les priorités de celui-ci.	AAC a continué de gérer l'infrastructure par le truchement de son *Plan d'investissement* et de la gouvernance Connexe. Toutes les stratégies de réaction, y compris la restauration continue d'un système de gestion de la sécurité des barrages, ont été mises en œuvre tel que prévu à l'appui des opérations continues et des priorités.	RS 1 – Un secteur respectueux de l'environnement RS 2 – Un secteur compétitif qui gère les risques de manière proactive RS 3 – Un secteur innovateur	Toutes

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien avec l'Architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités organisationnelles
État de préparation pour la reprise des activités de la gestion de l'information et la technologie de l'information (GI/TI) à la suite d'une catastrophe La capacité d'AAC à offrir les services essentiels à la population risque d'être gravement compromise advenant la perte d'un des centres de données (Complexe de l'administration centrale du portefeuille de l'Agriculture, Winnipeg et Regina).	Le Ministère a continué d'enregistrer d'importants progrès relativement à son état de préparation pour la reprise des activités à la suite d'une catastrophe dans le domaine de la GI/TI. AAC continue de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires de services partagés et ses clients pour documenter les plans de rétablissement après une catastrophe (PRC). L'engagement initial des clients relativement aux exigences en matière de PRC est chose faite pour les partenaires du portefeuille et les partenaires des grappes d'AAC (p. ex. les ministères auxquels AAC fournit des services de GI/TI liés au SAP et à PeopleSoft).	RS 1 – Un secteur respectueux de l'environnement RS 2 – Un secteur compétitif qui gère les risques de manière proactive RS 3 – Un secteur innovateur	Toutes

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien avec l'Architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités organisationnelles
Crise majeure Il se peut que le Ministère n'ait pas la capacité requise pour contribuer pleinement à l'effort fédéral nécessaire pour intervenir en cas d'urgences à grande échelle, ce qui peut avoir de graves conséquences pour le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels et/ou pour l'ensemble de la population canadienne.	Les stratégies de réaction ont progressé de manière satisfaisante. AAC a continué de contribuer aux activités menées par Sécurité publique Canada pour renforcer la capacité du gouvernement du Canada et d'AAC à gérer une crise majeure. Parmi les principales initiatives, mentionnons : travailler avec les gouvernements des provinces et des territoires ainsi que l'industrie pour élaborer un plan de continuité des activités sur le marché du bétail et un plan de gestion stratégique des urgences pour AAC et collaborer avec des partenaires fédéraux pour renouveler le Plan fédéral d'intervention d'urgence et le Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire.	RS 1 – Un secteur respectueux de l'environnement RS 2 – Un secteur compétitif qui gère les risques de manière proactive RS 3 – Un secteur innovateur	Toutes

**Les risques généraux sont présentés en ordre de priorité décroissant.*

Sommaire du rendement

Ressources financières – Total pour le Ministère (en millions de dollars – montant net)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart (dépenses prévues contre dépenses réelles)
2 418,6	3 012,6	2 884,2	2 681,6	(331,0)

L'écart entre le total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) et les dépenses prévues s'explique ainsi : les dépenses prévues comprennent des redressements se chiffrant à 594,0 millions de dollars au titre du financement approuvé dans le plan financier du gouvernement, mais qui ne figurent pas encore dans les niveaux de référence du Ministère au moment de la présentation du Budget principal des dépenses. La diminution entre les dépenses prévues et les autorisations totales est essentiellement attribuable à la baisse du besoin de financement des programmes de gestion des risques de l'entreprise, en raison surtout des conditions dans lesquelles évolue l'industrie et de la vigueur des prix des produits de base. Les dépenses réelles sont inférieures aux autorisations totales parce que certains facteurs, notamment une baisse de la demande dans certains secteurs de programme ainsi que l'état de préparation d'AAC sur le plan de la planification et de la mise en œuvre, ont permis à l'organisation de faire avancer bon nombre de ses plans et stratégies à l'appui des récentes mesures d'économie. AAC a donc pu réduire ses dépenses plus rapidement.

La baisse globale entre les dépenses prévues et les dépenses réelles de 331,0 millions de dollars est le résultat d'un besoin moins grand de financer des programmes de gestion des risques de l'entreprise, en raison surtout des conditions dans lesquelles évolue l'industrie et de la vigueur des prix des produits de base ainsi que d'un moins grand nombre d'initiatives d'intervention en cas de catastrophe. Une partie des crédits votés non dépensés devrait être reportée aux exercices ultérieurs.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels[1] 2012-2013	Écart[2] 2012-2013
6 117	5 662	(455)

[1] Les équivalents temps plein tiennent compte uniquement des ETP financés à même les crédits votés du Ministère. Outre les 5 662 ETP réels, 19 ETP ont été employés par AAC pour des recherches financées dans le cadre d'ententes de collaboration avec des partenaires de l'industrie et 11 ETP ont été financés par d'autres ministères. Par ailleurs, 506 ETP supplémentaires ont été employés comme étudiants.

[2] Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu, ce qui s'explique principalement par les mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Les ETP prévus ne reflétaient pas ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Tableaux Sommaires du rendement pour les résultats stratégiques et les programmes (en millions de dollars – montant net)

Résultat stratégique 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement

Programme	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013[1]	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013[4]	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012-2013[2]	2013-2014[3]	2014-2015[3]		2012-2013[5]	2011-2012[5]	2010-2011[5]
1.1 Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental	53,7	53,7	34,9	24,5	85,6	82,9	87,4	89,8
1.2 Mesures à la ferme	130,9	130,9	54,4	39,5	104,5	93,0	107,0	89,7
Harmonisé avec le résultat du gouvernement du Canada[V] : *un environnement propre et sain*								
Résultat stratégique 1 Total partiel	**184,7**	**184,7**	**89,3**	**64,0**	**190,1**	**175,9**	**194,4**	**179,6**

Résultat stratégique 2 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive

Programme	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013[1]	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013[4]	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012-2013[2]	2013-2014[3]	2014-2015[3]		2012-2013[5]	2011-2012[5]	2010-2011[5]
2.1 Gestion des risques de l'entreprise	1 295,7	1 859,4	1 331,5	1 330,4	1 434,9	1 420,0	1 412,0	1 452,5
2.2 Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments	94,3	97,6	90,1	78,0	121,5	92,4	87,6	95,2
2.3 Développement du commerce et des marchés	114,3	114,3	181,1	140,1	296,9	264,2	98,0	93,4
2.4 Facilitation de l'efficacité de la réglementation	35,7	35,7	16,9	16,6	23,7	11,7	12,6	12,1
2.5 Conseil des produits agricoles du Canada	2,7	2,7	2,7	2,5	4,0	3,0	3,1	2,8
Harmonisé avec le résultat du gouvernement du Canada[V] : *une croissance économique forte*								
Résultat stratégique 2 Total partiel	**1 542,7**	**2 109,7**	**1 622,3**	**1 567,5**	**1 880,9**	**1 791,3**	**1 613,3**	**1 656,1**

Résultat stratégique 3 : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

Programme	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013[1]	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013[4]	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012-2013[2]	2013-2014[3]	2014-2015[3]		2012-2013[5]	2011-2012[5]	2010-2011[5]
3.1 Sciences, innovation et adoption	339,4	339,4	325,8	272,5	359,2	303,2	266,0	360,3
3.2 Développement de l'agroentreprise	51,1	56,0	117,3	114,6	88,7	69,5	116,3	104,3
Harmonisé avec le résultat du gouvernement du Canada[v] : *une économie axée sur l'innovation et le savoir*								
3.3 Développement des régions rurales et développement des coopératives	20,0	20,0	4,1	2,3	19,7	15,5	20,3	21,1
3.4 Agence canadienne du pari mutuel	(0,0)	(0,0)	(0,4)	(0,1)	4,1	(1,2)	(0,3)	1,0
Harmonisé avec le résultat du gouvernement du Canada[v] : *un marché équitable et sécurisé*								
Résultat stratégique 3 Total partiel	**410,5**	**415,4**	**446,8**	**389,3**	**471,8**	**387,0**	**402,3**	**486,7**

Tableau sommaire du rendement pour les services internes (en millions de dollars – montant net)

Services internes	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013[1]	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013[4]	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012-2013[2]	2013-2014[3]	2014-2015[3]		2012-2013[5]	2011-2012[5]	2010-2011[5]
	280,7	302,8	292,1	262,0	341,3	327,4	347,7	352,5
Total partiel	**280,7**	**302,8**	**292,1**	**262,0**	**341,3**	**327,4**	**347,7**	**352,5**

Tableau sommaire du rendement – Total (en millions de dollars – montant net)

Résultats stratégiques et Services internes	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013[1]	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013[4]	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012-2013[2]	2013-2014[3]	2014-2015[3]		2012-2013[5]	2011-2012[5]	2010-2011[5]
	2 418,6	3 012,6	2 450,5	2 282,8	2 884,2	2 681,6	2 557,7	2 674,8
Total	**2 418,6**	**3 012,6**	**2 450,5**	**2 282,8**	**2 884,2**	**2 681,6**	**2 557,7**	**2 674,8**

Consultez la sous-section Profil des dépenses du présent rapport pour obtenir une explication sur les écarts des dépenses totales du Ministère.

[1] Les chiffres du Budget principal des dépenses correspondent aux montants inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2012-2013.

[2] Les dépenses prévues correspondent aux dépenses déclarées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2012-2013. Les dépenses prévues tiennent compte des fonds déjà inscrits dans les niveaux de référence du Ministère ainsi que des montants qui seront autorisés dans le cadre du processus budgétaire et qui sont présentés dans la Mise à jour annuelle des niveaux de référence. Elles comprennent également des redressements se chiffrant à 594,0 millions de dollars au titre du financement approuvé dans le plan financier du gouvernement, mais qui ne figurent pas encore dans les niveaux de référence du Ministère au moment de la présentation du Budget principal des dépenses.

[3] Les dépenses prévues correspondent aux dépenses déclarées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2013-2014. Les dépenses prévues tiennent compte des fonds déjà inscrits dans les niveaux de référence du Ministère ainsi que des montants qui seront autorisés dans le cadre du processus budgétaire et qui sont présentés dans la Mise à jour annuelle des niveaux de référence. Elles comprennent également des montants pour les programmes qui ont été approuvés au plus tard en février 2013.

[4] Le total des autorisations représente le Budget principal des dépenses de 2012-2013 plus une augmentation totale nette de 465,6 millions de dollars qui se compose du Budget supplémentaire des dépenses et des transferts d'affectations reçus durant l'exercice 2012-2013, ainsi que des rajustements des montants réglementaires pour qu'ils correspondent aux dépenses réelles qui figurent dans les Comptes publics de 2012-2013.

[5] Les dépenses réelles correspondent aux dépenses réelles engagées au cours de l'exercice, comme l'indiquent les Comptes publics de l'année en question. Dans certains cas, lorsque les montants n'ont pas été dépensés, ils peuvent être reportés aux exercices futurs.

Les chiffres représentés dans le tableau ci-dessus ont été arrondis et c'est pourquoi il est possible que leurs sommes ne correspondent pas aux totaux indiqués.

Profil des dépenses

Les dépenses ministérielles d'AAC varient d'une année à l'autre en fonction de la conjoncture dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels durant une période donnée. Les programmes d'AAC répondent directement aux facteurs sectoriels et économiques qu'exige le soutien de cette composante cruciale de l'économie. Bon nombre des programmes d'AAC sont d'ordre législatif (c.-à-d. qu'ils sont approuvés par le Parlement en vertu d'une loi habilitante) et les paiements qui s'y rattachent fluctuent en fonction des demandes et des exigences du secteur.

Tendances des dépenses du Ministère

Le graphique ci-dessous illustre la tendance des dépenses d'AAC dans le Budget principal des dépenses, les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles entre 2010-2011 et 2012-2013.

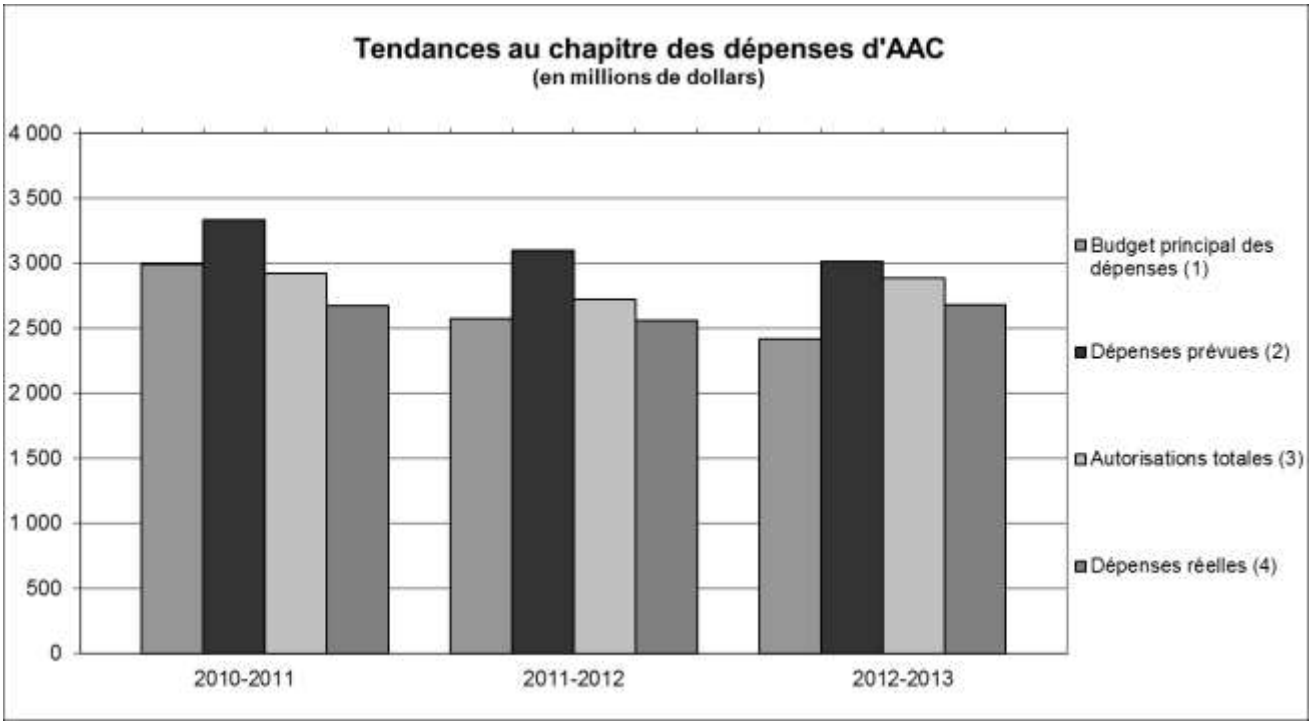

Notes :

1 Les chiffres du Budget principal des dépenses sont ceux qui figurent dans le Budget principal des dépenses de chaque année respective.

2 Les dépenses prévues sont celles qui figurent dans le Rapport sur les plans et les priorités de chaque année respective. Les dépenses prévues correspondent aux fonds qui sont déjà inscrits dans les niveaux de référence du Ministère de même qu'aux fonds approuvés dans le plan financier du gouvernement, mais qui ne sont pas encore inscrits dans les niveaux de référence du Ministère au moment de la publication du Rapport sur les plans et les priorités de chaque année respective. Les dépenses prévues pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ne tiennent pas compte des renseignements contenus dans le Budget de 2010, 2011 ou 2012. Ces rajustements ont été effectués par la suite et figurent dans les autorisations totales.

3 Les autorisations totales concordent avec le Budget principal des dépenses et les rajustements au titre du Budget supplémentaire des dépenses et des transferts d'affectation, des rajustements des montants législatifs et des dépenses réelles équivalentes qui figurent dans les Comptes publics.

4 Les dépenses réelles représentent les dépenses véritablement engagées pendant l'exercice visé et qui figurent dans les Comptes publics. Dans certains cas, les montants autorisés non dépensés peuvent être reportés à des exercices ultérieurs.

Au cours des trois derniers exercices, de 2010-2011 à 2012-2013, les dépenses réelles et prévues et les dépenses autorisées ont oscillé entre un minimum de 2,6 milliards de dollars en 2011-2012 et un maximum de 3,3 milliards de dollars en 2010-2011. Bien que la tendance des dépenses totales réelles illustrées ci-dessus soient généralement la même au fil des ans, les programmes et les initiatives varient d'une année à l'autre en fonction de la conjoncture du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

L'exercice 2010-2011 comprend les fonds attribués dans le cadre de l'Initiative d'aide aux producteurs des Prairies touchés par l'humidité excessive, qui a octroyé une aide d'urgence aux producteurs victimes des inondations du printemps et de l'été 2010, tandis qu'en 2011-2012, une aide en cas de catastrophe a été versée aux producteurs touchés par les conditions d'humidité excessive dans les provinces de l'Ouest et au Québec et a fourni une aide aux éleveurs qui ont dû composer avec les répercussions des graves pénuries de fourrage résultant de la sécheresse. La période financière de 2012-2013 témoigne du soutien fourni à la Commission canadienne du blé quand elle est devenue un organisme de commercialisation des grains à participation volontaire, donnant ainsi aux agriculteurs de l'Ouest canadien la liberté de commercialiser leur blé et leur orge sur le marché libre.

En 2012-2013, les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues compte tenu d'un besoin moins grand de financer des programmes de gestion des risques de l'entreprise à cause principalement des conditions dans lesquelles évolue l'industrie et de la vigueur des prix des produits de base, ainsi que d'un moins grand nombre d'initiatives d'intervention en cas de catastrophe. Cependant, une partie des crédits votés non dépensés devrait être reportée en 2013-2014.

Budget des dépenses par crédit budgétaire

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et/ou les dépenses législatives d'AAC, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2013 (volume II)*[VI]. Une version électronique des Comptes publics de 2013 se trouve sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) indique comment le gouvernement du Canada s'est engagé à accroître la transparence des processus décisionnels dans le domaine de l'environnement en élaborant de grands objectifs stratégiques en la matière.

AAC veille à ce que l'examen de ces résultats fasse partie intégrante de ses processus de prise de décisions. AAC contribue aux thèmes suivants de la SFDD 2010-2013, comme en témoignent les identificateurs visuels et les programmes connexes ci-dessous.

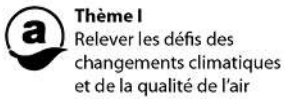

Programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental

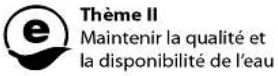

Programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental
Programme 1.2 : Mesures à la ferme

Programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental

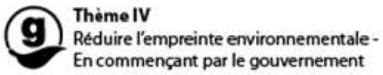

Services internes 4.1

En 2012-2013, AAC a tenu compte des effets environnementaux des initiatives assujetties à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes[VII]. Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale stratégique (EES), il a été constaté que les initiatives ministérielles avaient des effets positifs pour l'environnement sous l'angle des objectifs et des cibles de la SFDD de 2010-2013 du Thème I – Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air; Thème II – Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau; Thème III – Protéger la nature; Thème IV – Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement.

Pour de plus amples renseignements sur les activités du Ministère à l'appui du développement durable et de l'EES, voir la section II du RMR ou consulter le site Web d'AAC sur le développement durable[VIII]. Pour des renseignements détaillés sur la SFDD, consulter le site Web d'environnement Canada[IX].

Section II : Analyse des programmes et des sous-programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement

Le Ministère appuie un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels durable tant du point de vue économique qu'environnemental, c'est-à-dire un secteur capable de bien gérer les ressources naturelles disponibles et capable de s'adapter aux conditions environnementales changeantes. En relevant d'importants défis environnementaux au Canada, notamment l'impact de l'agriculture sur la qualité et l'utilisation de l'eau, l'adaptation aux répercussions des changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole et l'exploration de nouveaux débouchés économiques, le secteur contribuera à assainir l'environnement et à créer des conditions de vie plus saines pour l'ensemble de la population canadienne, tout en augmentant sa propre rentabilité.

Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels 2012-2013
Qualité des sols – Indice de performance agroenvironnementale*	81 d'ici le 31 mars 2030	L'Indice de performance agroenvironnementale – qualité des sols est passé de 74 en 2001 à 77 en 2006, ce qui est dans les limites de la fourchette *Bien* avec une amélioration de la tendance, ce qui démontre l'efficacité des efforts de gestion.
Qualité de l'eau – Indice de performance agroenvironnementale*	81 d'ici le 31 mars 2030	L'Indice de performance agroenvironnementale – qualité de l'eau a été dans les limites de la fourchette *Bien*, même s'il a affiché une tendance à la baisse, reculant de 85 en 2001 à 78 en 2006. Cela s'explique par une hausse générale des éléments nutritifs supplémentaires en raison de l'augmentation des terres agricoles cultivées.
Qualité de l'air – Indice de performance agroenvironnementale*	81 d'ici le 31 mars 2030	L'Indice de performance agroenvironnementale – qualité de l'air a été de 63, ce qui est dans les limites de la fourchette *Bien*, et a affiché une tendance à l'amélioration de 2001 à 2006. Cela est attribuable à l'adoption accrue de pratiques de conservation et de pratiques sans travail du sol, à une hausse des fourrages et de la couverture végétale permanente et à une baisse de l'utilisation des jachères.
Qualité de la biodiversité – Indice de performance agroenvironnementale*	81 d'ici le 31 mars 2030	L'Indice de performance agroenvironnementale – qualité de la

		biodiversité a été de 49, soit dans les limites de la fourchette *Moyen*, ce qui révèle une tendance stable de 2001 à 2006.
Nota : Les indices sont fondés sur le dernier rapport L'agriculture écologique durable au Canada, qui a été publié en 2010. Une nouvelle analyse sera terminée d'ici mars 2014. * Les indices mentionnés permettent de mesurer le progrès agroenvironnemental[X] relativement aux quatre domaines clés : sol, eau, air et biodiversité. L'échelle utilisée pour ces indices est la suivante : 0-20 = Inacceptable; 21-40 = Mauvais; 41-60 = Moyen; 61-80 = Bien; 81-100 = Souhaitable. La cible de 81-100, ainsi qu'une tendance démontrant de la stabilité ou une amélioration, représente la valeur désirée pour la performance du secteur.		

Programmes et sous-programmes

Programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental

Description

AAC s'emploie à aider le secteur par des initiatives qui lui permettent d'utiliser une démarche de gestion plus rigoureuse pour prendre des décisions face aux risques environnementaux et de trouver des correctifs appropriés. AAC réalise des projets de recherche afin de mieux comprendre les interactions entre l'agriculture et l'environnement face aux principaux défis en matière de protection de l'environnement qui se posent au Canada et dans les régions. Il élabore des pratiques d'agriculture durable et valide les résultats environnementaux et économiques au niveau de la ferme et du paysage, et il met au point, améliore et utilise des indicateurs agroenvironnementaux, des systèmes de comptabilité des gaz à effet de serre et des indicateurs économiques pour évaluer la durabilité environnementale et économique du secteur. Ce programme fournit la plate-forme pour l'innovation et la découverte de technologies et de stratégies qui sont utilisés comme base pour application par le secteur de façon à améliorer la performance agroenvironnementale du secteur.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013 (Dépenses prévues c. dépenses réelles)
53,7	53,7	85,6	82,9	29,2

L'écart constaté dans les ressources financières s'explique en grande partie par une redistribution des ressources entre les programmes. Les dépenses réelles de 82,9 millions de dollars correspondent aux dépenses des années précédentes.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
658	609	(49)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Le secteur agricole et agroalimentaire prend des décisions qui prévoient la mise en place de saines pratiques environnementales.	Pourcentage des exploitations agricoles au Canada qui ont un plan environnemental de la ferme (PEF) officiel Nota : Les résultats de l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale (EGA) de 2006 indiquent que 27 % des fermes possédaient un PEF.	34 % d'ici le 31 mars 2013	Plus de 35 % des exploitations agricoles ont indiqué qu'elles ont un PEF fondé sur les résultats de l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2011[XI]. Nota : Les prochains résultats de l'EGA seront disponibles à la fin de 2013.

Nota : L'EGA cible 18 000 fermes de bétail et de cultures à l'échelle du Canada et affiche un taux de participation élevé tous les ans (plus de 70 %).

Analyse du rendement et leçons retenues

AAC a contribué aux avantages environnementaux et à la réduction des risques environnementaux en appuyant la prise de décisions au sein du secteur et en élaborant des produits et des pratiques durables. Les travaux se sont concentrés sur la consommation de l'eau, la qualité de l'eau, la qualité de l'air et la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de l'émission de gaz à effet de serre. Parallèlement, le Ministère a aidé à cerner des occasions économiques liées à une saine intendance environnementale. Voici quelques points saillants :

- travail avec les partenaires des provinces et de l'industrie pour que les programmes agroenvironnementaux ciblent l'innovation et l'adoption de PGB et des activités économiques durables dans le cadre de *Cultivons l'avenir*;

- adoption accrue de PGB novatrices, comme les semis directs, l'agriculture de précision et l'utilisation de formules novatrices d'engrais.

Sous-programme 1.1.1 : Sciences agroenvironnementales

Description

AAC développe des connaissances et des technologies qui permettront d'améliorer le rendement agroenvironnemental de l'agriculture et de réduire les répercussions négatives éventuelles de l'agriculture sur les ressources (air, eau, sols et ressources biologiques) utilisées par les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de produits agro-industriels, et ce, tout en maintenant ou en améliorant la durabilité du secteur. Ce sous-programme consiste à mener des activités de recherche pure et appliquée en vue de produire des connaissances scientifiques essentielles qui serviront à caractériser et à quantifier les effets de la production agricole sur les sols, l'eau, l'air et la biodiversité. Ces connaissances sont essentielles pour élaborer des pratiques de gestion bénéfiques qui permettront d'améliorer le rendement agroenvironnemental de l'agriculture et afin de conseiller les décideurs, les spécialistes des ressources des terres, les spécialistes de la vulgarisation et les producteurs sur les moyens d'améliorer les pratiques agricoles et de renforcer la gestion durable des ressources agricoles.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
23,7	36,6	12,9

L'écart constaté dans les ressources financières s'explique en grande partie par une redistribution des ressources entre les programmes.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
297	294	(3)

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Le secteur de l'agroalimentaire comprend mieux les interactions entre les pratiques agricoles et l'environnement et les répercussions connexes (sols, eau, air et ressources biologiques).	Nombre de technologies transférées aux intervenants Source de données : Modèles de productivité des scientifiques, base de données de la Direction	400 d'ici le 31 mars 2013	598 (2009-2013)

	générale des sciences et de la technologie		
Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire comprend mieux le potentiel lié à l'utilisation des ressources biologiques.	Nombre de technologies transférées aux intervenants Source de données : Modèles de productivité des scientifiques, base de données du Bureau de la propriété intellectuelle et de la commercialisation	150 d'ici le 31 mars 2013	224 (2009-2013)

Analyse du rendement et leçons retenues

Une évaluation du sous-programme des Sciences agroenvironnementales a révélé que les projets réalisés dans le cadre du sous-programme portent efficacement sur des questions de recherche ciblant efficacement l'interaction de l'agriculture et de l'environnement et donnent lieu à des publications scientifiques examinées par les pairs qui contribuent à accroître les connaissances sur la dynamique entre l'agriculture et l'environnement. Dans le cadre de l'évaluation, on a souligné que le transfert des connaissances et le contrôle des coûts des projets et les rapports connexes étaient des occasions d'amélioration dans le cadre des futurs programmes.

Sous-programme 1.1.2 : Applications agroenvironnementales

Description

Le volet Applications agroenvironnementales permet d'adapter les connaissances et l'information de telle sorte que les producteurs puissent prendre de meilleures décisions sur le plan agroenvironnemental. Dans le cadre de cette activité, des technologies sont mises au point et adaptées de façon à favoriser des pratiques agricoles durables sur les exploitations et les grandes terres agricoles du Canada.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
29,2	45,1	15,9

L'écart constaté dans les ressources financières s'explique en grande partie par une redistribution des ressources entre les programmes.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
359	313	(46)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Les producteurs et les intervenants ont accès à des connaissances et ont l'occasion d'acquérir une expertise pour soutenir l'utilisation durable des ressources agricoles (sols et eau).	Nombre de domaines abordés	5 d'ici le 31 mars 2013	8 domaines abordés Source : Administration des programmes

Sous-programme 1.1.3 : Évaluation de la durabilité écologique de l'agriculture

Description

Le programme Évaluation de la durabilité écologique de l'agriculture consiste à évaluer l'incidence environnementale et économique de l'adoption de pratiques agricoles durables sur le paysage canadien dans le cadre de deux sous-programmes : le Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale et le Système national de comptabilisation et de vérification des quantités de carbone et des émissions de gaz à effet de serre. La mesure de la performance environnementale du secteur évolue au fil du temps et est essentielle pour guider la prise de décision, pour montrer les progrès accomplis au public et pour évaluer les répercussions dans les principaux secteurs d'activité.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
0,8	1,2	0,4

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
2	2	0

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
On dispose d'indicateurs agroenvironnementaux pour évaluer la durabilité écologique et économique du secteur et en rendre compte.	Rapports périodiques sur la durabilité écologique de l'agriculture canadienne	Rapport complet d'ici le 31 mars 2013	Le plus récent rapport complet sur les indicateurs a été préparé en 2010. Le rapport complet prévu pour le 31 mars 2013 a été reporté au 31 mars 2014 en raison de retards touchant la disponibilité des données sur les intrants.
Le secteur reçoit chaque année une estimation transparente et reconnue à l'échelle internationale en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et les quantités soustraites grâce à l'agriculture, avec des estimations sur l'incertitude et l'intensité des émissions de carbone.	Nombre d'exigences respectées quant à l'amélioration des méthodes employées et des données recueillies compte tenu d'un examen périodique officiel à l'échelle internationale et interministérielle	20 d'ici le 31 mars 2013	30 Les améliorations obtenues grâce au programme du Système national de comptabilisation et de vérification des quantités de carbone et des émissions de gaz à effet de serre (SNCVCG) sont documentées dans 30 publications avec comité de lecture, rapports et bases de données élaborées.

Analyse du rendement et leçons retenues

Une évaluation des programmes de Mesure et compte rendu de la performance environnementale d'AAC a permis d'examiner le Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale (PNARSA) et le Système national de comptabilisation et de vérification des quantités de carbone et des émissions de gaz à effet de serre (SNCVCG). Il a été déterminé que le PNARSA informait les décideurs et les responsables des politiques au sujet des conditions et des tendances liées aux principaux enjeux agroenvironnementaux. On a déterminé que le programme du SNCVCG respectait les exigences établies dans un protocole d'entente avec Environnement Canada sur la déclaration des estimations de gaz à effet de serre sur les terres agricoles.

Cible 3.6 de la SFDD : Qualité de l'eau douce (secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels)

Objectif de la SFDD	Indicateur de rendement de la SFDD	Cible de la SFDD	État du rendement de la SFDD
Objectif 3 : Qualité de l'eau Protéger et améliorer la qualité de l'eau pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains	Indices de performance agroenvironnementale de la qualité de l'eau et de la qualité des sols (valeurs globales respectives de 4 et de 6 pour les indicateurs de la qualité de l'eau et des sols)	Qualité de l'eau douce : Atteindre une valeur comprise entre 81 et 100 pour chaque indice de performance agroenvironnementale sur la qualité de l'eau et des sols d'ici le 31 mars 2030	En 2006, l'Indice de performance agroenvironnementale de la qualité de l'eau était jugé B*on* (78). Cependant, il a diminué de 7 points à partir de 2001, année où il se situait au niveau désiré. L'Indice de performance agroenvironnementale de la qualité des sols s'élevait à 77 (en 2006), une amélioration comparativement à 2001 (augmentation de 3 points). Nota : Les indices sont fondés sur le tout dernier rapport L'agriculture écologiquement durable au Canada, publié en 2010. Les nouvelles analyses doivent être achevées d'ici mars 2014.

En 2006, l'Indice de performance agroenvironnementale de la qualité de l'eau a été jugé *Bon* (78); toutefois, il a reculé de sept points par rapport au niveau souhaité. L'Indice de performance agroenvironnementale de qualité des sols a été de 77 (en 2006), soit une amélioration par rapport à 2001 de trois points. Ces résultats élevés touchant les indices de performance agroenvironnementale signifient que, en général, les agriculteurs canadiens travaillent d'une façon qui protège l'environnement.

Bien que le résultat soit toujours jugé *Bon*, un recul de l'Indice de performance agroenvironnementale de la qualité de l'eau à l'échelle nationale découle d'un épandage accru de nutriments (azote et phosphore) en tant qu'engrais et fumier dans les exploitations agricoles. Dans les secteurs où il y a beaucoup de précipitations, la plus grande quantité d'eau qui passe dans le sol accroît les écoulements des terres où des pesticides et des engrais ont été épandus, ce qui peut diminuer la qualité de l'eau dans les bassins récepteurs. L'utilisation accrue des plans environnementaux des fermes et des PGB devrait réduire les risques agricoles liés à la qualité de

l'eau à long terme. Pour les tout derniers renseignements concernant cet indicateur, voire les indicateurs de la durabilité de l'environnement[XII].

Programme 1.2 : Mesures à la ferme

Description

AAC vient en aide aux agriculteurs par des programmes d'application directe à la ferme qui permettent de déterminer les risques environnementaux et les possibilités connexes tout en soutenant l'élaboration d'une éthique de gestion agricole et agroalimentaire. AAC les aide dans l'évaluation des risques agroenvironnementaux et la planification en fournissant de l'expertise, de l'information et des incitatifs pour stimuler l'adoption de pratiques agricoles durables au niveau de la ferme et du paysage, en explorant et concevant de nouvelles approches qui favorisent et soutiennent l'adoption de pratiques agricoles durables et en faisant mieux connaître les bienfaits de ces pratiques. Ces initiatives favorisent la bonne intendance de l'environnement et aident à atténuer les répercussions générales du secteur sur l'environnement. Elles contribuent à créer un environnement plus sain et à instaurer des conditions pour améliorer la qualité de vie de la population canadienne et à rendre le secteur plus rentable.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013 (Dépenses prévues c. dépenses réelles)
130,9	130,9	104,5	93,0	(38,0)

L'écart constaté dans les ressources financières s'explique en grande partie par une redistribution des ressources entre les programmes. Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses autorisées en raison du moment choisi pour la mise en œuvre de projets pluriannuels dans le cadre du programme Agri-flexibilité (réduction des dépenses par rapport à l'année précédente de 14,0 millions de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
397	337	(60)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Les producteurs agricoles évaluent et atténuent mieux les risques agroenvironnementaux	Pourcentage des exploitations agricoles au Canada qui appliquent les mesures de leur plan environnemental de la ferme (PEF) Nota : Les résultats de l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2006 indiquent que 90 % des exploitations agricoles avaient mis en œuvre au moins une PGB.	92 % d'ici le 31 mars 2013	Les résultats de l'EGA de 2011 révèlent que 95 % des exploitations agricoles possédant un PEF avaient mis en œuvre au moins une PGB du plan.

Nota : Environ 35 % des exploitations agricoles au Canada avaient un PEF en 2011.

Analyse du rendement et leçons retenues

AAC a appuyé les producteurs grâce à des programmes d'application directe à la ferme et la prestation de conseils techniques concernant l'air, l'eau, le sol et la conservation de la biodiversité. Le Ministère a aidé les producteurs à adopter de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques de production et à mettre en œuvre des plans environnementaux de la ferme (PEF) détaillés pour réaliser des progrès relativement aux objectifs environnementaux.

Selon l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale (EGA)[XI], la proportion d'exploitations agricoles dotées d'un PEF continue d'augmenter à l'échelle du Canada (de 28 à 35 % entre 2006 et 2011). De plus, 95 % de ces exploitations agricoles adoptent des PGB découlant de leur PEF. Cela révèle un engagement continu de la part des agriculteurs de passer à l'action et d'atténuer les risques à la ferme.

L'EGA cible 18 000 fermes de bétail et de cultures à l'échelle du Canada et affiche un taux de participation élevé tous les ans (plus de 70 %).

Une évaluation du Programme d'infrastructure d'approvisionnement en eau d'AAC a révélé que ses objectifs et activités sont liés à l'ancien mandat de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et ne sont pas harmonisés avec les priorités, rôles et responsabilités actuels du gouvernement fédéral ni avec les résultats stratégiques du Ministère. Même si l'évaluation a permis de déterminer qu'AAC gère à des niveaux acceptables les risques associés à la propriété et à l'exploitation d'infrastructures de stockage et de transport de l'eau, les risques sont élevés par rapport aux avantages obtenus, particulièrement en raison du fait que peu de structures de contrôle et de transport de l'eau d'AAC fournissent des bénéfices agricoles.

Sous-programme 1.2.1 : Transfert de l'information technique

Description

Le programme Transfert de l'information technique consiste à interpréter l'information technique et à la transférer aux agriculteurs et à d'autres intervenants pour qu'ils prennent des mesures pour améliorer la durabilité des terres agricoles. Cette aide technique intègre des pratiques de production agricole respectueuses de l'environnement et d'autres mesures à la ferme. Elle est coordonnée avec le concours des planificateurs locaux de l'utilisation des terres, des autorités de conservation et d'autres intervenants et permet d'assurer une communication efficace des avantages liés à l'adoption de nouvelles pratiques.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
32,6	26,0	(6,6)

L'écart dans les ressources financières s'explique en grande partie par une redistribution des ressources entre les programmes.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
396	335	(61)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Connaissance accrue de l'aide technique et des renseignements pour le secteur agricole	Nombre d'intervenants qui obtiennent une aide technique par le truchement d'activités prévues	2 000 (sur une période de quatre ans) d'ici le 31 mars 2013	46 973

Analyse du rendement et leçons retenues

L'aide technique et les renseignements connexes sont mis à la disposition des intervenants grâce à divers modes et méthodes comme des ateliers, des foires agricoles et des journées champêtres. Le programme affiche un taux de réponse élevé des intervenants dans les activités organisées.

Dans le cadre du programme d'information technique, le Centre Canada-Saskatchewan de recherche sur la diversification de l'irrigation d'Outlook organise des journées champêtres annuelles en juillet. La participation varie, mais on retrouve de 200 à 400 participants par journée. En plus des visites, ces journées incluent une foire commerciale composée d'environ 30 kiosques sur l'innovation et le transfert des technologies pour le secteur de l'irrigation.

Les sujets varient d'une année à l'autre, mais ont inclus l'agronomie du canola, la technologie d'irrigation électrosolaire, des essais de variétés des cultures irriguées, des séances d'information sur la production maraîchère, l'atténuation des gaz à effet de serre liée à l'irrigation, l'utilisation du drainage de surface et souterrain aux fins d'irrigation, les calendriers d'irrigation et l'agronomie de la pomme de terre.

Sous-programme 1.2.2 : Évaluation des risques agroenvironnementaux

Description

L'initiative Évaluation des risques agroenvironnementaux offre une approche systématique aux agriculteurs, par le truchement de partenariats fédéraux-provinciaux, pour évaluer les risques environnementaux prioritaires et d'y faire face en élaborant des plans efficaces d'atténuation des risques.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
76,0	60,5	(15,4)

L'écart dans les ressources financières s'explique en grande partie par une redistribution des ressources entre les programmes.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
0	0	0

Les ETP affectés à ce sous-programme sont des ressources partagées et sont déclarés dans le cadre d'autres sous-programmes.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Des évaluations des risques agroenvironnementaux sont préparées par le	Nombre d'évaluations des risques agroenvironnementaux nouvelles et mises à jour	50 000 (sur la période précédente de quatre ans) d'ici le 31 mars 2013	38 295 (Le résultat réel est celui du deuxième trimestre de 2012-2013. Les données finales

secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.		À l'exception du Nunavut Les programmes d'évaluation des risques agroenvironnementaux prennent différentes formes selon la province ou le territoire, par exemple, évaluation d'un risque particulier, évaluation d'un groupe de risques, approche individuelle, ateliers, niveaux de financement, etc.	seront présentées par les provinces et les territoires en 2013-2014.)

Analyse du rendement et leçons retenues

Grâce à des partenariats FPT, du financement a été attribué aux producteurs à l'appui de l'élaboration d'évaluations individuelles des risques agroenvironnementaux et de PEF. Ces PEF cernent différents moyens que pourraient utiliser les entreprises agricoles et agroalimentaires pour améliorer leur rendement environnemental et visent à aider les entreprises à tenir compte de considérations environnementales dans leurs décisions d'affaires quotidiennes plutôt que d'aborder les considérations environnementales de façon réactive.

La participation à un PEF a eu un impact positif important sur l'adoption de PGB qui ont été financées en partie aux termes du sous-programme 1.2.3. Les premiers renseignements obtenus quant aux résultats sont positifs, et l'adoption du programme parmi les producteurs reste élevée.

Sous-programme 1.2.3 Mise en œuvre de l'évaluation des risques agroenvironnementaux

Description

L'initiative Mise en œuvre de l'évaluation des risques agroenvironnementaux vise à accroître l'adoption de pratiques agricoles durables à l'échelle de la ferme et du paysage. Ces pratiques fédérales et provinciales ont pour but de minimiser et d'atténuer les impacts et les risques pour l'environnement en maintenant ou en améliorant la qualité des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité, d'assurer la protection et la durabilité à long terme des ressources naturelles utilisées en agriculture et de favoriser la durabilité économique et écologique à long terme du secteur agricole.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
-	-	-

Il n'y a ni dépenses prévues ni dépenses réelles à déclarer, car la surveillance et la gestion des activités provinciales et territoriales au titre de *Cultivons l'avenir* sont déclarées dans le programme Services internes.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
0	0	0

Il n'y a aucun ETP à déclarer, car la surveillance et la gestion des activités provinciales et territoriales au titre de *Cultivons l'avenir* sont déclarées dans le cadre du programme Services internes.

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Les producteurs adoptent des PGB.	Nombre de projets de PGB réalisés à la ferme	17 000 d'ici le 31 mars 2013 À l'exception du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest	28 486 (Le résultat réel est celui du deuxième trimestre de 2012-2013. Les données finales seront présentées par les provinces et les territoires en 2013-2014.)
Les producteurs adoptent des PGB et le programme en assume le coût.	Montant total investi pour mettre en œuvre les PGB	100 millions de dollars d'ici le 31 mars 2013 À l'exception de l'Alberta, de l'Ontario, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest	196,6 millions de dollars (Le résultat réel est celui du deuxième trimestre de 2012-2013. Les données finales seront présentées par les provinces et les territoires en 2013-2014.)
Résilience accrue des ressources naturelles grâce à la gestion des terres agricoles et la séquestration du carbone dans l'atmosphère	Tonnes de carbone séquestrées grâce à l'établissement et la gestion de vivaces	1,5 mégatonne d'ici le 31 mars 2059	Les arbres plantés en 2012 devraient permettre de séquestrer 0,9 mégatonne d'ici 2059. Les arbres plantés entre 2008 et 2012 devraient permettre de séquestrer 5,74 mégatonnes d'ici 2059.

Analyse du rendement et leçons retenues

Bon nombre des programmes axés sur les PGB au Canada sont anciens et ont reçu un soutien important par le passé, tant en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture que de *Cultivons l'avenir*. Certaines évaluations provinciales réalisées en 2012-2013 révèlent que la demande liée aux programmes axés sur les PGB en 2012-2013 est restée élevée. L'existence de cette demande a entraîné des dépenses plus élevées que prévu dans le cadre des programmes de partenariats fédéraux-provinciaux. Parmi les programmes financés, mentionnons, entre autres, des projets visant à améliorer la gestion des ressources hydriques, de la qualité de l'air, de la productivité du sol, de l'efficience touchant l'utilisation des nutriments et de l'habitat de la faune.

Sous-programme 1.2.4 : Agri-flexibilité – intervention environnementale

Description

Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la durabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-flexibilité sont dispensés aux demandeurs soit directement par AAC soit par les provinces ou territoires ou groupes de l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à AAC pour une clientèle ciblée.

Le volet de l'intervention environnementale d'Agri-flexibilité cherche à aider l'industrie agricole et agroalimentaire à améliorer la durabilité de l'environnement, la gestion des effluents, l'écoefficacité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à favoriser l'utilisation d'énergie renouvelable. Alors que les programmes de *Cultivons l'avenir* d'AAC visent à encourager l'adoption de pratiques agricoles durables dans les exploitations agricoles, le volet de l'intervention environnementale d'Agri-flexibilité aide à améliorer la performance environnementale par l'élaboration de nouveaux outils et de nouvelles méthodes à l'intention du secteur.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
22,4	6,5	(15,9)

L'écart constaté dans les ressources financières s'explique en grande partie par une redistribution des ressources entre les programmes Agri-flexibilité. En outre, les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses autorisées en raison du moment choisi pour la mise en œuvre de projets pluriannuels dans le cadre du programme Agri-flexibilité.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
1	2	1

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Les producteurs, les partenaires et le secteur prennent des mesures pour améliorer leurs pratiques environnementales.	Nombre de mesures mises en œuvre par les producteurs pour améliorer leurs pratiques environnementales	279 d'ici le 31 mars 2014	147 de juillet 2009 au 31 mars 2013

Analyse du rendement et leçons retenues

Il y a eu quatre initiatives financées dans le cadre du volet de l'intervention environnementale d'Agri-flexibilité. Les quatre initiatives sont des initiatives fédérales-provinciales à coûts partagés.

Ce sous-programme n'atteindra probablement pas la cible initiale prévue. De nombreuses mesures qui devaient être mises en place par des producteurs pour améliorer les pratiques environnementales dans le cadre de deux projets à coûts partagés ont été reportées et ont affiché une participation inférieure aux prévisions. Dans un cas, il s'agissait de projets d'immobilisations importants dans l'industrie porcine qui exigeaient un important processus de diligence raisonnable, ce qui a entraîné des retards. À cause des coûts relativement élevés de ce type de projet, la participation a été inférieure aux prévisions initiales.

Dans le deuxième cas, les projets visaient à appuyer la réalisation de vérifications énergétiques à la ferme dans le but de recommander aux agriculteurs des options propres à leur exploitation en matière d'énergie renouvelable. De nombreux participants étaient intéressés à des technologies et de l'équipement précis qui n'étaient pas encore disponibles, ce qui a entraîné des retards.

Cible 3.6 de la SFDD : Qualité de l'eau douce (secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels)

Objectif de la SFDD	Indicateur de rendement de la SFDD	Cible de la SFDD	État du rendement de la SFDD
Objectif 3 : Qualité de l'eau Protéger et améliorer la qualité de l'eau pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains	Indices de performance agroenvironnementale sur la qualité de l'eau et des sols (valeurs globales respectives de 4 et de 6 pour les indicateurs de la qualité de l'eau et des sols)	Qualité de l'eau douce : Atteindre une valeur comprise entre 81 et 100 pour les indices de performance agroenvironnementale de la qualité de l'eau et des sols d'ici le 31 mars 2030	78 pour la qualité de l'eau 77 pour la qualité des sols

Les indices sont fondés sur le tout dernier rapport L'agriculture écologiquement durable au Canada, publié en 2010. Le rapport est mis à jour tous les cinq ans. On attend le prochain rapport en mars 2014. Ces résultats élevés touchant les indices de performance agroenvironnementale signifient que, en général, les agriculteurs canadiens travaillent d'une façon qui protège l'environnement.

L'Indice de qualité des sols a été de 77 (en 2006), soit une amélioration par rapport à 2001 (de trois points).

En 2006, l'Indice de qualité de l'eau a été jugé *Bon* (78); toutefois, il a reculé de sept points par rapport au niveau souhaité. Le recul de l'Indice de performance agroenvironnementale de la qualité de l'eau à l'échelle nationale découle d'un épandage accru de nutriments (azote et phosphore) en tant qu'engrais et fumier dans les exploitations agricoles. Dans les secteurs où il y a beaucoup de précipitations, la plus grande quantité d'eau qui passe dans le sol accroît les écoulements des terres où des pesticides et des engrais ont été épandus, ce qui peut diminuer la qualité de l'eau dans les bassins récepteurs. L'utilisation accrue des plans environnementaux des fermes et des PGB devrait réduire les risques agricoles liés à la qualité de l'eau à long terme. Pour les tout derniers renseignements concernant cet indicateur, voire les indicateurs de la durabilité de l'environnement[XII].

Résultat stratégique 2 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive

La capacité du Canada de produire, de transformer et de distribuer de façon rentable des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels sûrs, sains et de grande qualité dépend de notre aptitude à gérer les risques de manière proactive, à réduire les risques au minimum et à élargir nos marchés intérieurs et extérieurs pour le secteur, en répondant, voire en surpassant, les exigences et les attentes des consommateurs. La gestion proactive des risques, qui vise à garantir

la salubrité des aliments, le développement des marchés et la sensibilité à leurs exigences, ainsi que l'amélioration de la réglementation contribueront directement à la stabilité et à la prospérité économique des producteurs canadiens et accentueront la sécurité des activités dans ce secteur pour le public canadien.

Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Produit intérieur brut (PIB) en dollars indexés (2002) du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (y compris la transformation des produits de la mer)	46,9 milliards de dollars d'ici le 31 mars 2013 Cela représente une augmentation de 10 % par rapport au PIB de 2009 (42,5 milliard de dollars).	Le PIB du Canada dans le domaine de l'agriculture et celui de la transformation alimentaire et des boissons s'élevait à 46,7 milliards de dollars durant les 10 premiers mois de 2012, soit une augmentation de 0,9 % comparativement à l'année civile 2009 (le PIB de 2009 a été révisé et est passé de 42,5 milliard de dollars à 46,3 milliards de dollars). Les données relatives au PIB pour tout l'exercice 2012-2013 n'ont pas encore été communiquées. Depuis la récession de 2009, l'ensemble du système agricole et agroalimentaire a crû à un taux stable de 0,3 % par année comparativement à une croissance plus modérée au sein de l'économie générale de 1,2 % par année entre 2009 et 2012. Les progrès relativement à ce résultat stratégique ont été positifs.

Programmes et sous-programmes

Programme 2.1 : Gestion des risques de l'entreprise

Description

Le Ministère a un programme intégral de gestion des risques de l'entreprise (GRE) pour donner aux producteurs de meilleurs outils et le savoir-faire nécessaire pour gérer les risques de l'entreprise. Ce programme leur procure une protection contre les légères baisses de revenu, une aide axée sur la marge de production quand leurs pertes de revenus sont plus importantes, un cadre d'indemnisation en cas de catastrophe pour les secourir rapidement et une assurance-production pour les protéger contre les pertes de production causées par des catastrophes naturelles. De plus, le programme prévoit une aide sous forme de garanties financières qui facilitera la commercialisation de leurs produits une fois que la conjoncture du marché et les prix seront plus favorables.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013 (Dépenses prévues c. dépenses réelles)
1 295,7	1 859,4	1 434,9	1 420,0	(439,4)

L'écart dans les ressources financières s'explique principalement par le fait qu'il a été moins nécessaire de financer des programmes de gestion des risques de l'entreprise en raison des conditions dans lesquelles évolue l'industrie et de la vigueur des prix des produits de base, et que les interventions en cas de catastrophe ont été moins nombreuses.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
418	375	(43)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Réduction des pertes de revenu des producteurs	Comparaison entre, d'une part, le revenu net des producteurs tiré du marché (RNM) pour l'année en cours, plus les paiements reliés à la GRE, et, d'autre part, le RNM moyen des cinq années précédentes, plus les paiements reliés à la GRE. Cible : 85 % du RNM moyen des cinq années précédentes, plus les paiements reliés à la GRE	85 % d'ici le 31 mars 2013	132 % Les recettes plus élevées sur le marché combinées aux paiements versés dans le cadre du programme de GRE, ont fait en sorte que la mesure est beaucoup supérieure à la moyenne quinquennale.
	Pourcentage de producteurs qui jugent que les programmes de GRE sont des outils efficaces pour gérer les pertes de revenu	Au moins 70 % des producteurs interrogés qui ont subi des pertes de revenu, d'ici le 31 mars 2013	78 % L'enquête nationale sur la GRE a été réalisée en mars 2010. Le Sondage de suivi sur les questions stratégiques de

			2013 révèle que, lorsqu'on a demandé aux producteurs dans quelle mesure les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement les aidaient à gérer les risques, 55 % et 75 %, respectivement, ont répondu qu'ils étaient efficaces.

Analyse du rendement et leçons retenues

En septembre 2012, les ministres FPT se sont entendus sur le contenu du cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2* pour le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. La nouvelle entente quinquennale inclut des investissements stratégiques de plus de trois milliards de dollars pour l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés, y compris une augmentation de 50 % des initiatives à coûts partagés des gouvernements. Les modifications apportées aux programmes dans le cadre de CA 2 découlaient, en partie, des leçons tirées de l'examen des indicateurs de rendement à la GRE dans le cadre de *Cultivons l'avenir*.

Aux termes de CA 2, les gouvernements FPT ont convenu de promouvoir l'élaboration d'outils de gestion des risques privés. À compter de 2013, le gouvernement fédéral fournira une aide pour les projets de recherche et de développement menés par l'industrie sur de nouveaux outils fondés sur l'assurance et d'autres produits. Un soutien sera offert aux initiatives partagées FPT portant sur la mise en œuvre et l'administration de nouveaux outils de gestion des risques.

De plus, les gouvernements FPT ont accepté de continuer d'offrir une gamme complète et efficace de programmes de GRE pour s'assurer que les agriculteurs sont protégés contre la grande volatilité des marchés et les catastrophes. Les programmes de GRE aux termes de CA 2 sont fondés sur le cadre stratégique CA précédent, qui a aidé à réduire les pertes de revenus des producteurs découlant de facteurs indépendants de leur volonté.

En 2012-2013, les gouvernements FPT ont offert des programmes de GRE, conçus à l'époque du cadre stratégique précédent, à l'appui des producteurs canadiens. Durant cet exercice, la portion fédérale des programmes à coûts partagés de GRE a représenté plus de 1,4 milliard de dollars en dépenses de programme.

L'ensemble des programmes de GRE, à l'exception d'Agri-protection, affiche un retard de deux ans en ce qui a trait à la communication des résultats en raison du temps qu'il faut aux producteurs pour présenter leur déclaration de revenus et aux agents de programme, pour traiter les dossiers et résumer les données. Par conséquent, les données disponibles les plus récentes pour ces programmes sont celles de l'année de programme 2010.

Les prix élevés des marchandises ont fait en sorte que les producteurs ont tiré des revenus élevés du marché. En raison de ces bonnes recettes, les recettes totales, y compris les paiements versés dans le cadre des programmes de GRE, ont fait en sorte que l'indicateur est plus élevé que la moyenne quinquennale et supérieur à la cible établie.

Des examens externes, notamment une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ont conclu que les programmes couvraient les risques normaux courus par les producteurs. De même, l'industrie a indiqué lors des séances de mobilisation sur CA 2 que bien que certains changements s'avéraient nécessaires, les principaux programmes de GRE étaient efficaces et devraient toujours faire partie du nouveau cadre stratégique. Les programmes de GRE qui ont suivi au titre de CA 2 fourniront une couverture en cas de catastrophe et de volatilité importante des marchés tout en évitant de masquer les signaux du marché.

Sous-programme 2.1.1 : Agri-stabilité

Description

Le programme Agri-stabilité aide les producteurs à combler leurs pertes de revenu en offrant des paiements qui correspondent aux pertes supérieures à 15 % de leur marge de référence historique. L'objectif de ce programme visant l'ensemble de l'exploitation agricole et fondé sur la marge est d'aider les producteurs à mieux gérer les risques de leur entreprise, en particulier ceux qui échappent à leur contrôle. Agri-stabilité est un programme à coûts partagés entre le fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, selon un rapport 60:40.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
634,4	429,5	(204,9)

Le programme Agri-stabilité est axé sur la demande au lieu d'être financé à même une enveloppe établie pour chaque exercice financier. Bien que les frais administratifs demeurent relativement constants, l'écart des paiements de subvention et de contribution d'une année à l'autre est directement lié à la participation et aux conditions dans lesquelles l'industrie évolue. Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses prévues en raison du renforcement des conditions de l'industrie par la hausse des prix des produits de base.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
338	288	(50)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Atténuation des répercussions à court terme des baisses importantes des revenus	Les recettes des participants provenant des marchés par rapport aux recettes agricoles totales provenant des marchés	75 % d'ici le 31 mars 2013	74,1 %
Atténuation des répercussions à court terme des baisses importantes des revenus	La marge de production du participant avec paiement par rapport à la marge de référence	65 % d'ici le 31 mars 2013	73,8 %

Analyse du rendement et leçons retenues

En juin 2012, le Bureau de la vérification et de l'évaluation (BVE) d'AAC a présenté son rapport intitulé *Évaluation des outils de stabilité des revenus – Agri-stabilité et Agri-investissement*. Le but de l'évaluation était d'examiner la pertinence et le rendement des deux programmes offerts dans le cadre des programmes de GRE aux termes du cadre stratégique national pour l'agriculture d'AAC, *Cultivons l'avenir*.

L'évaluation a permis de constater que le soutien du gouvernement à l'intention du secteur agricole a aidé les producteurs à gérer les risques opérationnels et la variabilité des revenus et que les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement sont efficaces en ce qui a trait à la protection et à la participation. Même si les programmes de GRE sont conçus pour être complémentaires, les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement couvrent tous les niveaux de risque, et il y a un certain nombre de chevauchements entre les programmes de GRE. L'évaluation a cerné certains domaines où l'efficience des programmes pourrait être améliorée. Les résultats de l'évaluation ont étayé les discussions menant à la création du prochain cadre stratégique sur l'agriculture, CA 2.

Conformément à l'évaluation du BVE, les indicateurs de rendement du Ministère révèlent que, malgré une légère diminution de la participation à Agri-stabilité, le programme continue de fournir une protection pour une importante portion des recettes totales sur le marché du secteur et des marges des producteurs. Cela prouve la pertinence continue du programme au sein du secteur agricole.

De plus, les indicateurs de rendement révèlent que l'efficience administrative du programme continue de s'améliorer. Les coûts administratifs liés à la prestation du programme Agri-stabilité en 2010-2011 ont augmenté de 1 % comparativement à l'année précédente. La cible consistait à accroître les frais d'administration dans une moindre proportion que le taux d'inflation, qui se situait à 2,0 % en 2010. De plus, il a fallu 75 jours civils pour traiter 74,6 % des dernières demandes de l'année de programme 2010. Il s'agissait là d'une augmentation marquée par

rapport aux 55,2 % de 2009, et un peu moins que la cible de 75 %. Enfin, le taux d'exactitude des paiements émis dans le cadre du programme en 2010 a été établi à 98,3 %.

Le programme Agri-stabilité réorienté aux termes du cadre CA 2 continuera de fournir une assistance relativement à la grande volatilité des marchés et aux catastrophes. À mesure que les modifications liées à CA 2 sont apportées, les mesures du rendement et les cibles seront rajustées pour mieux refléter les objectifs du programme. Les gouvernements FPT se sont engagés à surveiller ces programmes de GRE, y compris les répercussions des modifications apportées aux programmes, tout au long de la période visée par CA 2.

Sous-programme 2.1.2 : Agri-investissement

Description

Agri-investissement est un programme visant à aider les producteurs à stabiliser leur revenu agricole en déposant chaque année des fonds dans un compte d'épargne et en recevant une contribution de contrepartie du gouvernement. Les coûts de ce programme sont partagés entre le fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, selon un rapport 60:40. Les producteurs peuvent effectuer des retraits au cours des périodes de baisse de revenu agricole afin d'investir dans leur exploitation ou de gérer les risques financiers.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
276,4	230,5	(45,9)

Le programme Agri-investissement est axé sur la demande au lieu d'être financé à même une enveloppe établie pour chaque exercice financier. Bien que les frais d'administration demeurent relativement constants, l'écart entre les paiements de subvention et de contribution d'une année à l'autre est directement lié à la participation et aux prix des produits, car les dépôts des producteurs et les contributions gouvernementales sont calculés en fonction d'un pourcentage du revenu généré par la vente des produits au cours d'une année de production. L'écart en 2012-2013 s'explique en grande partie par la hausse du prix des produits de base.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
13	21	8

Le nombre réel d'ETP est supérieur à celui qui était prévu en raison d'une réaffectation des ressources entre les programmes.

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Les producteurs ont la latitude voulue pour gérer les risques financiers mineurs.	Pourcentage de producteurs participant au programme Agri-investissement qui reçoivent des paiements d'Agri-stabilité et effectuent des retraits de leur compte d'épargne Agri-investissement	60 % d'ici le 31 mars 2013	35,7 % Les producteurs qui reçoivent des paiements d'Agri-stabilité n'effectuent pas les retraits prévus de leur compte d'épargne Agri-investissement dans la mesure prévue.
Les producteurs utilisent les soldes du compte du programme pour composer avec les baisses de revenu ou effectuer des investissements qui réduiront les risques à la ferme ou augmenteront les recettes agricoles.	Pourcentage de producteurs indiquant qu'ils utilisent leurs fonds pour gérer des baisses de revenu ou effectuer des investissements visant à réduire les risques à la ferme ou à augmenter les recettes agricoles	Au moins 75 % des producteurs répondants d'ici le 31 mars 2013	90 % Le sondage national sur la GRE a été réalisé en mars 2010.

Analyse du rendement et leçons retenues

En juin 2012, le BVE d'AAC a présenté son rapport intitulé *Évaluation des outils de stabilité des revenus – Agri-stabilité et Agri-investissement.* Cette évaluation portait sur la pertinence et le rendement des deux programmes offerts aux termes du cadre stratégique national pour l'agriculture d'AAC, *Cultivons l'avenir*.

L'évaluation a permis de constater que le soutien du gouvernement à l'intention du secteur agricole a aidé les producteurs à gérer les risques opérationnels et la variabilité des revenus et que les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement sont efficaces en ce qui a trait à la protection et à la participation. Même si les programmes de GRE sont conçus pour être complémentaires, les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement couvrent tous les niveaux de risque, et il y a un certain nombre de chevauchements entre les programmes de GRE. L'évaluation a cerné certains domaines où l'efficience des programmes pourrait être améliorée. Les résultats de l'évaluation ont étayé les discussions menant à la création du prochain cadre stratégique sur l'agriculture, CA 2.

Les indicateurs de mesure du rendement du Ministère révèlent que la participation à Agri-investissement continue d'augmenter, et que la valeur des ventes sur le marché couvertes par le programme et les niveaux de cotisation des producteurs continuent de dépasser les cibles établies, ce qui semble indiquer que les producteurs continuent de trouver le programme utile. Cependant, la proportion de producteurs qui font des retraits tout en recevant une aide d'Agri-stabilité a diminué. Les gouvernements continueront à mobiliser l'industrie pour mieux

comprendre les motifs sous-jacents de cette tendance tout en continuant de surveiller les taux de retrait.

Comme c'est le cas pour Agri-stabilité, les gouvernements continuent de tenter d'améliorer l'efficience administrative du programme Agri-investissement. En 2010, seulement 43 % des demandes ont été traitées dans un délai de 45 jours, alors que la cible était établie à 80 %. Cependant, les coûts administratifs ont diminué lorsqu'on les calcule par dossier durant l'année de programme 2010 comparativement à l'année de programme 2009.

Aux termes de CA 2, les gouvernements FPT ont modifié le programme Agri-investissement en réduisant les contributions publiques de contrepartie tout en augmentant la marge de manœuvre des producteurs afin qu'ils puissent utiliser les comptes en tant qu'outils de gestion du risque. À mesure que ces changements seront mis en œuvre, les gouvernements examineront les mesures de rendement et les cibles pour apporter les rajustements nécessaires à l'avenir. Les gouvernements FPT se sont engagés à contrôler l'ensemble des programmes de GRE réorientés, y compris les répercussions des modifications durant toute la période visée par CA 2.

Sous-programme 2.1.3 : Agri-relance

Description

Le Programme Agri-relance permet au gouvernement fédéral d'avoir accès à du financement pouvant aller jusqu'à 20 000 000 $ par initiative pour venir en aide aux producteurs agricoles qui font face à des catastrophes à petite échelle. Le programme aide les producteurs touchés à reprendre rapidement leurs activités ou contribue à atténuer les répercussions des événements. Les initiatives de ce programme font l'objet d'un partage des coûts selon un ratio de 60:40 entre le Canada et les provinces ou territoires participants.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
125,0	15,6	(109,4)

La diminution des dépenses en 2012-2013 est attribuable au fait qu'il a fallu moins souvent intervenir en cas de catastrophe cette année-là.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
9	9	0

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Les exploitations agricoles reprennent leurs activités après une catastrophe naturelle.	Pourcentage de producteurs qui exploitent toujours une ferme un an après la catastrophe	70 % d'ici le 31 mars 2013	97 % Source : Administration des programmes, sondage auprès des producteurs victimes d'une catastrophe
	Pourcentage de producteurs qui croient que l'aide financière offerte dans le cadre du programme a joué un rôle dans la relance de leurs activités	75 % d'ici le 31 mars 2013	81 % Source : Sondage auprès des producteurs victimes d'une catastrophe

Nota : Les résultats sur le rendement ci-dessus portent sur les neuf initiatives mises en place en 2011-2012. Les résultats des initiatives mises en place en 2012-2013 seront disponibles en 2013-2014, une fois qu'elles seront terminées et que les données sur le rendement auront été analysées.

Analyse du rendement et leçons retenues

Agri-relance[XIII] continue d'être un outil efficace pour réagir en cas de catastrophe régionale et fournir une aide aux producteurs pour les aider à réaliser les activités de rétablissement. En 2012-2013, les gouvernements ont mis en place quatre initiatives. En date du 31 mars 2013, 1 659 paiements avaient été versés dans le cadre de ces initiatives, pour un total de 14,9 millions de dollars (la part fédérale s'élevait à 8,9 millions de dollars).

Les dépenses réelles en 2012-2013 ont été inférieures à ce qui était prévu en raison des conditions de l'industrie et de la hausse des prix des produits de base ainsi que du moins grand nombre d'interventions en cas de catastrophe.

En mars 2013, le BVE d'AAC a présenté son rapport intitulé *Vérification du Programme d'aide aux agriculteurs en cas de catastrophe (PAAC)*. La vérification portait sur 10 initiatives et a conclu qu'il y avait des mesures de contrôle adéquates en place pour garantir que les ententes de contribution aux termes du PAAC étaient appropriées et faisaient l'objet d'une administration et d'un contrôle adéquats.

Le Ministère s'efforce de donner suite aux diverses recommandations découlant de la vérification, y compris le besoin d'améliorer la modalité sur la vérification du bénéficiaire et de documenter officiellement les évaluations du risque.

Les indicateurs de mesure du rendement du Ministère révèlent que le programme Agri-relance est toujours pertinent et qu'il répond aux besoins des producteurs victimes de catastrophes naturelles. Les producteurs qui reçoivent une aide d'Agri-relance peuvent continuer d'exploiter

leur entreprise et estiment qu'Agri-relance les a aidés à se remettre des catastrophes dont ils ont été victimes.

Durant les discussions relatives au cadre CA 2, l'industrie a demandé des précisions en ce qui a trait au moment où une initiative d'Agri-relance est enclenchée. Les administrateurs de programme ont indiqué qu'il fallait revoir les délais des processus et les indicateurs de rendement connexes. Des engagements ont été pris dans l'accord-cadre CA 2 afin de revoir les lignes directrices du programme pour les rendre plus claires; les fonctionnaires s'emploient à régler les problèmes concernant les processus du programme. Au cours des prochains mois, ils inviteront l'industrie à discuter de ces changements.

Sous-programme 2.1.4 : Agri-protection

Description

Le programme Agri-protection offre une protection contre les pertes de production causées par des catastrophes. Le gouvernement fédéral contribue à la protection offerte aux producteurs par les provinces ou les territoires dans le cadre du programme Agri-protection. Les produits visés varient selon les provinces ou les territoires; la protection offerte continue de s'améliorer et d'inclure des produits additionnels.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
691,5	680,5	(11,0)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
17	17	0

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Les pertes de production sont atténuées en offrant une protection d'assurance efficace.	Les producteurs estiment qu'Agri-protection offre une assurance efficace contre les pertes de production.	Plus de 70 % des producteurs ayant participé à l'enquête d'ici le 31 mars 2013	Le sondage de 2010 sur la GRE révèle que les producteurs qui ont reçu des paiements d'assurance au cours des cinq années précédentes ont affirmé que ceux-ci ont répondu à leurs attentes en ce qui a trait au

			montant (65 %), au fait que le paiement a permis de compenser leurs pertes de productivité (87 %) et au fait que les paiements ont été versés rapidement (81 %).
	La valeur de la production assurée par rapport à la valeur totale de tous les produits agricoles admissibles à l'assurance	60 % d'ici le 31 mars 2013	65,2 %
	La valeur des produits agricoles admissibles à l'assurance par rapport à la valeur de tous les produits agricoles	85 % d'ici le 31 mars 2013	88,4 %

Analyse du rendement et leçons retenues

En novembre 2012, le BVE d'AAC a déposé son rapport intitulé *Évaluation privée pour la gestion des risques et d'indemnisation des dommages causés par la faune*. L'objectif de l'évaluation était d'examiner la pertinence et le rendement de ces programmes. L'évaluation a révélé que le programme Agri-protection donnait les résultats attendus et que l'approche utilisée pour fournir une assurance agricole était efficace et répondait aux besoins du secteur.

Conformément aux résultats de l'évaluation et de l'enquête, les indicateurs de rendement ministériels liés à Agri-protection révèlent que le programme continue de fournir des régimes d'assurance à la plupart des producteurs agricoles canadiens et que l'accessibilité des produits d'assurance continue de s'élargir. Cela révèle la souplesse et l'importance continue du programme pour les producteurs canadiens. En outre, les indicateurs du rendement montrent que l'efficacité administrative du programme a continué de s'améliorer. Les frais d'administration associés à la prestation du programme Agri-stabilité ont respecté les limites établies.

En plus de confirmer la valeur du programme, l'évaluation a aussi recommandé aux gouvernements FPT de continuer à travailler avec le secteur du bétail pour élaborer des régimes d'assurance pertinents. Cependant, elle suggérait aussi aux gouvernements d'envisager des solutions de rechange non liées aux programmes fondés sur Agri-protection pour répondre aux besoins des intervenants du secteur du bétail. Les gouvernements continueront d'envisager des options pour fournir à ces producteurs des outils de gestion du risque, y compris une assurance relative au prix du bétail. Les coûts du programme Agri-protection ont augmenté de 18,6 p. 100 par rapport à l'année précédente en raison principalement de l'augmentation des prix des produits de base, d'un nombre supplémentaire d'acres assurés et des cultures de plus grande valeur que choisissent de cultiver les producteurs.

Les gouvernements continueront à contrôler les dépenses de programme au cours des prochaines années pour déterminer si celles-ci sont révélatrices de répercussions potentielles sur le rendement du programme.

Les résultats de l'évaluation du programme Agri-protection ont étayé les discussions qui ont mené à l'élaboration du nouveau cadre stratégique sur l'agriculture, CA 2. À mesure que les gouvernements iront de l'avant, ils continueront à contrôler le rendement d'Agri-protection et de s'assurer que toute modification apportée aux paramètres du programme est reflétée de façon appropriée dans les indicateurs de rendement.

Sous-programme 2.1.5 : *Loi canadienne sur les prêts agricoles*

Description

La *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (LCPA) est un programme légiféré de garantie d'emprunt qui améliore la disponibilité du crédit pour les agriculteurs et les coopératives agricoles. En vertu du programme de la LPCA, le gouvernement du Canada garantit aux institutions financières le remboursement des prêts accordés aux agriculteurs et aux coopératives agricoles à des fins admissibles. Les agriculteurs utilisent ces prêts pour créer, améliorer et développer leurs fermes alors que les coopératives agricoles s'en servent pour traiter, distribuer ou mettre en marché les produits de l'agriculture.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
14,8	1,0	(13,8)

L'écart s'explique principalement par des taux d'intérêt plus bas, qui ont entraîné une diminution de la participation au programme, et par conséquent, des paiements moins nombreux en vertu de la garantie.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
9	6	(3)

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Les agriculteurs et les coopératives agricoles ont accès à du crédit abordable pour faire des investissements dans leur entreprise agricole.	Valeur des prêts enregistrés accordés par les établissements de crédit durant l'exercice	217 millions de dollars chaque année d'ici le 31 mars 2013	1 823 prêts d'une valeur de 107,1 millions de dollars ont été enregistrés en date du 31 mars 2013.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*[XIV] inscrit les prêts garantis par des actifs admissibles aux agriculteurs et aux coopératives agricoles par des institutions financières à une garantie d'emprunt. Les prêts visent l'établissement, l'amélioration et le développement des fermes ou le traitement, la distribution et la mise en marché de produits par des coopératives agricoles. Aux termes du programme de la LCPA, la garantie du gouvernement exige des institutions financières qu'elles établissent un taux d'intérêt plafond dans le cadre des prêts garantis par des actifs, et prescrit la durée maximale d'un prêt à 15 ans pour l'achat de terres, et à 10 ans, à toutes les autres fins.

En 2012-2013, en vertu du programme, 1 823 prêts d'une valeur de $107,1 millions de dollars ont été consentis, dont 245 prêts valant 24 millions de dollars à des producteurs débutants. La cible de 217 millions de dollars n'a pas été atteinte essentiellement à cause de la persistance des faibles taux d'intérêt, qui font que le programme présente moins d'attrait aux yeux des institutions financières, des agriculteurs et des coopératives agricoles.

En 2012-2013, le BVE d'AAC a réalisé une évaluation du programme de la LCPA dans le cadre du Plan d'évaluation stratégique quinquennal d'AAC (2011-2012 à 2015-2016) et conformément à la Politique sur l'évaluation (2009) du Conseil du Trésor. On prévoit que l'évaluation se terminera en octobre 2013. On a consulté les demandeurs et les bénéficiaires dans le cadre du programme de la LCPA au cours de l'évaluation du BVE. Les résultats de l'évaluation permettront aussi d'étayer l'examen législatif quinquennal requis par la législation. Cet examen aura lieu en 2014.

Sous-programme 2.1.6 : *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*

Description

Le Programme de paiements anticipés (PPA) et le Programme de mise en commun des prix (PMCP) sont deux programmes de garantie d'emprunt actifs qui relèvent de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA). En vertu du PPA, le gouvernement garantit le remboursement des avances versées aux producteurs de végétaux et d'animaux par des tiers administrateurs pour une période déterminée en se fondant sur la valeur de leur produit agricole. Ces avances de fonds améliorent les liquidités des producteurs tout au long de l'année, ce qui

leur permet de respecter leurs obligations financières et de tirer parti des meilleures conditions de marché. Un producteur admissible peut recevoir une avance prévue par le PPA pouvant atteindre 400 000 $ à un taux d'intérêt préférentiel, le gouvernement versant les intérêts sur la première tranche de 100 000 $. Les producteurs remboursent l'avance plus les intérêts une fois leur produit vendu. Les clients ciblés sont les producteurs de denrées agricoles au sens de la LPCA. Le PMCP facilite la commercialisation des produits agricoles visés par des plans coopératifs en garantissant un prix minimal moyen pour les produits vendus par les agences de commercialisation. Ceci permet aux agences de commercialisation d'obtenir du financement et de verser les paiements de première livraison à leurs membres. La garantie du gouvernement protège les agences contre les baisses imprévues de la valeur marchande de leurs produits qui dépassent 35 %. Les clients ciblés sont les agences de commercialisation des produits agricoles visés par la LPCA.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
116,2	62,6	(53,5)

L'écart s'explique principalement par deux sursis à la mise en défaut qui réduisent les paiements de garantie sur les avances versées au cours de la période de production de 2008 ainsi que par les faibles taux d'intérêt durant l'exercice, ce qui s'est traduit par des économies appréciables.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
28	31	3

Le nombre réel d'ETP est supérieur à celui qui était prévu en raison d'une réaffectation des ressources entre les programmes.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectifs	Résultats réels
Les agriculteurs disposent de plus de liquidités, et sont ainsi en mesure de prendre de meilleures décisions relativement à la commercialisation de leurs produits.	Nombre de producteurs qui reçoivent des avances du Programme de paiements anticipés (PPA) par période de production	42 500 pour la période de production de 2010-2011 d'ici le 31 mars 2013	25 086 producteurs avaient reçu des avances au 31 mars 2013 pour la période de production 2010-2011. 21 198 producteurs avaient reçu des avances au 31 mars 2013 pour la période de production 2012-2013.
	Valeur des avances versées dans le cadre du PPA par période de production	2 milliards de dollars pour la période de production 2010-2011	1,57 milliard de dollars a été versé en avances au 31 mars 2013 pour la période

		d'ici le 31 mars 2013*	de production 2010-2011. 1,86 milliard de dollars a été versé en avances au 31 mars 2013 pour la période de production 2012-2013.

*La cible dans le RPP connexe de 2012-2013 était liée précisément à la période de production 2010-2011. Les résultats de la période de production 2012-2013 sont aussi fournis ci-dessus.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le PPA[XV] est un programme de garantie de prêt du gouvernement fédéral régi par la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* qui permet de verser aux producteurs une avance en espèces sur la valeur de leurs produits agricoles durant une période donnée.

La participation au programme fluctue d'année en année. Pour 2012-2013, 63 ententes ont été mises en place relativement à l'administrateur du PPA par l'entremise des organisations de producteurs tierces. Environ 21 198 producteurs ont touché quelque 1,86 milliard de dollars en avances. Entre 2007 et 2011, le nombre moyen de producteurs ayant reçu des paiements anticipés par période de production s'élevait à 28 920, et le montant moyen versé par période de production s'établissait à 1,956 milliard de dollars. Les résultats de 2012-2013 reflètent une légère diminution comparativement aux moyennes. Cela est probablement dû au prix élevé des marchandises et à la réduction du nombre d'éleveurs au Canada qui accèdent au programme en raison des sursis à la mise en défaut des paiements anticipés d'urgence accordés en 2008 aux producteurs bovins et porcins.

La LPCA exige la réalisation d'un examen législatif quinquennal. À cette fin, AAC a entrepris un examen législatif complet en 2010-2011 pour la période 2006-2007 à 2010-2011. L'examen était composé de trois volets distincts : une évaluation du programme, un examen de la prestation du programme et une évaluation de l'efficience administrative.

Dans le cadre de cet examen exhaustif, des séances d'engagement ciblées ont été réalisées partout au Canada avec des intervenants de l'industrie, des administrateurs du PPA et des organisations de producteurs au printemps 2011. De plus, 3 000 producteurs ont été sélectionnés pour remplir un questionnaire, et 20 intervenants clés ont été sélectionnés pour une entrevue privée.

Les constatations de cet examen complet ont été résumées et présentées dans un rapport déposé devant le Parlement en 2012. Il a été déterminé que le PPA et le PMCP étaient bien conçus, gérés et offerts efficacement et qu'ils contribuaient à la viabilité des exploitations agricoles en aidant les producteurs à mieux gérer leurs liquidités, ce qui améliore la stabilité financière des exploitations agricoles. Certaines occasions d'amélioration ont été cernées dans le cadre du PPA, et elles font actuellement l'objet d'un examen.

Sous-programme 2.1.7 : Réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc

Description

Le Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPPID) vise à aider les exploitations porcines rentables à atténuer les pressions financières à court terme en fournissant des prêts à long terme. Le programme aidera à réduire l'exposition des prêteurs aux risques associés à l'octroi de prêts à long terme en les partageant avec le gouvernement du Canada, ce qui encouragera les prêteurs à consentir un crédit et à faciliter le refinancement de la dette.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
0,5	0,2	(0,3)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
3	2	(1)

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Les exploitations porcines rentables sont à même de profiter de l'amélioration des conditions sur le marché.	Pourcentage de producteurs porcins recevant des prêts assortis d'une réserve pour perte qui continuent au cours des 12 premiers mois à rembourser leurs prêts sans défaut de paiement	65 % d'ici le 31 mars 2014	En voie de dépasser la cible (88 % en juin 2013)

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère continue de contrôler le soutien mis en place en 2009-2010 pour aider le secteur porcin à gérer les pressions financières immédiates à court terme par le truchement du Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPPIP).

Le PRPPIP a été conçu pour aider les exploitations porcines rentables à résister à l'incertitude économique en transférant les dettes à court terme dans des prêts à long terme garantis par le gouvernement (jusqu'à 15 ans). Les producteurs présentent une demande de consolidation de prêt par le truchement de leur institution financière. Pour chaque prêt enregistré, AAC dépose

une partie de la valeur du prêt dans un compte de fonds de réserve chez le prêteur. En 2009-2010, 21 ententes de contribution ont été signées, même si seulement 11 institutions ont consenti des prêts. Aux termes du PRPPIP, 263 prêts ont été versés pour un total de 408,1 millions de dollars, qui ont entraîné la mise en réserve de 243,8 millions de dollars.

En 2012-2013, 18 des 263 prêts ont été remboursés en totalité, 29 sont en défaut et les 216 restants sont en règle. Le programme est en voie de dépasser la cible établie pour mars 2014.

Le gouvernement du Canada continuera à partager le risque avec les institutions financières jusqu'à ce que les prêts aient été remboursés en totalité ou jusqu'en avril 2025.

Sous-programme 2.1.8 : Transition pour les exploitations porcines

Description

Le Programme de transition pour les exploitations porcines (PTEP) a été lancé en 2009 pour aider le secteur porcin du Canada à s'adapter aux nouvelles réalités du marché découlant d'une forte devise canadienne, du prix élevé des aliments pour animaux, de la hausse du coût de l'énergie, de la baisse du prix mondial du porc et de la concurrence accrue sur les marchés d'exportation. Dans le cadre du programme, les producteurs qui sont moins aptes ou disposés à participer au nouveau marché porcin plus concurrentiel pourraient quitter l'industrie de façon ordonnée en présentant des offres quant au montant de financement qu'ils accepteraient pour cesser la production pendant au moins trois ans. On s'attend à ce que la baisse de production porcine résultante, combinée aux réductions de coûts prévues pour les producteurs restants, améliore la rentabilité de l'ensemble du secteur.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
0,7	0,1	(0,6)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
1	1	0

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Réduction du nombre de porcs produits au Canada	La réduction du nombre de porcs produits au Canada après l'octroi complet du budget associé au programme	3,2 millions d'ici le 31 mars 2014	2,7 millions de porcs (84 % de la cible selon la production annuelle sur les 124 475 truies retirées de la production par le truchement du programme)

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a favorisé le regroupement du secteur porcin. Le Programme de transition pour les exploitations porcines a facilité l'adaptation aux nouvelles réalités du marché en octroyant 71,7 millions de dollars à 446 soumissionnaires retenus qui ont accepté de vider leurs porcheries et de cesser toute production pendant trois ans.

Programme 2.2 : Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments

Description

Le Ministère aide les producteurs et les organismes à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de gestion des risques liés à la salubrité des aliments, à la biosécurité et à la traçabilité afin de leur permettre de prévenir et de contrôler les risques pour les ressources animales et végétales et de renforcer ainsi le secteur contre la propagation de maladies et les pertes sur les marchés intérieurs et étrangers. Les systèmes de gestion du risque comprennent les systèmes nationaux de salubrité alimentaire reconnus par le gouvernement et fondés sur les principes d'analyse des dangers et la maîtrise des points critiques (HACCP) ou de type HACCP, à la ferme et en aval de la ferme; les systèmes nationaux de biosécurité; et le système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire. Ces systèmes sont également mis à profit dans la gestion des urgences pour limiter la propagation des maladies animales et végétales, réduisant par conséquent les répercussions économiques, environnementales et sociales d'une crise. Une stratégie nationale de biosécurité animale et végétale offre également une orientation stratégique générale visant à faire en sorte que les efforts soient ciblés sur les risques les plus élevés en matière de biosécurité. Parmi les participants admissibles, mentionnons les organismes sans but lucratif nationaux ou régionaux, les producteurs et les intervenants de l'industrie.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013 (dépenses prévues c. dépenses réelles)
94,3	97,6	121,5	92,4	(5,2)

Les dépenses réelles ont été légèrement inférieures aux dépenses prévues, mais elles ont augmenté par rapport celles de l'année précédente, qui s'établissaient à 87,6 millions de dollars.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
310	283	(27)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Augmentation de la salubrité dans les systèmes alimentaires	Pourcentage des producteurs qui participent à des programmes de type HACCP et qui déclarent avoir adopté des pratiques liées à la salubrité des aliments	45 % d'ici le 31 mars 2013 (L'enquête de 2005 montrait un taux de participation de 28 % aux programmes HACCP. Dans l'enquête de 2008, le taux de participation grimpait à 39 %.)	47 % (L'Enquête financière sur les fermes de 2012 a révélé que 47 % des exploitations de bétail, de volaille et horticoles affichant des ventes totales supérieures à 10 000 $ participaient aux 11 programmes de salubrité des aliments de type HACCP.)

Analyse du rendement et leçons retenues

Si l'on disposait, à la ferme et dans les agroentreprises, de pratiques, d'outils et de systèmes de salubrité des aliments, de biosécurité et de traçabilité qui sont reconnus par le gouvernement et se fondent sur des principes scientifiques, il a été plus facile d'empêcher la propagation de maladies animales et végétales. Cela a aidé à protéger le secteur contre les interventions coûteuses associées aux éclosions de maladie, a aidé à maintenir et à améliorer l'accès aux marchés et a

permis au secteur de mieux réagir à la demande accrue de garanties relativement à la salubrité des aliments. En outre, la confiance des consommateurs canadiens et étrangers a été renforcée, car le Canada est pour eux une source fiable de produits sains.

L'analyse des résultats de l'*Enquête financière sur les fermes de 2012* a révélé que 47 % des exploitations de bétail, de volaille et horticoles affichant des ventes totales supérieures à 10 000 $ participaient aux 11 programmes de salubrité des aliments de type HACCP qui ont été élaborés par des organisations nationales de producteurs. Les données ont été recueillies auprès d'un échantillon de 5 121 exploitations agricoles qui affichaient toutes des recettes agricoles brutes totales (ventes) supérieures à 10 000 $. Cependant, selon le Recensement de l'agriculture de 2011, il y avait 206 000 fermes au Canada dont 44 000 affichaient des ventes inférieures à 10 000 $. Cela signifie que ces petites exploitations agricoles n'ont pas été représentées dans l'échantillon utilisé dans le cadre de l'Enquête financière sur les fermes de 2012.

Sous-programme 2.2.1 Biosécurité

Description

Biosécurité est un programme national qui couvre les pratiques, les politiques et les procédures de prévention et de contrôle des risques pour nos ressources fondamentales animales et végétales; le programme est reconnu, de plus en plus souvent, comme un outil essentiel pour prévenir et réduire la propagation des maladies/des organismes nuisibles des animaux et des plantes, et par conséquent réduire les coûts associés à l'éclosion des maladies et à la pullulation. Les gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement fédéral, en partenariat avec les intervenants du secteur de l'industrie, ont réuni leurs efforts pour élaborer, valider et mettre en œuvre des normes. Le programme met l'accent sur les risques les plus élevés (évalués au cours de discussions entre l'industrie et les gouvernements) et les problèmes les plus susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur le secteur.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
18,6	18,4	(0,2)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
1	0	(1)

Les ETP affectés à ce sous-programme sont des ressources partagées et sont déclarés dans le cadre d'autres sous-programmes.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Nouvelles normes en matière de biosécurité approuvées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)	Nombre de normes de biosécurité approuvées par l'ACIA Nota : Ces normes sont présentées à l'ACIA par les intervenants.	6 pendant la durée du programme d'ici le 31 mars 2013	8 plus 2 normes génériques (végétales et animales)

Analyse du rendement et leçons retenues

La création des normes nationales en matière de biosécurité a dépassé les résultats escomptés puisque huit normes au niveau des exploitations agricoles ont été réalisées dans les secteurs suivants : céréales et oléagineux, pomme de terre, bœuf, produits laitiers, mouton, chèvre, vison et abeilles. Des normes nationales génériques touchant la biosécurité des plantes et des animaux ont aussi été établies.

Sous-programme 2.2.2 Science de la biosécurité et de la salubrité des aliments

Description

Les activités scientifiques en matière de salubrité des aliments et de la biosécurité mettent l'accent sur la salubrité des aliments, ainsi que sur la sécurité et la protection des systèmes de production alimentaire. La recherche dans le domaine de la salubrité des aliments vise la détection et la caractérisation des risques d'origine alimentaire actuels et émergents liés à la production, à la transformation, à l'entreposage et à la distribution des aliments. La protection et la sécurité du système alimentaire du Canada, et les travaux de recherche fournissent le fondement scientifique des modèles de prévision pour l'application des mesures de sécurité et de réglementation. Cette initiative complète les activités de réglementation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Les activités de recherche visent les ministères chargés de la réglementation, l'industrie et les consommateurs.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
36,2	34,5	(1,7)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
282	257	(25)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Adoption par les clients d'outils, de techniques et de stratégies de détection et d'atténuation	Nombre d'outils, de techniques et de stratégies de détection et d'atténuation adoptés par les clients	5 d'ici le 31 mars 2013	8 Source : Avis aux scientifiques
Mise en œuvre accrue de systèmes d'amélioration et de maintien de la salubrité des aliments et de la qualité des produits par le secteur agroalimentaire	Nombre de nouveaux systèmes mis en place par le secteur agroalimentaire	10 d'ici le 31 mars 2013	10 Source : Avis aux scientifiques

Analyse du rendement et leçons retenues

AAC a créé un outil de prévision géomatique pour anticiper et prévenir la propagation de pathogènes dans les magasins de détail. L'outil peut être utilisé relativement à plusieurs produits pour faire ressortir les points critiques dans la chaîne de distribution de façon à permettre une meilleure préparation pour la prise de mesures rapides, au besoin. AAC a aussi contribué à la science de la salubrité des aliments en faisant ce qui suit :

- élaboration d'une nouvelle solution antimicrobienne volatile pour inhiber les pathogènes durant le transport de longue durée de produits frais dans des contenants scellés;
- établissement de stratégies d'intervention pour enrayer la salmonelle sur les germes de luzerne;
- utilisation du calicivirus félin en tant qu'outil de contrôle de la qualité touchant la détection de virus, qui est maintenant une pratique standard dans les laboratoires de virologie alimentaire du Canada.

Sous-programme 2.2.3 Systèmes de salubrité des aliments

Description

À l'appui du Programme canadien intégré pour la salubrité alimentaire, les Systèmes de salubrité des aliments visent à élaborer les systèmes et les outils nécessaires à l'agro-industrie pour produire des aliments salubres, accéder aux marchés et répondre à la demande des consommateurs. Les programmes fédéraux portent sur les phases Développement du système et Reconnaissance du système des programmes de salubrité des aliments. La mise en œuvre du système est administrée par les provinces et les territoires dans le cadre du programme *Cultivons l'avenir*. Le développement du système soutient des organismes nationaux (ou l'équivalent) dans leurs efforts d'élaboration de systèmes d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) ou de salubrité des aliments fondée sur les principes HACCP à la ferme ou en aval de la production agricole. La reconnaissance du système (dirigée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments [CFIA]) offre une reconnaissance gouvernementale aux systèmes de salubrité des aliments à la ferme et en aval de la production agricole primaire élaborés par des organismes nationaux (ou l'équivalent) de l'industrie.

Ressources financières – (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
15,9	15,2	(0,8)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
9	9	0

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Nombre accru d'associations qui s'adonnent à des activités de salubrité des aliments	Nombre d'associations nationales (ou d'associations équivalentes) élaborant des systèmes de salubrité des aliments	35 d'ici le 31 mars 2013	23

Analyse du rendement et leçons retenues

On a appuyé les systèmes de salubrité des aliments et de traçabilité dans le cadre de l'Initiative canadienne intégrée de salubrité des aliments (ICISA) de *Cultivons l'avenir*. L'ICISA a fourni un soutien financier à l'élaboration de systèmes au sein de l'industrie. Durant l'exercice 2012-2013, 11 ententes de projets sur la salubrité des aliments dont l'engagement financier totalise jusqu'à 2,4 millions de dollars, et cinq ententes de projets de traçabilité dont l'engagement financier totalise jusqu'à 1,2 million de dollars ont été signées.

En général, dans le cadre de *Cultivons l'avenir*, un total de 36 ententes de projet sur la salubrité des aliments ont été signées avec 23 organisations nationales, pour un engagement total maximal de 10,4 millions de dollars, et un total de 29 ententes de projet de traçabilité ont été signées avec 16 organisations nationales, pour un engagement total maximal de 20,9 millions de dollars. La cible de 35 associations nationales qui élaborent des systèmes de salubrité des aliments n'a pas été atteinte puisque le programme n'a pas été utilisé à plein. On prévoyait une participation plus importante des organisations en aval de la production agricole. Le résultat découle principalement de l'exécution en retard du Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme et du Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments en aval de la ferme. Cependant, en mars 2013, les Producteurs de poulets du Canada ont été la première organisation à recevoir la *Lettre de reconnaissance* du gouvernement fédéral après avoir respecté toutes les exigences du Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme de l'ACIA.

Sous-programme 2.2.4 Traçabilité

Description

L'objectif des programmes de traçabilité consiste à minimiser la survenue et la portée des risques pour la santé des animaux et la protection des plantes et à renforcer l'accès aux marchés par la mise en place du Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires (SNTPAA). En collaboration avec les provinces, les territoires, l'industrie et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et Agroalimentaire Canada participe à l'élaboration du SNTPAA, plateforme intégrée pour la traçabilité qui permettra à l'industrie de répondre aux exigences de traçabilité des produits. La traçabilité est une composante de base essentielle qui offre une information plus précise et favorise une utilisation souple de l'information afin d'intégrer et de soutenir des initiatives connexes, telles que les initiatives en matière de salubrité des aliments et de biosécurité.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
13,1	12,4	(0,6)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
18	16	(2)

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectifs	Résultats réels
Systèmes de traçabilité mis en œuvre par l'industrie pour le bétail et la volaille d'ici 2012 et pour d'autres espèces à des dates ultérieures	Nombre d'espèces pour lesquelles il y a des systèmes de traçabilité nationaux	4 d'ici 2012 (bovins, porcs, moutons et volaille) 3 d'ici 2013 (chèvres, chevaux et cervidés) d'ici le 31 mars 2013	2 systèmes mis en œuvre en 2013 (porcs et volaille) 3 partiellement mis en œuvre en 2013 (bovins, moutons et cervidés)

Analyse du rendement et leçons retenues

Une modification apportée à la *Loi sur la santé des animaux* a été publiée dans la *Gazette du Canada* en juin 2012, afin de prévoir par règlement la traçabilité entière dans l'industrie porcine. *PorcTrace*, une base de données électronique utilisée pour recueillir à l'échelle nationale des renseignements sur la traçabilité des porcs, a été lancé en 2013. AAC et l'ACIA ont accepté que les renseignements disponibles grâce au système de gestion de l'approvisionnement étaient suffisants pour assurer la capacité de traçabilité dans le secteur de la volaille. D'autres progrès ont été réalisés relativement aux plans de mise en œuvre d'autres espèces comme les bovins, le mouton et les cervidés (le plan de mise en œuvre pour le secteur des bovins est en place, dans le cas des moutons, on a adopté les étiquettes d'oreille d'identification par radiofréquence (IRF), et le système de suivi des renseignements sur les cervidés a été modifié pour qu'on puisse y consigner des renseignements sur la traçabilité). L'industrie et les gouvernements se sont aussi entendus sur la mise en œuvre du Service de la traçabilité agricole du Canada, un fournisseur de services de base de données de l'industrie unique pour tous les renseignements sur la traçabilité à l'échelle nationale.

Sous-programme 2.2.5 : Agri-flexibilité – protection de l'approvisionnement alimentaire

Description

Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la durabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-flexibilité sont dispensés aux demandeurs soit directement par AAC soit par les provinces ou territoires ou groupes de

l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à AAC pour une clientèle ciblée.

Le volet de protection de l'approvisionnement alimentaire d'Agri-flexibilité fournit un financement afin d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire pour les activités, bénéficiaires, projets et initiatives qui ne sont pas admissibles dans le cadre des programmes de *Cultivons l'avenir* d'AAC. Il sert à promouvoir l'adoption de pratiques éprouvées de salubrité alimentaire, de biosécurité, de traçabilité et de gestion du risque visant à assurer aux produits agricoles canadiens l'accès aux marchés et une demande accrue.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
9,9	8,6	(1,3)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réles 2012-2013	Écart 2012-2013
0	0	0

Les ETP affectés à ce sous-programme sont des ressources partagées et sont déclarés dans le cadre d'autres sous-programmes.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Les mesures de salubrité des aliments, de biosécurité, de traçabilité et de gestion des risques sont améliorées.	Nombre de plans et de programmes sur la salubrité des aliments en voie d'élaboration	5 d'ici le 31 mars 2014	5

Analyse du rendement et leçons retenues

Un total de cinq initiatives ont été lancées dans le cadre de ce programme. Deux initiatives visaient à améliorer la surveillance touchant les maladies, une, à élaborer un programme de réduction de la présence de salmonelle dans le poulet à frire, une autre, à aider les groupes cibles de transformateurs d'aliments à se conformer aux normes de type HACCP, et une, à améliorer la traçabilité. Tous les projets sont en voie d'atteindre leurs objectifs.

Sous-programme 2.2.6 : Agri-flexibilité – traçabilité des encans de bétail

Description

Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la durabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-flexibilité sont dispensés aux demandeurs soit directement par AAC soit par les provinces ou territoires ou groupes de l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à AAC pour une clientèle ciblée.

L'Initiative de traçabilité des encans de bétail est un programme offrant jusqu'à 20 millions de dollars financé par l'entremise du fonds Agri-flexibilité. Cette initiative fédérale fournira des contributions afin d'aider principalement à modifier les structures de manipulation des animaux, ce qui améliorera les capacités de traçabilité des sites à haut risque et à long délai d'exécution où les animaux de différents troupeaux se mélangent. Ces sites comprennent les enceintes de mise aux enchères, les parcs de groupage, les pâturages collectifs gérés par l'industrie, les foires et les expositions, les parcs d'engraissement et les élevages de bovins d'engrais.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
3,9	3,4	(0,5)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
0	1	1

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Améliorer les capacités de traçabilité des sites de cohabitation à risque élevé, à fort débit	Le pourcentage de sites de cohabitation ciblés participant au programme qui ont amélioré leur capacité de traçabilité (Il y a 1 327 sites ciblés, et on estime qu'environ 416 participeront.)	95 % des participants d'ici le 31 mars 2014	Les progrès réalisés jusqu'à présent indiquent que la cible sera atteinte.

Analyse du rendement et leçons retenues

Depuis 2011, la traçabilité aux sites de cohabitation s'est améliorée grâce à l'Initiative de traçabilité des encans de bétail[XVI]. Jusqu'à présent, 341 projets ont été approuvés pour un engagement total maximal de 7,86 millions de dollars et 110 demandes sont encore à l'étude.

Programme 2.3 Développement du commerce et des marchés

Description

Le Ministère se fait le défenseur du commerce agricole du Canada en s'employant à éliminer les obstacles au commerce au pays, et même à l'étranger, et à multiplier les débouchés pour le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Il aide celui-ci à trouver de nouveaux marchés et débouchés au pays et dans le monde, ainsi que des façons d'améliorer sa productivité et sa compétitivité et de devenir ainsi plus prospère. AAC travaille aussi à faire reconnaître les produits canadiens grâce à l'initiative *Image de marque du Canada* sur les marchés internationaux et à la *Stratégie de promotion de l'image de marque au Canada*, et cela, afin de consolider et d'élargir la présence du secteur sur le marché.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013 (dépenses prévues c. dépenses réelles)
114,3	114,3	296,9	264,2	149,9

L'écart dans les ressources financières s'explique principalement par le financement accordé pendant l'année pour le programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé, afin d'aider celle-ci à assumer les coûts occasionnés par le passage d'une situation de monopole à un organisme de commercialisation des grains à participation volontaire.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
416	404	(12)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Augmentation du développement du commerce et de l'accès aux marchés pour le secteur agricole	Croissance des exportations totales de produits agricoles et alimentaires	40 milliards de dollars d'ici le 31 mars 2013	47,7 milliards de dollars en 2012

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Canada a exporté pour 47,7 milliards de dollars de produits agricoles, agroalimentaires et de la mer en 2012, un record et une augmentation de 7,4 % comparativement à l'année record précédente de 2011. D'importantes augmentations des exportations de graines de canola (12,7 %), de blé (8,3 %) et d'huile de canola (7,5 %) ont contribué à dépasser la cible établie à 40 milliards de dollars. De plus, on a constaté d'importantes augmentations des exportations canadiennes en Chine (76,2 %), à Hong Kong (26 %) et en Russie (20 %).

Puisque les exportations sont extrêmement importantes pour la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire du pays, AAC a poursuivi ses efforts pour rouvrir, maintenir et élargir ses marchés et créer des débouchés pour le secteur. On a réussi à régler plusieurs problèmes touchant l'accès bilatéral à certains marchés, ce qui a été bénéfique pour le secteur. On a amélioré l'accès des bovins vivants, du bœuf et des produits du bœuf au Kazakhstan, en Ukraine, en Thaïlande et au Nicaragua. Plus précisément, l'accès au Japon a été élargi pour inclure le bœuf canadien provenant d'animaux âgés de moins de 30 mois, et les Émirats arabes unis ont accordé le plein accès à leur marché au bœuf canadien. En Chine, les exportations de suif ont été rétablies et les exportations de bœuf désossé de bêtes âgées de moins de 30 mois ont été accrues. AAC s'est aussi efforcé de réduire les obstacles commerciaux en faisant la promotion de mesures scientifiques par le truchement d'organismes internationaux d'établissement de normes.

AAC a continué de cibler les principaux défis auxquels est confrontée l'industrie pour améliorer la compétitivité et la rentabilité du Canada. Le Ministère a travaillé en collaboration avec des associations agricoles et alimentaires nationales et régionales, différentes entreprises et des membres de la chaîne de valeur pour éliminer les obstacles à la croissance comme les questions horizontales et réglementaires.

Le Ministère a fait avancer les discussions nationales et internationales sur la présence en faible quantité d'organismes génétiquement modifiés pour appuyer le secteur canadien des céréales et des oléagineux, dans le but de trouver des solutions mondiales permettant de réduire le risque d'interruptions du commerce à l'avenir.

Sous-programme 2.3.1 : Négociations commerciales et accès aux marchés

Description

Le secteur agricole jouant un rôle important à titre d'importateur et d'exportateur, le Canada se doit de renforcer les règles internationales qui régissent les échanges de produits agricoles, d'instaurer des règles du jeu plus équitables à l'échelle internationale et de protéger l'accès des producteurs et des transformateurs canadiens aux marchés internationaux clés. Le gouvernement du Canada continue d'apporter son soutien à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), première avenue pour exercer une influence sur l'élaboration et la mise en application des règles, des normes techniques et des politiques internationales qui encadrent les échanges de produits agricoles. Agriculture et Agroalimentaire Canada continue de participer aux négociations de l'OMC et de négocier des accords de libre-échange avec des pays critiques, conformément à la Stratégie commerciale mondiale du gouvernement. Agriculture et Agroalimentaire Canada s'efforce de minimiser les risques et de maximiser les débouchés pour les agriculteurs, les transformateurs et les exportateurs canadiens. D'autre part, le programme vise à renforcer la position du Canada sur les marchés en offrant des services intégrés de développement de marché, de préparation des exportateurs, d'investissements, d'accès aux marchés, d'assistance technique et d'analyse des échanges/des marchés.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
14,5	12,9	(1,6)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
104	104	0

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Ententes commerciales multilatérales et bilatérales qui sont dans l'intérêt du secteur agricole canadien	Pourcentage d'augmentation de la valeur des exportations agricoles et agroalimentaires découlant de la conclusion de négociations commerciales bilatérales et multilatérales	Augmentation de 15 % du 1er avril 2009 au 31 mars 2013	Les exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes aux pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont crû de 36 % depuis la mise en place de l'accord de libre-échange (ALE) le

			1er juillet 2009. Les exportations agricoles et agroalimentaires du Canada au Pérou ont crû de 59 % depuis la mise en œuvre de l'ALE le 1er août 2009. Les exportations agricoles et agroalimentaires du Canada en Colombie ont augmenté de 38 % depuis la mise en œuvre de l'ALE le 15 août 2011. Nota **:** La croissance des exportations du Canada aux pays de l'AELE et de celles du Canada au Pérou a été calculée en comparant la moyenne des exportations commerciales sur quatre ans aux exportations commerciales sur quatre ans depuis la mise en place de l'ALE. Dans le cas de l'ALE entre le Canada et la Colombie, les périodes examinées sont de deux ans avant et après la mise en œuvre. Puisque les ALE avec la Jordanie et le Panama ont été mis en œuvre très récemment, il n'est pas possible pour le moment de calculer le pourcentage d'augmentation de la valeur des échanges commerciaux agricoles et agroalimentaires depuis leur entrée en vigueur.
Le Canada se défend avec succès contre la remise en question de ses politiques et de ses programmes, et ses contestations contre les politiques et les programmes d'autres pays sont couronnées de succès.	Pourcentage de dossiers défendus et soutenus avec succès	90 % d'ici le 31 mars 2013	Taux de réussite de 100 % en date du 31 mars 2013
Réduction de l'impact des obstacles commerciaux dans les	Pourcentage d'irritants commerciaux où des progrès sont réalisés	75 % d'ici le 31 mars 2013	Des progrès ont été réalisés ou une résolution a été obtenue dans 83 % des

principaux marchés d'exportation			problèmes liés à l'accès au marché des produits agricoles et agroalimentaires canadiens en 2012-2013*.

*Le progrès est défini selon l'indicateur de rendement de 2012-2013 comme un *mouvement vers un objectif*. Le résultat en matière de rendement fourni dans le présent rapport a été tiré du nouveau Système de soutien de l'accès aux marchés (SSAM), qui a été mis à l'essai en 2012-2013. Les indicateurs de rendement pour 2013-2014 ont été révisés pour tenir compte des contributions de l'outil de gestion de l'information du SSAM à la mesure des progrès réalisés relativement aux objectifs d'accès aux marchés d'AAC.

Analyse du rendement et leçons retenues

AAC a continué à jouer un rôle prépondérant pour veiller aux intérêts du secteur agricole dans le cadre de l'ambitieux programme de négociations commerciales du gouvernement. Cela inclut l'ALE entré en vigueur avec la Jordanie et les négociations en vue d'un tel accord conclu avec le Panama, qui concernent tous deux de nouveaux débouchés d'exportation pour le secteur. Le Ministère a aussi promu les intérêts du secteur dans le cadre de négociations commerciales continues avec l'Union européenne, le Partenariat transpacifique, le Japon, la Corée, l'Inde, le Maroc, l'Ukraine, le Costa Rica (modernisation), le Caricom (Marché commun des Caraïbes) et les pays d'Amérique centrale (El Salvador, Guatemala et Nicaragua) et les discussions préliminaires avec le Mercosur (Marché commun du cône sud), la Thaïlande et Israël (modernisation).

AAC a continué de travailler pour poursuivre les négociations de nature agricole avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et a travaillé avec des intervenants et d'autres ministères du gouvernement pour contester le programme d'étiquetage du pays d'origine des États-Unis devant l'OMC. Même si l'Organe d'appel de l'OMC a statué en faveur du Canada, les États-Unis ne se sont pas encore conformés à leurs obligations à l'égard de l'OMC.

Sous-programme 2.3.2 : Croissance du marché

Description

Offre de l'information et des analyses commerciales particulières et opportunes afin d'aider l'industrie à maximiser ses débouchés extérieurs dans un environnement mondial de plus en plus concurrentiel. Travaille avec de nouveaux ou d'éventuels exportateurs, en particulier avec de petites et moyennes entreprises, afin de développer les compétences nécessaires pour réussir sur les marchés internationaux; offre aux intervenants de l'information commerciale, des services analytiques, des pratiques exemplaires, des séminaires spécifiquement canadiens, des missions exploratoires et des préparations de salons professionnels pour favoriser leur réussite.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
39,2	34,9	(4,3)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
99	88	(11)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Augmentation du nombre d'entreprises qui exportent	Pourcentage d'augmentation du nombre d'entreprises qui exportent	Augmentation de 10 % du 1er avril 2009 au 31 mars 2013	Rapport impossible : On ne peut plus reproduire les mêmes données pour 2012, ni même après 2010, puisqu'on ne les recueille plus de la même façon. En outre, la publication sur laquelle la cible était fondée n'est plus publiée.

Analyse du rendement et leçons retenues

Pour profiter pleinement des avantages des accords de libre-échange et de l'accès accru à de nouveaux marchés, AAC a appuyé l'industrie pour assurer sa réussite au sein des marchés internationaux grâce à diverses initiatives, comme la prestation de renseignements commerciaux, l'appui au secteur pour qu'il présente les produits canadiens et l'assistance aux exportateurs agricoles qui préparent leur arrivée ou entrent sur de nouveaux marchés par le truchement du Service des délégués commerciaux.

Sous-programme 2.3.3 : Compétitivité du secteur

Description

Le gouvernement joue un rôle important dans la création des conditions propices à l'épanouissement des Canadiens ainsi que des entreprises et des organisations canadiennes.

L'expertise du secteur, la gestion des questions intersectorielles et la fourniture de conseils impartiaux continuent d'être des fonctions essentielles, qui aident le secteur à maximiser sa rentabilité et sa compétitivité à long terme. Cela comprend la fourniture : 1) des outils nécessaires (p. ex. données sur le marché/secteur, renseignements, analyses); 2) d'un mécanisme destiné à l'ensemble de la chaîne de valeur pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies sectorielles visant à optimiser le rendement de l'industrie.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
31,4	198,2	166,8

L'écart dans les ressources financières s'explique principalement par le financement octroyé accordé l'année pour le programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé, afin d'aider celle-ci à devenir un organisme de commercialisation des grains à participation volontaire et de donner ainsi aux agriculteurs de l'Ouest canadien la liberté de vendre eux-mêmes directement leur blé et leur orge sur le marché libre.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
203	196	(7)

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Industrie alimentaire nationale viable sur le plan économique plus en mesure de prévoir les demandes des consommateurs et d'y répondre	Classement mondial du Canada touchant la compétitivité	Deuxième place comparativement à la troisième place en 2010, d'ici le 31 mars 2013	Le secteur manufacturier agroalimentaire du Canada s'est classé sixième sur dix pays en ce qui a trait à la compétitivité en 2012 comparativement au même groupe de pays développés en 2010.

Analyse du rendement et leçons retenues

Si on compare le Canada au groupe des pays de 2010, on constate qu'il a glissé de la troisième place (derrière le Mexique et les Pays-Bas) à la sixième (après le Mexique, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Italie et la France). S'il n'a pas atteint l'objectif, c'est principalement en raison de l'appréciation du dollar canadien de 3,9 % par rapport au dollar américain entre 2010 et 2012, tandis que l'euro reculait de 8,1 % et la livre anglaise, de 4,7 %. Au nombre des autres facteurs, mentionnons une augmentation plus marquée des coûts de la main-d'œuvre (7 %) et du transport (37 %).

Par ailleurs, le secteur manufacturier agroalimentaire du Canada doit faire face à la nouvelle concurrence des pays émergents à forte croissance. Quatre autres pays à forte croissance (Brésil, Russie, Chine et Inde) ont été ajoutés à l'analyse comparative en 2012, et lorsque ces pays à faible coût de production sont ajoutés à l'analyse, le Canada glisse au dixième rang sur 14 pays.

Sous-programme 2.3.4 Agri-flexibilité – demande accrue du marché

Description

Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la durabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-flexibilité sont dispensés aux demandeurs soit directement par AAC soit par les provinces ou territoires ou groupes de l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à AAC pour une clientèle ciblée.

Le volet de la demande accrue du marché d'Agri-flexibilité dispense des fonds aux associations industrielles représentant des produits de base nationaux et régionaux dans le but d'améliorer l'accès aux marchés, de surmonter les obstacles au commerce, de tirer parti des débouchés et de développer et d'élargir les marchés pour les produits à valeur ajoutée. Dans le cadre du volet de la demande accrue du marché d'Agri-flexibilité, on dispense aux demandeurs retenus des fonds sous forme de contributions pour les aider à accroître ou à recouvrer l'accès au marché des produits alimentaires et agricoles canadiens et augmenter la demande nationale et internationale de produits alimentaires et agricoles canadiens.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
17,0	10,6	(6,4)

L'écart constaté dans les ressources financières s'explique en grande partie par une redistribution des ressources entre les programmes Agri-flexibilité. De plus, les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses autorisées en raison du moment choisi pour la mise en œuvre de projets pluriannuels dans le cadre du programme Agri-flexibilité.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
8	7	(1)

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
L'industrie agricole met en œuvre des mesures pour répondre aux menaces ou pour profiter des nouveaux débouchés sur les marchés.	Nombre d'initiatives qui s'attaquent à des problèmes d'importance concernant les marchés	4 initiatives qui s'attaquent à des problèmes sur le marché dans 10 pays d'ici le 31 mars 2014	4 initiatives qui s'attaquent à des problèmes sur le marché dans 10 pays
	Nombre de nouveaux produits créés	13 d'ici le 31 mars 2014	30
Les intervenants de la chaîne de valeur déploient plus d'efforts pour innover et s'adapter.	Nombre de chaînes de valeur élaborées	3 d'ici le 31 mars 2014	3

Analyse du rendement et leçons retenues

Ce sous-programme a atteint ses cibles. Un total de 11 initiatives ont été financées. Les types de projets visaient un large éventail d'enjeux et de débouchés, de la recherche visant à confirmer des allégations relatives à la santé concernant les légumineuses, aux codes de pratique pour les groupes du bétail et de la volaille, en passant par la promotion du bien-être des animaux, un cadre de collaboration à l'intention des producteurs visant à créer une industrie bovine compétitive, durable et rentable en Nouvelle-Écosse et l'élaboration d'une stratégie à long terme concernant les pays où l'accès au marché du canola pourrait être miné.

Un exemple de réussite est le projet La compétitivité dans le secteur des légumineuses et cultures spéciales : Une approche proactive pour trouver des solutions aux obstacles techniques au commerce de Pulse Canada. Dans le cadre de ce projet, Pulse Canada a produit un *tableau de bord sur les questions commerciales techniques* pour le secteur des légumineuses et des cultures spéciales. L'outil Web suit de façon dynamique les questions liées aux limites maximales des résidus, aux métaux lourds et aux mycotoxines et d'autres enjeux sanitaires et phytosanitaires. Le tableau de bord fournit aux transformateurs, aux négociateurs et aux exportateurs, pour la première fois, un guichet unique sur les questions critiques ayant un impact sur l'accès aux marchés.

Pulse Canada a aussi mis la dernière main, toujours dans le cadre du projet, à une étude détaillée cernant les obstacles tarifaires et autres pour les produits de légumineuses transformées dans les principaux pays d'intérêt, dont les États-Unis, l'Union européenne (UE), le Brésil, la Chine, l'Inde, le Japon et la Turquie. Dans le cadre de ce travail, l'organisation a cerné des mesures sanitaires et phytosanitaires et des procédures en matière d'importations comme étant certains des principaux obstacles non tarifaires à l'accès aux marchés des produits de légumineuses transformées. Ces renseignements sont utilisés pour élaborer un plan d'action pour réduire les obstacles tarifaires et autres au commerce des farines de légumineuses et des fractions.

Sous-programme 2.3.5 Agri-flexibilité – promotion de l'image de marque du Canada

Description

Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la durabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-flexibilité sont dispensés aux demandeurs soit directement par AAC soit par les provinces ou territoires ou groupes de l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à AAC pour une clientèle ciblée.

Agri-flexibilité – L'Initiative de promotion de l'image de marque du Canada se concentre exclusivement sur les activités axées sur les consommateurs dans les marchés internationaux, là où la part du marché du Canada a diminué ou là où des perspectives de croissance existent pour nos exportations. Contrairement à toute autre activité menée par le passé, les efforts de promotion seront précis et soutenus, visant directement les consommateurs de pays jugés prioritaires. Les principales activités de l'Initiative de promotion de l'image de marque du Canada sont la sélection des marchés, la préparation d'une étude de marché détaillée pour promouvoir une campagne ciblée, le développement et la mise en œuvre d'une campagne multimodale de promotion des intérêts axée sur les consommateurs et la tenue d'une évaluation après la campagne. Par conséquent, on s'attend à ce que l'incidence d'une menace donnée soit limitée ou contrée (par le recouvrement de la part de marché ou des niveaux d'exportation) ou à l'accroissement des exportations de boissons ou de produits alimentaires.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
12,1	7,5	(4,5)

L'écart constaté dans les ressources financières s'explique en grande partie par une redisribution des ressources entre les programmes Agri-flexibilité. De plus, les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses autorisées en raison du moment choisi pour la mise en œuvre de projets pluriannuels dans le cadre du programme Agri-flexibilité.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
2	9	7

Le nombre réel d'ETP est supérieur à celui qui était prévu en raison d'une réaffectation des ressources entre les programmes.

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Augmentation des exportations de produits canadiens vers certains marchés ayant des possibilités de croissance	Augmentation de la valeur des exportations (les données de base sont les exportations de 2008 évaluées à 302 millions de dollars pour le Mexique et 1,1 milliard de dollars pour le Japon) de produits pour les consommateurs mesurée à partir du début des activités de promotion de l'image de marque du Canada	Mexique : 4 % par rapport aux exportations de 2008 d'ici le 31 mars 2013 Japon : 4 % par rapport aux exportations de 2008 d'ici le 31 mars 2013	Mexique : Augmentation de 14 % par rapport aux exportations de 2008 au 31 mars 2013 Japon : Augmentation de 7 % par rapport aux exportations de 2008 au 31 mars 2013
Maintien des exportations de produits canadiens sur les marchés menacés	Le pourcentage de la valeur des exportations de certains produits (évalué immédiatement, avant les répercussions des obstacles à l'exportation) est maintenu.	75 % d'ici le 31 mars 2013	En 2008, le Canada a exporté 24,5 millions de dollars de homard au Japon, puis 19,5 millions en 2009 (maintien de plus de 79 % des niveaux de 2008). Cette diminution est attribuable à des préoccupations sur le marché liées au fait que des cargaisons de homard canadien dépassaient la tolérance du Japon en matière d'empoisonnement marin paralysant. De 2008 à 2012, les exportations de homard canadien ont augmenté de plus de 33 %.

Analyse du rendement et leçons retenues

En raison du nombre de variables ayant un impact sur les données commerciales regroupées, l'augmentation de la demande des consommateurs pour des produits alimentaires et boissons canadiens attribuable aux activités de promotion de l'image de marque du Canada est mesurée au niveau des événements et des ventes. Cependant, les données les plus récentes de mars 2013 relativement aux exportations au Mexique révèlent une augmentation de près de 14 % depuis 2009. Dans un même ordre d'idées, au Japon, les exportations ont augmenté de 7 % depuis 2009. En Corée du Sud et en Allemagne, les exportations ont augmenté de 17 % et de plus de 19 % respectivement depuis la même année.

Programme 2.4 : Facilitation de l'efficacité de la réglementation

Description

AAC met en place des initiatives pour s'assurer que le milieu de la réglementation fait la promotion de l'innovation, de l'investissement et de la compétitivité du secteur. Le Ministère reconnaît qu'en raison du rythme accéléré des progrès technologiques et des nouveaux écarts entre les politiques réglementaires internationales et nationales, le milieu de la réglementation du Canada devra accroître sa capacité et accélérer son processus de modernisation s'il veut être réactif. Dans le cadre de ces initiatives, le Ministère collaborera avec les intervenants de la chaîne de valeur afin d'accroître leur capacité de respecter les exigences réglementaires ainsi qu'avec des partenaires fédéraux et l'industrie pour trouver des façons de rationaliser le fardeau réglementaire au moyen de mesures ciblées visant les priorités du secteur, et ce, tout en conservant le régime réglementaire rigoureux du Canada en ce qui a trait à la santé et à la sécurité. Un processus de prise de décisions réglementaires fondées sur la science qui sont plus rapide et transparent permettra d'accroître la confiance du public et des intervenants.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013 (dépenses prévues c. dépenses réelles)
35,7	35,7	23,7	11,7	(24,0)

L'écart dans les ressources financières s'explique en partie par une redistribution des ressources entre les programmes. De plus, les autorisations totales sont moins élevées que les dépenses prévues en raison des transferts de fonds à d'autres ministères pour les programmes horizontaux de *Cultivons l'avenir*. Les dépenses correspondent à celles de l'année précédente, qui s'établissaient à 12,6 millions de dollars.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
62	60	(2)

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Augmentation du nombre des pesticides à usage limité, d'outils de lutte	Nombre de politiques de réglementation qui ont été modifiées pour faciliter	5 d'ici le 31 mars 2013	12 politiques de réglementation ont été créées ou mises à jour pour faciliter

antiparasitaire présentant des risques réduits, d'allégations santé, d'aliments nouveaux et d'ingrédients autorisés ou disponibles	l'innovation dans le domaine des allégations santé, des aliments nouveaux ou des ingrédients		le travail relativement aux allégations santé, aux aliments nouveaux et aux ingrédients
	Nombre de demandes d'homologation de pesticides à usage limité, d'allégations santé, d'aliments nouveaux et d'ingrédients qui satisfont aux exigences de la réglementation	45 par année d'ici le 31 mars 2013	66 demandes, 2 nouvelles allégations santé, 3 nouvelles allégations touchant la fonction nutritive, 20 aliments nouveaux et 16 additifs alimentaires ont respecté les exigences de la réglementation
	Nombre d'outils de lutte antiparasitaire présentant des risques réduits qui sont disponibles	4 par année d'ici le 31 mars 2013	8 outils de lutte antiparasitaire présentant des risques réduits

Analyse du rendement et leçons retenues

Un secteur agricole et agroalimentaire compétitif et novateur, appuyé par un cadre de réglementation moderne et misant sur la coopération en matière de réglementation est un atout pour tous les Canadiens. AAC a tenté d'aider les nouveaux produits à franchir toutes les étapes du système de réglementation et a facilité l'élaboration de politiques et de processus réglementaires évolutifs qui tiennent compte des nouvelles technologies tout en maintenant les normes de santé et de sécurité. De plus, le Ministère a continué de s'assurer que les cultivateurs canadiens ont accès à des outils, des pratiques et des techniques efficaces pour prévenir et contrôler les parasites et les maladies et améliorer la durabilité, la santé et la sécurité.

En raison de travaux appuyés par AAC, cinq outils de lutte antiparasitaire permettant de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement associés à l'utilisation des pesticides ont été élaborés, et deux nouveaux usages de biopesticides ont été enregistrés.

La collaboration interministérielle reste une priorité pour que le système de réglementation réponde à l'évolution des besoins du secteur agroalimentaire. En outre, le dialogue avec les intervenants, la mise en commun des données et l'analyse des répercussions de la réglementation continueront à être essentiels à la conformité réglementaire de l'industrie agroalimentaire et à sa compétitivité.

En ce qui a trait à certaines questions réglementaires précises, AAC a travaillé avec l'ACIA pour achever les consultations auprès des intervenants aux fins de l'établissement d'une norme relative au vin de glace en vertu de la *Loi sur les produits agricoles au Canada.* Par ailleurs, le Ministère a géré les relations avec les intervenants et fourni à l'industrie des conseils d'experts à l'appui de l'abrogation proposée de la réglementation sur la taille des contenants.

Sous-programme 2.4.1 Lutte antiparasitaire

Description

La lutte antiparasitaire (y compris la réduction des risques liés aux pesticides et les composantes des pesticides à usage limité), offerte conjointement par AAC et Santé Canada (SC), améliore l'accès des producteurs aux technologies, aux produits (y compris les nouveaux usages) et aux techniques de lutte antiparasitaire. La disponibilité accrue de nouveaux pesticides et de biopesticides à usage limité élimine des obstacles au commerce avec des pays où ces produits sont déjà disponibles, et les technologies, les produits et les techniques à risque réduit contribuent à une agriculture durable. En vertu de la composante sur l'usage limité, on effectue des études sur les résidus de pesticides, sur leur efficacité et sur la sensibilité des cultures afin de générer et de soumettre des ensembles de données à SC concernant les nouveaux produits pesticides à usage limité. De plus, le travail en collaboration avec des collègues des États-Unis donne lieu à des soumissions conjointes sur les pesticides aux organismes de réglementation des deux pays. La composante réduction des risques liés aux pesticides élabore des technologies, des outils (notamment des biopesticides) et des techniques visant à atténuer le risque pour l'environnement et la santé humaine que pose l'utilisation des pesticides.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
24,5	8,1	(16,5)

L'écart dans les ressources financières s'explique en partie par une redistribution des ressources entre les programmes. Il reflète également les transferts de fonds à d'autres ministères pour les programmes horizontaux de *Cultivons l'avenir*.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
41	41	0

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
De nouveaux pesticides à usage limité sont accessibles aux producteurs.	Nombre de nouveaux pesticides à usage limité enregistrés grâce à un processus d'examen des usages limités par année par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire	170 d'ici le 31 mars 2013	241 nouveaux usages enregistrés

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a continué à collaborer avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et les départements et agences du gouvernement américain pour harmoniser les procédures de collecte de données canadiennes et américaines ainsi que la documentation connexe pour les nouveaux pesticides à usage limité. Ce travail de collaboration constitue un élément important des activités du Ministère sous l'égide du Conseil de coopération en matière de réglementation. AAC a aussi aidé les agriculteurs canadiens à avoir accès à des technologies de lutte antiparasitaire durables en travaillant avec des chercheurs, des entreprises titulaires d'homologations et des organisations de producteurs agricoles et en réduisant les obstacles grâce à des travaux conjoints avec les responsables de la réglementation au Canada et aux États-Unis.

Sous-programme 2.4.2 Allégations santé, aliments nouveaux et ingrédients

Description

Le programme des allégations santé, des aliments nouveaux et des ingrédients aide l'industrie à se servir du système de réglementation pour accélérer l'entrée sur les marchés de nouveaux aliments, et par conséquent, favoriser les innovations dans le secteur agricole et agroalimentaire dans la catégorie des aliments sains. Le programme élaborera et mettra en œuvre une suite intégrée d'activités de participation des entreprises, de transfert des connaissances, d'amélioration de la réglementation et de vérification scientifique visant à réduire les obstacles en matière de réglementation à l'innovation alimentaire du secteur agricole et agroalimentaire, en commençant par concentrer ses efforts sur les allégations relatives aux effets sur la santé.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
11,2	3,7	(7,5)

L'écart dans les ressources financières s'explique en partie par une redistribution des ressources entre les programmes. De plus, l'état de préparation d'AAC sur le plan de la planification et de la mise en œuvre ont permis à l'organisation de faire avancer bon nombre de ses plans et stratégies à l'appui des mesures d'économie, ce qui a permis au Ministère de réduire ses dépenses plus rapidement. L'écart reflète également les transferts de fonds à d'autres ministères pour les programmes horizontaux de *Cultivons l'avenir*.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
21	19	(2)

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Capacité accrue du secteur de se servir du système de réglementation des aliments	Pourcentage de répondants du secteur qui indiquent une capacité accrue de se servir du système de réglementation	75 % d'ici le 31 mars 2013	85 %
Produits alimentaires nouveaux, novateurs et sûrs, et allégations connexes de bienfaits pour la santé	Nombre de nouveaux produits et de nouvelles allégations présentés par des entreprises canadiennes dans le marché canadien	13 d'ici le 31 mars 2013 (La cible est 10 produits et 3 allégations.)	6 nouvelles allégations santé et 7 allégations en cours de traitement 72 nouveaux produits présentés en raison des trois premières allégations à avoir été approuvées (avoine, stérols végétaux et herbes aux puces)

Analyse du rendement et leçons retenues

L'objectif dans les domaines des allégations santé, des aliments nouveaux et des ingrédients était d'accélérer l'innovation et la mise sur le marché de nouveaux produits alimentaires procurant des bienfaits supplémentaires pour la santé. On a atteint cet objectif en renseignant l'industrie sur le système de réglementation et en collaborant avec les réseaux de chercheurs nationaux et internationaux pour produire des données scientifiques afin de corroborer les bienfaits pour la santé et les nouvelles allégations au sujet des produits alimentaires novateurs. Parmi les autres réalisations clés, mentionnons la collecte de données manquantes grâce à la recherche axée sur la collaboration pour valider les allégations santé liées aux grains, aux légumineuses et aux oléagineux canadiens ainsi qu'aux ingrédients bioactifs.

Programme 2.5 : Conseil des produits agricoles du Canada

Description

Institué par l'entremise de la *Loi sur les offices des produits agricoles* (la Loi), le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) est un organisme unique de surveillance de l'intérêt public qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (le ministre). La Loi permet la création d'offices nationaux de commercialisation, de promotion et de recherche. Le CPAC supervise ces offices en veillant à ce que le système de gestion de l'offre de la volaille et des œufs, ainsi que le système de prélèvement pour les bovins de boucherie fonctionnent dans le meilleur intérêt des intervenants de ces secteurs, des producteurs aux consommateurs. Le CPAC formule également des conseils au ministre, entretient des relations avec les gouvernements provinciaux et participe de façon active à la gestion du Portefeuille.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013 (dépenses prévues c. dépenses réelles)
2,7	2,7	4,0	3,0	0,3

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
24	22	(2)

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Maintien ou augmentation de la part du marché intérieur des producteurs canadiens de poulet, d'œufs, d'œufs d'incubation et de dindon	Part du marché intérieur des producteurs canadiens de poulet, d'œufs, d'œufs d'incubation et de dindon	80 % d'ici le 31 mars 2013	Poulet : 85,3 %* Œufs : 93,3 % Œufs d'incubation : 82,1 % Dindon : 93,8 %
Les prix à la consommation du poulet, des œufs et du dindon sont plus stables que ceux des autres sources de protéines animales et comparables à ceux des autres aliments.	Les fluctuations relatives des prix à la consommation du poulet, des œufs et du dindon sont comparables à celles des prix des autres aliments.	Les fluctuations des prix à la consommation du poulet, des œufs et du dindon sont de plus ou moins 10 points de pourcentage que celles des prix des autres produits agricoles d'ici le 31 mars 2013.	Poulet : 4,3 % Œufs : 8,2 % Dindon : 7,6 % Tous les aliments : 2,4 %
	Les fluctuations relatives des prix à la consommation du poulet, des œufs et du dindon sont inférieures à celles des prix des autres protéines animales.	Les fluctuations des prix à la consommation du poulet, des œufs et du dindon sont inférieures à celles des autres protéines animales d'ici le 31 mars 2013.	Poulet : 4,3 % Œufs : 8,2 % Dindon : 7,6 % Bœuf : 7,5 % Porc : 11,1 %

*À l'exception des poules à bouillir

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2012-2013, le CPAC[XXVII] a poursuivi ses activités de collaboration et de supervision avec Canada Beef, les producteurs d'œufs d'incubation du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, Les Producteurs d'œufs du Canada et Les Éleveurs de dindon du Canada en fournissant des freins et contrepoids pour s'assurer que les organismes travaillent dans l'intérêt de tous les intervenants.

Durant la période visée par le rapport, les producteurs des secteurs à offre réglementée de la volaille et des œufs ont maintenu leur part de marché nationale relative au-dessus de la cible du seuil de 80 %. L'indice des prix à la consommation (IPC) du poulet, des œufs et du dindon a augmenté de 4,3 %, 8,2 % et 7,6 %, respectivement. Même si ces augmentations étaient supérieures à celles du secteur de l'alimentation en général (2,4 %), on peut en gros les attribuer aux augmentations du prix de l'alimentation des animaux, le principal coût des intrants dans la production de la volaille et des œufs. Les coûts accrus de l'alimentation des animaux ont aussi contribué, dans une moindre mesure, aux augmentations des prix observées dans d'autres industries de la viande comme le bœuf (7,5 %) et le porc (11,1 %).

Tout au long de 2012-2013, le CPAC a commencé à appliquer son Plan stratégique 2012-2015. Plus particulièrement, il a continué à encourager les groupes de produits à assumer un rôle plus important dans le cadre de l'orientation des priorités de recherche, en communiquant des renseignements sur l'établissement d'agences de promotion et de recherche. Le CPAC a reçu deux demandes pour la création de telles agences aux termes de la *Loi sur les offices des produits agricoles* (LOPA) et a commencé le processus d'audiences publiques pour examiner ces propositions.

Résultat stratégique 3 : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

L'innovation dans le secteur comprend, d'une part, la mise au point et la commercialisation de produits agricoles à valeur ajoutée, ainsi que de systèmes, de procédés et de technologies axés sur le savoir et, d'autre part, l'amélioration des compétences et stratégies en matière de commerce et de gestion dans le secteur, pour que celui-ci puisse saisir les débouchés et gérer le changement. L'innovation est vitale pour l'amélioration constante de la productivité, de la rentabilité, de la compétitivité et de la viabilité des collectivités rurales et du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Dépenses totales en recherche et développement engagées par les entreprises de préparation d'aliments	172,7 millions de dollars d'ici le 31 mars 2014	Les dépenses totales en recherche et développement sur les aliments et les boissons se sont élevées à 152 millions de dollars durant l'année civile 2012. Cela représente une augmentation de 2 % comparativement à 2011.

		Source : Enquête de Statistique Canada sur la recherche et développement dans l'industrie canadienne – tableau CANSIM 358-0024
Augmentation du pourcentage de produits et services alimentaires ou issus de l'agriculture qui ont été développés, augmentation mesurée en fonction des revenus tirés des bioproduits	1,934 million de dollars d'ici le 31 mars 2014 Nota : Le montant de référence est de 1,758 milliard de dollars en revenus tirés des bioproduits en 2006.* La cible représente une augmentation de 10 %. *Le montant a été corrigé pour refléter les revenus tirés des bioproduits en milliards de dollars.	On estime que les revenus tirés des bioproduits ont augmenté de 1,8 milliard de dollars en 2012. Cela représente une augmentation de 2,4 % par rapport au montant de référence. Une bonne partie de cette augmentation est attribuable à une augmentation de la production de biocarburants. Nota : Puisqu'il n'y a pas eu de mise à jour de l'enquête de Statistique Canada sur les activités de développement et de production des bioproduits depuis 2009, les données sur les revenus tirés des bioproduits ont été estimées en fonction d'autres sources de données (p. ex. Perspectives agricoles canadiennes à moyen terme, 2013).

Programmes et sous-programmes

Programme 3.1 : Sciences, innovation et adoption

Description

Le Ministère contribue à l'amélioration de la compétitivité du secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels en appuyant des projets d'innovation qui sont conçus pour améliorer la rentabilité de produits existants et de nouveaux produits, de services, de procédés et de marchés. Des activités concertées de prévision et de recherche stratégiques et de partage de l'information permettent de prendre des décisions coordonnées et éclairées afin d'en arriver à une planification intégrée regroupant les industries, les gouvernements et les universités. On fait la promotion des mesures de collaboration pour accélérer le transfert des connaissances scientifiques et technologiques en fonction du cycle d'innovation, et ce, afin d'appuyer les stratégies de succès éventuel qui ont été définies par le secteur industriel. On aide aussi les agriculteurs, les agri-entrepreneurs ainsi que les petites, moyennes et grandes entreprises agro-industrielles qui s'efforcent d'adopter de nouvelles technologies et de commercialiser de nouveaux produits et services. Les recherches exploratoires et transformationnelles aident à cerner les débouchés éventuels et à préparer le secteur en vue des nouvelles possibilités et des nouveaux défis.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013 (dépenses prévues c. dépenses réelles)
339,4	339,4	359,2	303,2	(36,2)

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues en raison de facteurs ayant une incidence sur l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants, comme les prix élevés des grains, la mise en œuvre plus tard que prévu au Canada de la réglementation sur les biocarburants et, en général, les faibles retombées économiques et environnementales de l'investissement pour la première génération de biocarburants (p. ex. éthanol). Ces facteurs ont fait en sorte qu'aucune nouvelle demande n'a été reçue au cours de l'exercice. De plus, les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses prévues en raison du moment choisi pour la mise en œuvre des projets pluriannuels dans le cadre du programme Agri-flexibilité. En outre, les activités de certaines projets entrepris dans le cadre de *Cultivons l'avenir* n'ont pas toutes été terminées ou les coûts de ces projets ont été inférieurs aux coûts prévus. Compte tenu de la durée du Programme d'innovation en agriculture et du temps requis pour réaliser certains des grands projets potentiels, les projets approuvés ont été moins nombreux que prévu.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
1 536	1 538	2

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Un secteur agricole et agroalimentaire qui utilise la science pour améliorer ou transformer des denrées en de nouveaux produits à valeur ajoutée	Hausse de la valeur ajoutée nette en agriculture (la « valeur ajoutée » est une mesure de Statistique Canada pour le produit intérieur brut à valeur ajoutée du Canada) Le montant de référence est la valeur ajoutée nette en agriculture de 2008, qui était de 15,469 milliards de dollars*. La cible représente une augmentation de 7 %. Nota : La valeur de référence précisée	16,562 millions de dollars d'ici le 31 mars 2014 Nota : La valeur cible précisée ci-dessus était mentionnée dans le RPP 2012-2013. La cible a été révisée à 10,4 milliards de dollars d'ici le 31 mars 2014 afin de refléter l'analyse supplémentaire reposant sur la tendance rectiligne des 29 années civiles préalables de la valeur ajoutée nette en agriculture du Canada fournie par Statistique Canada.	La valeur ajoutée nette en agriculture du Canada a augmenté pour s'établir à 17,8 milliards de dollars durant l'année civile 2012. Cette augmentation reflète les revenus record dans le domaine de l'agriculture au Canada en 2012. Nota : L'estimation est fondée sur la modélisation des données d'AAC; la source précédente d'information n'est plus disponible.

	ci-dessus était mentionnée dans le RPP 2012-2013. Selon les données à jour de Statistique Canada, la valeur de référence est rétablie à 9,7 milliards de dollars pour 2007. *Les montants ont été corrigés pour refléter la valeur ajoutée nette en agriculture en milliards de dollars.	*Les montants ont été corrigés pour refléter la valeur ajoutée nette en agriculture en milliards de dollars.	

Analyse du rendement et leçons retenues

AAC a contribué à la rentabilité du secteur grâce à des percées dans le domaine des connaissances scientifiques pour accélérer le rythme de l'innovation, élaborer de nouvelles technologies et transformer des denrées en produits à valeur ajoutée qui tiennent compte des enjeux actuels et nouveaux. Le Ministère, en collaboration avec le secteur privé, a encouragé l'industrie à innover et à investir dans la recherche et le développement scientifiques, accélérant ainsi l'offre de nouveaux produits, pratiques et procédés sur le marché. Ces efforts ont débouché sur de nouvelles possibilités économiques pour les agriculteurs, les entreprises agricoles et les collectivités canadiennes.

Les nombreuses façons dont les scientifiques d'AAC travaillent au nom des agriculteurs, des transformateurs et des consommateurs au pays et à l'étranger sont décrites en ligne[XVII]. Dans le cadre de *Cultivons l'avenir*, AAC a continué à effectuer des recherches sur divers fronts, une bonne partie des travaux étant réalisés dans le cadre de l'Initiative des grappes agro-scientifiques canadiennes[XVIII]. Aux termes de l'Initiative, dix grappes agroscientifiques fondées sur des marchandises ont travaillé sur les priorités nationales en recherche cernées par l'industrie. Par exemple, des scientifiques d'AAC ont travaillé dans le cadre de la Grappe scientifique de l'industrie de l'élevage bovin, à Lacombe, en Alberta, avec des collaborateurs d'Alberta Agriculture, et ont cerné des stratégies pour maximiser la production de nutriments fourragers et réduire au minimum les coûts quotidiens d'alimentation l'hiver. Les résultats préliminaires donnent à penser qu'en adoptant ces nouvelles stratégies, on peut réduire les coûts totaux d'alimentation des animaux durant l'hiver de 27 à 45 % comparativement aux méthodes traditionnelles. Cette façon de faire entraîne d'énormes répercussions sur l'industrie bovine canadienne, puisque le fait de réduire le coût total de l'alimentation hivernale de seulement 1 % permettrait au secteur de la production vache-veau d'économiser 6 millions de dollars par année. Les grappes agroscientifiques ont aussi le mandat et la capacité de s'attaquer à des enjeux transversaux qui concernent plus d'un produit.

Par ailleurs, l'Initiative de développement de produits agricoles innovateurs (IDPAI)[XIX] a donné lieu à 36 projets dirigés par l'industrie.

Sous-programme 3.1.1 Science au service de l'innovation agricole

Description

Ce programme est axé sur la recherche et l'élaboration et vise à appuyer la capacité de l'industrie de se prévaloir des nouveaux débouchés commerciaux offerts par les nouveaux marchés distincts relatifs aux aliments, aux aliments pour animaux, aux fibres, aux produits favorisant la santé et le bien-être, à l'énergie et aux ingrédients industriels en vue de soutenir les stratégies de transformation des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Le programme est conçu pour créer de nouvelles connaissances, idées, processus, produits et services, et pour contribuer de façon systématique à l'accélération de l'intégration des résultats scientifiques et technologiques dans le continuum de l'innovation.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
147,0	164,6	17,5

L'écart dans les ressources financières s'explique en grande partie par une redistribution des ressources entre les programmes.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
1 411	1 425	14

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Adoption accrue de produits et de technologies agricoles novateurs	Pourcentage d'acres de blé et d'orge ensemencés de variétés d'AAC	50 % d'ici le 31 mars 2013	75,6 % des acres sont ensemencés de variétés de blé d'AAC. 43,6 % des acres sont ensemencés de variétés d'orge d'AAC. Les résultats ont été calculés par AAC en fonction des résultats de l'enquête de 2011 de la Commission canadienne du blé.

	Nombre de véhicules de transfert technologique utilisés	25 d'ici le 31 mars 2013	3 licences relatives aux technologiques et 34 licences relatives aux variétés

Analyse du rendement et leçons retenues

À titre d'exemple de science au service de l'innovation agricole, aux termes du programme de l'Initiative de développement de produits agricoles innovateurs, des chercheurs d'AAC ont élaboré une variété de blé de printemps, AW625. Cette lignée est censée être enregistrée en tant que cultivar *Scotia* à des fins fourragères dans les provinces de l'Atlantique, du Québec et de l'Ontario. Les essais en champ révèlent que *Scotia* est la variété la plus productive ou compte parmi les plus productives dans les trois régions. Fait à noter, sa résistance à Fusarium, une toxine fongique qui s'attaque au blé et à l'orge, est meilleure que celle des autres variétés disponibles. Cette résistance, combinée à sa qualité acceptable pour la mouture et la cuisson, et son rendement élevé la rendent intéressante pour les producteurs de blé de printemps dans ces régions de l'Est du Canada qui, au cours des trois dernières années, ont vu leurs cultures très endommagées par la fusariose de l'épi.

Une récente étude d'AAC sur les conséquences hygiéniques de la faible teneur en sodium dans le cadre de la fabrication du fromage est terminée. Les résultats ont été transmis au secteur des produits laitiers et ils aideront à assurer la conformité avec les cibles de Santé Canada relatives à la réduction de la teneur en sodium des aliments transformés.

Sous-programme 3.1.2 : Adaptation de l'agriculture canadienne

Description

L'objectif du Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA) est d'aider les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à profiter des possibilités, à réagir aux nouveaux enjeux et à déterminer et à appliquer des solutions à cet égard afin qu'ils puissent s'adapter et demeurer compétitifs. Il y a deux types de mode de prestation : les conseils de l'industrie de chaque province et territoire financent les projets dans leur région; la Division de l'adaptation d'AAC finance les projets qui ont une portée nationale. Les conseils de l'industrie peuvent également agir collectivement en entreprenant des projets plurirégionaux (bénéfices collectifs). Les clients visés sont des particuliers, des organismes et des associations sans but lucratif, des coopératives, des offices de commercialisation, des groupes autochtones et des entreprises à but lucratif.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
31,4	29,6	(1,8)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
20	17	(3)

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
L'industrie met en œuvre des stratégies pour réagir aux enjeux émergents et aux possibilités.	Nombre de stratégies élaborées et mises en œuvre par l'industrie pour réagir aux enjeux émergents	306 en tout d'ici le 31 mars 2014	78 à ce jour
Le secteur adopte des produits, des procédés et des technologies novateurs et à valeur ajoutée.	Nombre de produits, procédés et technologies novateurs et à valeur ajoutée adoptés par le secteur	104 en tout d'ici le 31 mars 2014	47 à ce jour

Analyse du rendement et leçons retenues

On fait des progrès en vue d'atteindre les cibles dans le cadre du programme Adaptation de l'agriculture canadienne. Même si seul un nombre limité de projets étaient terminés au moment de la fin de la période visée par le présent rapport, il faut du temps avant que les résultats des projets soient adoptés ou appliqués par le secteur. Une analyse des résultats du programme précédent, Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et l'agroalimentaire, révèle que, dans le cadre des projets pour lesquels AAC avait réussi à joindre les répondants du secteur, 60 % d'entre eux avaient mis en œuvre les stratégies élaborées durant les projets.

Un exemple de projet réussi du PCAA est le projet Amélioration des systèmes de tenue des dossiers à la ferme du Conseil canadien de l'horticulture. L'objectif de ce projet était de déterminer la faisabilité et les coûts liés à l'amélioration de la tenue des dossiers des champs à la ferme grâce à l'intégration des données recueillies au moyen de la technologie du système de positionnement global (GPS).

La capacité de générer des données d'exploitation sur les cultures agricoles à l'aide de la technologie GPS est accessible aux producteurs de pommes de terre depuis un certain temps. Cette capacité permet de conserver des données sur le travail agricole comme l'ensemencement, l'épandage, le travail aratoire et la récolte qui sont stockées dans un registre des opérations de gestion des cultures réalisées. Avant le projet, les données générées sur le terrain ne pouvaient pas être utilisées directement avec le logiciel de gestion des finances de l'exploitation. Le résultat de ce projet a été la commercialisation d'un logiciel de gestion agricole dans lequel on peut télécharger des données de GPS permettant aux producteurs de pommes de terre de prendre des décisions de gestion agricole plus éclairées.

Sous-programme 3.1.3 Innovation en agriculture

Description

Le programme est conçu pour accélérer la réalisation des activités d'innovation dirigées par l'industrie qui mènent à l'élaboration et à la commercialisation de nouveaux produits, pratiques et processus en appuyant les prévisions des chercheurs universitaires, de l'industrie et du gouvernement ainsi que les activités de science appliquée, de technologie et d'élaboration. Les initiatives relatives au programme sont conçues pour se dérouler de façon systématique parallèlement aux trois étapes du continuum de l'innovation; il s'agit de l'étape de la découverte – l'élaboration de nouvelles connaissances et idées, de l'étape préalable à la commercialisation – les idées sont transformées en de nouvelles technologies pour relever les défis et profiter des occasions favorables, et de l'étape de la commercialisation, de l'adoption et du marketing – la concrétisation d'avantages socioéconomiques provenant des technologies qui génèrent de nouvelles pratiques, de nouveaux produits et de nouveaux processus.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
84,8	94,9	10,1

L'écart dans les ressources financières est attribuable en grande partie à une redistribution des ressources entre les programmes.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
85	89	4

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Accélération de l'innovation et adoption de nouvelles technologies	Nombre de recherches agri-scientifiques appliquées et de projets de développement	Plus de 30 projets pluriannuels financés d'ici le 31 mars 2013	103

Analyse du rendement et leçons retenues

On a dépassé la cible établie dans le cadre du programme Innovation en agriculture. Compte tenu de sa réussite et du bon accueil du secteur, des fonds supplémentaires ont été réaffectés d'autres sources pour solliciter de nouvelles propositions de l'industrie.

Un bon exemple de la réussite du programme est l'industrie des pépinières, où les producteurs irriguent actuellement leurs cultures en conteneurs en fonction d'une inspection visuelle des plantes et des substrats de culture. Cela entraîne souvent un arrosage excessif qui non seulement gaspille l'eau, mais favorise les maladies et nuit à la croissance et à la santé globale des végétaux. Un scientifique de la grappe des produits horticoles ornementaux a élaboré une nouvelle technologie fondée sur le principe de *l'eau sur demande*, pour réduire la consommation d'eau dans les pépinières de plus de 50 % sans compromettre la croissance des plantes. Elle a déjà créé un engouement au sein de l'industrie, qui est impatiente de la voir enfin disponible sur le marché.

Un autre exemple de réussite est lié à l'industrie du sirop d'érable. L'inspection du sirop d'érable est très importante pour protéger le marché de toute altération par d'autres sucres. L'inspection est actuellement réalisée manuellement, ce qui représente un coût élevé pour l'industrie. Après cinq ans de développement, le Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole Inc. (Centre ACER) a élaboré un outil fiable à la fine pointe de la technologie pour garantir la qualité et l'authenticité du sirop d'érable durant le processus de classement. Le SpectreAcer utilise la spectroscopie optique pour analyser les échantillons de sirop d'érable et déterminer si des sucres ont été ajoutés au sirop ou s'il y a des défectuosités quant au goût dans le lot. Le SpectreAcer est le premier outil du genre au monde, et on s'attend à ce qu'il soit utilisé sur le terrain par les inspecteurs à l'automne 2013.

Sous-programme 3.1.4 Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants

Description

Ce programme vise à permettre aux agriculteurs de participer à l'industrie de la production de carburants renouvelables pour le transport, tout en contribuant à la réalisation de l'objectif gouvernemental d'un contenu renouvelable de 5 % dans les carburants de transport canadiens. Les participants admissibles sont les coopératives, les sociétés de capitaux, les particuliers ainsi que les sociétés en commandite et les autres sociétés en nom collectif. Le programme administre

des contributions remboursables conditionnelles pour la construction ou l'agrandissement d'installations de production de carburants renouvelables, contributions qui sont plafonnées à 25 % des coûts admissibles d'un projet ou à 25 millions de dollars par projet, soit le montant le moins élevé des deux. L'investissement des agriculteurs dans les projets proposés doit être égal à au moins 5 % des coûts admissibles de ces projets.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
49,8	8,3	(41,5)

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues en raison de facteurs ayant une incidence sur l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants, comme les prix élevés des grains, la mise en œuvre plus tard que prévu au Canada de la réglementation sur les biocarburants et, en général, les faibles retombées économiques et environnementales pour la première génération de biocarburants (p. ex. éthanol), qui ont fait en sorte qu'aucune nouvelle demande n'a été reçue au cours de l'exercice.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
15	4	(11)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Augmentation des investissements par les producteurs agricoles pour la production de nouveaux biocarburants	Investissement par les producteurs agricoles dans la production de nouveaux biocarburants pendant la durée du programme	60 millions de dollars pendant la durée du programme d'ici le 31 mars 2013)	54,3 millions de dollars
Nombre accru de nouvelles installations de biocarburants dans lesquelles des agriculteurs ont investi	Nombre de nouvelles installations de biocarburants dans lesquelles des agriculteurs ont investi	9 d'ici le 31 mars 2013	8

Analyse du rendement et leçons retenues

En général, le programme a presque atteint ses cibles. En date du 31 mars 2013, il y avait huit nouvelles installations de biocarburants dans lesquelles des agriculteurs avaient investi. La cible en matière d'investissement des agriculteurs a presque été atteinte. Un total de 593 agriculteurs ont investi dans des installations. Six des installations produisent de l'éthanol à partir de maïs ou de blé, tandis que deux produisent du biodiésel à partir d'huile végétale et de gras animal recyclé. Les volumes totaux de biocarburant devant être produits dépassent les 700 millions de litres par année.

Aucune nouvelle demande n'a été reçue durant la dernière année du programme. Cela est attribuable à de nombreux facteurs, y compris les prix élevés des grains et la réglementation sur les biocarburants mise en œuvre plus tard que prévu au Canada, et le fait que bon nombre d'agriculteurs préfèrent investir dans leurs propres installations.

Sous-programme 3.1.5 : Agri-flexibilité – utilisation de la science pour saisir les débouchés et relever les défis du marché

Description

Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la durabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-flexibilité sont dispensés aux demandeurs soit directement par AAC soit par les provinces ou territoires ou groupes de l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à AAC pour une clientèle ciblée.

Agri-flexibilité – le volet de l'utilisation de la science pour saisir les débouchés et relever les défis du marché dispense des fonds visant à accroître les connaissances scientifiques ou les nouvelles technologies afin de transformer les produits de base en nouveaux débouchés destinés aux marchés à valeur ajoutée ou de la bioéconomie, permettre la production de nouveaux produits, relever les défis du marché ou améliorer la qualité des produits pour les activités et bénéficiaires non admissibles dans le cadre de tout autre programme d'AAC.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
11,5	2,5	(9,0)

L'écart constaté dans les ressources financières s'explique en grande partie par une redistribution des ressources entre les programmes Agri-flexibilité. De plus, les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses autorisées en raison du moment choisi pour la mise en œuvre de projets pluriannuels dans le cadre du programme Agri-flexibilité.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
0	0	0

Les ETP affectés à ce sous-programme sont des ressources partagées et sont déclarés dans le cadre d'autres sous-programmes.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Maintenir ou augmenter les efforts d'innovation ou d'adaptation au sein de la chaîne de valeur; les producteurs et les partenaires tirent parti des débouchés existants et en créent de nouveaux	Nombre de nouvelles innovations	112 d'ici le 31 mars 2014	92

Analyse du rendement et leçons retenues

Ce programme est en voie d'atteindre sa cible. Un total de cinq propositions provinciales ont été financées : la détermination des avantages économiques et environnementaux des cultures devant servir de plates-formes à l'élaboration d'une bioéconomie provinciale (p. ex. culture de biomasse vivace), l'élaboration d'une analyse rapide de l'ADN du blé pour répondre aux besoins de l'industrie, l'établissement d'un conseil de recherche provincial chargé de s'attaquer aux multiples priorités en matière de recherche en partenariat avec l'industrie et le soutien de deux centres de recherche en vue de l'élaboration de nouveaux produits.

Un exemple d'un projet très réussi est le Centre de développement des produits alimentaires Canada-Manitoba. Ce centre de recherche et de développement de produits mis sur pied grâce à l'aide financière d'Agri-flexibilité offre de l'équipement, de l'expertise et des liens dans l'industrie aux entrepreneurs qui ont des idées de nouveaux produits. De nombreux produits alimentaires novateurs ont été créés depuis l'ouverture du centre, y compris de nouveaux biscuits sans gluten.

Sous-programme 3.1.6 : Agri-flexibilité – transformation agricole

Description

Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la durabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-flexibilité sont dispensés aux

demandeurs soit directement par AAC soit par les provinces ou territoires ou groupes de l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à AAC pour une clientèle ciblée.

L'Initiative Agri-transformation (IAT) a pour objectif d'accroître la compétitivité du secteur canadien de la transformation agricole en permettant l'adoption de nouvelles technologies et procédures et l'introduction de nouveaux produits en dispensant des contributions remboursables en ce qui a trait à l'achat ainsi qu'à l'installation d'équipement et de machinerie nouveaux pour l'entreprise.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
14,8	3,2	(11,6)

L'écart constaté dans les ressources financières s'explique en grande partie par une redistribution des ressources entre les programmes Agri-flexibilité. De plus, les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses autorisées en raison du moment choisi pour la mise en œuvre de projets pluriannuels dans le cadre du programme Agri-flexibilité.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
5	3	(2)

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une augmentation du nombre d'entreprises d'agri-transformation qui adoptent des technologies et des processus nouveaux	Nombre d'entreprises d'agri-transformation qui adoptent des technologies et des processus nouveaux est en hausse	35 pendant la durée du programme (2009-2014) d'ici le 1er mars 2014	45

Analyse du rendement et leçons retenues

La cible du programme de transformation agricole d'Agri-flexibilité a été dépassée. Les projets financés sont, en moyenne, moins coûteux qu'on avait prévu au moment de l'établissement de la cible. Au total, 13 projets ont entrepris la phase de remboursement en 2012-2013. Compte tenu des 21 projets qui en étaient déjà à la phase de remboursement à la fin de 2011-2012, il y a maintenant 34 des 45 projets en phase de remboursement qui ont été terminés. Durant 2012-2013, un total de 2,1 millions de dollars ont été remboursés.

Un exemple de réussite est l'entreprise Fresh Hemp Foods Ltd. Cette entreprise a reçu 410 000 $ pour l'installation d'équipement de décorticage, de presse d'huilerie et d'emballage dans son usine de 20 000 pieds carrés. Le nouvel équipement accroît la capacité de production, ce qui permet à l'entreprise de saisir de nouveaux débouchés commerciaux au Canada et aux États-Unis et de s'attaquer à des marchés à l'étranger en Europe, au Japon et en Australie.

Programme 3.2 Développement de l'agroentreprise

Description

Ce programme de Développement de l'agroentreprise encourage l'utilisation de saines pratiques de gestion et à en faire connaître les avantages tout en permettant aux entreprises du secteur d'être rentables et d'investir dans les secteurs où il le faut pour gérer de façon durable le fonds de ressources naturelles, ainsi que produire et commercialiser des produits alimentaires et autres qui sont sans danger. Le programme de développement de l'agroentreprise finance des activités provinciales et territoriales d'application de pratiques et de compétences en gestion des affaires qui renforcent la capacité des entreprises du secteur à évaluer les répercussions financières des améliorations qu'elles apportent à leurs méthodes, notamment l'effet sur la rentabilité des plans environnementaux, des systèmes de salubrité des aliments et des projets d'innovation; à gérer la transformation, à réagir au changement et à innover dans leurs opérations; à comprendre leur situation financière et à mettre en place des mesures efficaces ainsi que des plans et pratiques de gestion; et qui favorisent la participation des jeunes agriculteurs ou des débutants dans ce domaine, des membres des Premières Nations et des clients dans certains sous-secteurs en transition.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013 (dépenses prévues c. dépenses réelles)
51,1	56,0	88,7	69,5	13,6

L'écart entre les autorisations et les dépenses réelles s'explique en partie par le fait que des projets ne sont pas déroulés comme prévu dans le cadre du Programme d'aide à l'innovation dans le traitement des matières à risque spécifiées.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
41	32	(9)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Augmentation du nombre d'objectifs commerciaux atteints	Pourcentage d'entreprises participant aux activités du programme de développement de l'agroentreprise qui ont atteint leurs objectifs commerciaux et de carrière	55 % d'ici le 31 mars 2013	80 % des répondants d'un sondage d'évaluation de l'impact sur les clients de 2012 ont déclaré avoir fait des progrès en vue d'atteindre leurs objectifs commerciaux. De plus, le Sondage national sur le renouveau de 2012 révèle que beaucoup plus de participants au programme de développement de l'agroentreprise croient avoir réalisé leurs objectifs à court terme (60 %) comparativement aux non-participants (53 %); beaucoup plus de participants au programme (54 %) que de non-participants (43 %) ont déclaré avoir fait des progrès en vue d'atteindre leurs objectifs à long terme.

Analyse du rendement et leçons retenues

Les initiatives de Développement de l'agroentreprise ont contribué à l'innovation au sein du secteur agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels. Cela a eu pour effet de renforcer la croissance économique tout en améliorant l'intendance et la salubrité des aliments et en élargissant le nombre de produits agro-industriels offerts aux Canadiens. En raison des travaux dans ce domaine, les participants du secteur étaient mieux outillés pour gérer le changement, ce qui leur a permis d'accroître leurs profits, leur durabilité et leur compétitivité.

Les résultats du Sondage national sur le renouveau [XX] (2 259 producteurs) révèlent que les initiatives de développement de l'agroentreprise du Ministère donnent en général des résultats positifs dans le domaine de la gestion des entreprises agricoles. Le sondage révèle que 87 % des répondants ont utilisé des mesures du rendement pour faire un suivi des améliorations apportées à leurs opérations; 83 % avaient des systèmes de comptabilité financière pour les aider à prendre des décisions de gestion; 77 % ont déterminé les coûts de production de leurs produits; 64 % ont calculé leur ratio financier; et 58 % ont établi des objectifs en matière de rendement. De plus, la majorité des producteurs estimaient avoir réalisé leurs objectifs commerciaux ou avoir fait des progrès en vue de les atteindre; seulement moins de 10 % ont affirmé le contraire.

Sous-programme 3.2.1 Service de médiation en matière d'endettement agricole

Description

Le service offre une solution de remplacement aux tribunaux pour régler les différends en matière d'insolvabilité. Un conseiller financier effectue un examen de la situation financière de l'exploitation agricole et prépare un plan de relance. Des médiateurs professionnels aident l'agriculteur et ses créanciers à conclure une entente financière mutuellement satisfaisante. Une suspension des procédures peut être accordée pour protéger l'agriculteur de toute reprise ou saisie d'actifs. Les particuliers, entreprises, partenariats, coopératives ou autres associations de personnes qui sont insolvables et exploitent une entreprise agricole à des fins commerciales sont admissibles à ce service.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
2,8	3,4	0,6

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
18	19	1

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Entente accrue entre les agriculteurs insolvables et leurs créanciers sur des mesures de relance financière	Pourcentage de demandes remplies qui entraînent la signature d'une entente entre les agriculteurs et leurs créanciers	82 % d'ici le 31 mars 2013	73 %
Application accrue des mesures de relance financière par les agriculteurs non solvables	Pourcentage de répondants au sondage qui indiquent qu'ils ont adopté de nouvelles stratégies pour améliorer leur situation financière	50 % d'ici le 31 mars 2013	Parmi les mesures les plus courantes, mentionnons les suivantes : refinancement de la dette (50 %); arrangement de départ (25 %) et aliénation d'actifs (14 %). Un examen du Service de médiation en matière d'endettement agricole est réalisé tous les trois ans comme l'exige la législation. Le sondage de 2010, qui faisait partie de l'examen, a révélé que 52 % des créanciers s'attendaient à ce que 65 % de la dette totale soit remboursée, et 100 % d'entre eux estimaient qu'au moins 25 % de la dette allait être remboursée.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Service de médiation en matière d'endettement agricole (SMMEA) prévoit le recours à des conseillers financiers pour aider à élaborer des plans de rétablissement et pour offrir des services de médiation aux agriculteurs qui ont de la difficulté à respecter leurs obligations financières. Il s'agit d'un service gratuit et volontaire pour les producteurs et les créanciers. En 2012-2013, 305 demandes ont été remplies dans le cadre du SMMEA. Du nombre, 233, soit 73 %, ont mené à des ententes signées entre les producteurs et leurs créanciers.

Sous-programme 3.2.2 Développement des entreprises

Description

Le programme de développement des entreprises offre une aide aux activités provinciales et territoriales ainsi qu'aux associations nationales visant à encourager l'adoption de bonnes pratiques de gestion des affaires par les producteurs et les entreprises agricoles pour assurer leur rentabilité. Les programmes et projets admissibles donnent aux producteurs et aux entreprises agricoles les compétences, les connaissances et l'expertise nécessaires pour comprendre leur

situation financière, évaluer les possibilités, réagir au changement et atteindre leurs objectifs commerciaux. Le programme contribue aussi à la rentabilité des entreprises agricoles et accorde au besoin des investissements pour assurer la viabilité des ressources naturelles et pour produire et commercialiser des aliments et d'autres produits salubres.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
31,5	38,6	7,1

L'écart dans les ressources financières s'explique en grande partie par une redistribution des ressources entre les programmes.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
12	12	0

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Amélioration des connaissances et des compétences en gestion des affaires	Pourcentage d'entreprises participantes ayant amélioré leurs connaissances et leurs compétences en gestion	70 % d'ici le 31 mars 2013	76 % des répondants du sondage d'évaluation de l'impact sur la clientèle de 2012
Adoption accrue de PGB	Pourcentage d'entreprises participantes qui adoptent des PGB comparativement aux entreprises non participantes	60% d'ici le 31 mars 2013	84 % des participants au programme de développement des entreprises qui ont répondu au Sondage national sur le renouveau de 2012 déclarent avoir adopté des PGB, comparativement à 52 % des non-participants

Analyse du rendement et leçons retenues

Pour s'assurer que les programmes tiennent compte des priorités régionales, AAC a fourni aux provinces et aux territoires un soutien dans le cadre de la conception et de la prestation de programmes de développement des entreprises. Le sondage d'évaluation d'impact sur la clientèle

révèle que la participation des producteurs aux programmes de développement des entreprises a mené à de meilleures pratiques commerciales, 84 % des répondants indiquant qu'ils ont adopté des PGB. Par comparaison, seulement 52 % des non-participants ont dit avoir adopté de meilleures pratiques. Les résultats révèlent aussi que 76 % des répondants ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences en gestion des affaires, 77 % d'entre eux ont utilisé diverses pratiques de gestion des affaires, comme des stratégies commerciales et des plans d'action, et 40 % ont fait des progrès en vue d'atteindre leurs objectifs commerciaux, comme augmenter les revenus nets de leur exploitation agricole.

Dans le cadre du programme de développement des entreprises, AAC a aussi fourni un soutien à cinq organisations nationales afin de renforcer les compétences, les outils et les connaissances des jeunes, des nouveaux producteurs et des producteurs établis et d'autres membres de la famille du milieu agricole. Les activités, réalisées par ces organisations nationales dans le cadre de l'initiative Développement des entreprises, appuient et complètent les initiatives et les programmes FPT à coûts partagés de développement des entreprises conçus et élaborés par les provinces et les territoires.

Gestion agricole Canada (anciennement le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole) est une organisation nationale financée dans le cadre de l'initiative. Les résultats du Sondage national sur le renouveau de 2012 révèlent que 15 % des producteurs ont utilisé ses ressources, outils et renseignements au cours des cinq dernières années. De plus, les résultats révèlent que beaucoup plus de producteurs affichant des ventes brutes de produits agricoles de plus de 250 000 $ ont utilisé les ressources de l'organisation, particulièrement des producteurs affichant des ventes brutes de produits agricoles de plus d'un million de dollars.

Sous-programme 3.2.3 Amélioration de l'abattage

Description

Le programme national, axé sur des demandes, propose aux emballeurs et transformateurs de viandes rouges des contributions fédérales remboursables en vue de mettre en œuvre des plans d'affaires solides pour des projets visant à améliorer le fonctionnement des usines de transformation de la viande inspectées par le gouvernement fédéral. Le programme vise à permettre aux intervenants de l'industrie de renforcer leur compétitivité en appuyant de nouveaux investissements susceptibles de favoriser la rentabilité pour les emballeurs de viandes rouges. Ces nouveaux investissements ciblent la réduction des coûts d'exploitation, l'augmentation des revenus et l'adoption des innovations pour répondre aux perspectives d'affaires futures et aux attentes des consommateurs. Ils permettront également de combler les insuffisances en matière de capacité d'abattage dans les régions où il peut être démontré que ce facteur freine la croissance du secteur.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
-	0,2	0,2

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
5	0	(5)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Investissements dans le rendement opérationnel des emballeurs et transformateurs de viande rouge	Volume des fonds du programme investis par les emballeurs et les transformateurs de viande rouge dans des améliorations opérationnelles (selon les descriptions de leurs plans d'affaires) Nota : 10 millions de dollars sont consacrés à l'emballage et à la transformation du bétail depuis le Budget de 2010	56 millions de dollars (46 millions de dollars pour la viande rouge plus 10 millions de dollars pour les emballeurs et les transformateurs de bétail) d'ici le 31 mars 2014	48,19 millions de dollars avaient été déboursés à la fin de la période visée par le rapport (39,88 millions pour les installations de viande rouge, et 8,31 millions de dollars pour des installations d'emballage et de transformation du bétail)
Amélioration du rendement opérationnel des emballeurs et transformateurs de viande rouge	Pourcentage de bénéficiaires ayant enregistré un meilleur rendement opérationnel	85 % d'ici le 31 mars 2015	Les résultats ne peuvent pas être évalués tant que tous les bénéficiaires n'auront pas présenté un rapport sur le rendement opérationnel, qui doit être soumis en février 2014.

Amélioration du rendement financier des emballeurs et des transformateurs de viande rouge	Pourcentage de bénéficiaires ayant enregistré un meilleur rendement financier	85 % d'ici le 31 mars 2015	Les résultats ne peuvent pas être évalués tant que tous les bénéficiaires n'auront pas présenté un rapport sur le rendement financier, qui doit être soumis en octobre 2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Programme d'amélioration de l'abattage a offert des contributions fédérales remboursables à 21 projets pour appuyer les investissements du secteur privé visant à réduire les coûts, à augmenter les revenus et à améliorer les activités des abattoirs et des installations de transformation de la viande.

Sous-programme 3.2.4 : Agri-flexibilité – amélioration de la rentabilité

Description

Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la durabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-flexibilité sont dispensés aux demandeurs soit directement par AAC soit par les provinces ou territoires ou groupes de l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à AAC pour une clientèle ciblée.

Le volet de l'amélioration de la rentabilité d'Agri-flexibilité dispense des fonds afin de mettre au point des outils et des systèmes qui améliorent l'accès des producteurs aux renseignements sur l'agronomie, les produits de base et le marché, lesquels amélioreront la gestion commerciale et la gestion des exploitations agricoles. Le volet de l'amélioration de la rentabilité d'Agri-flexibilité fournit des fonds pour les activités, bénéficiaires, projets et initiatives qui ne sont pas admissibles dans le cadre des programmes de *Cultivons l'avenir* d'AAC afin de réduire les coûts de production, d'améliorer la productivité opérationnelle et d'accroître la qualité des produits.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
1,9	18,4	16,5

L'écart dans les ressources financières s'explique en grande partie par une redistribution des fonds entre les programmes Agri-flexibilité en raison d'un taux de participation de l'industrie plus élevé que prévu à ce sous-programme.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
0	0	0

Les ETP affectés à ce sous-programme sont des ressources partagées et sont déclarés dans le cadre d'autres sous-programmes.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Les producteurs, les partenaires et le secteur prennent des mesures pour réduire leurs coûts de production.	Nombre de mesures qui influent positivement sur la rentabilité et la compétitivité	8 d'ici le 31 mars 2014	18
	Nombre d'initiatives portant sur les modifications à la réglementation	2	1

Analyse du rendement et leçons retenues

Ce programme a beaucoup intéressé les provinces et l'industrie. En tout, 18 initiatives différentes présentées dans 11 propositions ont obtenu un financement. Les types de projets abordaient un large éventail d'enjeux et de débouchés comme élaborer un outil Web pour fournir des renseignements agronomiques en temps réel aux cultivateurs de canola, s'attaquer aux inefficacités du transport ferroviaire des légumineuses, améliorer les systèmes de technologie de l'information pour fournir des renseignements sur la catégorie de carcasse de chaque animal aux producteurs afin qu'ils en tiennent compte dans leur processus décisionnel de gestion agricole, appuyer la recherche sur la production biologique, élaborer des chaînes de valeur sectorielles et offrir aux producteurs de l'aide pour améliorer leur rentabilité et moderniser leurs opérations.

Toujours dans le cadre du programme, le projet pilote sur l'hygiène des viandes a mené à la réalisation à l'échelle du Canada de 13 projets pilotes portant sur les exigences réglementaires qu'il faut respecter pour pouvoir vendre de la viande dans d'autres provinces. Il est possible qu'on adopte un cadre semblable aux établissements agréés par le gouvernement fédéral.

Un exemple de réussite est le projet *Grow Canola* du Conseil canadien du canola. En 2012-2013, une grande encyclopédie sur le canola de type Wikipédia a été lancée. Elle fournit aux producteurs des renseignements agronomiques fondés sur des données scientifiques dans dix domaines, comme l'établissement des cultures, la nutrition des cultures et la gestion des engrais. On a aussi lancé un nouvel outil de diagnostic pour le canola. Il s'agit d'un outil de

dépistage qui aide à diagnostiquer des problèmes dans le champ. Ces problèmes sont souvent multiples et ne peuvent pas être attribués à un seul facteur. Cependant, l'outil aide les producteurs à cerner une courte liste des causes possibles. De plus amples consultations avec un agronome ou des analyses en laboratoire peuvent aider à confirmer le diagnostic.

Sous-programme 3.2.5 Aide à l'industrie de l'abattage des bovins

Description

L'Initiative d'aide à l'industrie de l'abattage des bovins comporte deux programmes pour améliorer la compétitivité des abattoirs canadiens : le Programme de compétitivité des abattoirs verse des subventions aux abattoirs pour maintenir leur capacité critique d'abattage de bovins canadiens âgés de plus de 30 mois (PTM) pendant que l'industrie s'affaire à mieux gérer les différences de réglementation et de coûts avec les États-Unis; le Programme d'innovation en matière de traitement des résidus d'abattoirs verse des contributions pour faciliter la recherche, la mise au point, la commercialisation et l'adoption de technologies et de procédés novateurs de retrait, d'élimination ou d'utilisation des matières à risque spécifiées (MRS) de façon à réduire les coûts de traitement des MRS ou à créer des sources de revenus grâce à celles-ci. Les bénéficiaires admissibles sont les établissements d'abattage et les entreprises canadiennes autonomes qui prennent en charge les MRS.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
14,9	5,1	(9,8)

Les dépenses réelles sont moins élevées que prévu parce que des projets ne se sont pas déroulés comme prévu dans le cadre du Programme d'aide à l'innovation dans le traitement des matières à risque spécifiées.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
6	1	(5)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Maintien de la capacité canadienne d'abattage de bovins âgés de plus de 30 mois	Pourcentage de bovins canadiens âgés de plus de 30 mois abattus au Canada	75 % d'ici le 31 mars 2013	71 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme a presque atteint sa cible, qui consiste à maintenir la capacité d'abattage du bétail âgé de plus de 30 mois. Le pourcentage de bovins canadiens âgés de plus de 30 mois au Canada a été plus bas que prévu en raison de la fermeture d'un important abattoir en 2012. Certains des animaux qui y auraient été abattus ont par conséquent été exportés aux États-Unis. Les réductions des activités d'abattage d'animaux âgés de plus de 30 mois au Canada découlent aussi de la diminution du cheptel canadien.

Le volet de la compétitivité des abattoirs du programme a offert une assistance à court terme pendant que l'industrie élaborait des solutions à plus long terme dans le cadre du Programme d'innovation en matière de traitement des résidus d'abattoir. Le volet de la compétitivité des abattoirs a pris fin en 2011-2012. Dans le cadre de la composante liée à l'innovation en matière de traitement des résidus d'abattoir, six projets ont été financés pour des contributions totales d'environ 24 millions de dollars. Trois des projets financés visaient des investissements d'immobilisations dans l'infrastructure pour adopter des technologies de traitement des MRS, tandis que les trois autres concernaient des activités de recherche et de développement sur des technologies de traitement de ces matières. Les résultats de ces projets aideront l'industrie pendant que celle-ci tente de mieux gérer les différences liées à la réglementation et aux coûts comparativement aux États-Unis.

Cargill Meat Solutions a réalisé un de ces projets. Le projet concernait l'achat et l'installation d'un nouvel équipement conçu pour éliminer de façon sécuritaire les MRS, enfouir des déchets et composter des matières afin de produire de l'énergie sous forme de vapeur et d'électricité pour les installations de l'entreprise situées à High River, en Alberta. On prévoit aussi que le projet permettra de générer des économies annuelles pour l'entreprise grâce à une réduction des coûts de manipulation et d'élimination des MRS, ainsi que des économies découlant de la diminution de la consommation d'électricité et de gaz naturel. Plus précisément, on s'attend aussi à ce que le processus permette de réduire d'environ 60 % la charge de vapeur de l'usine, actuellement produite avec du gaz naturel, et la consommation électrique de l'usine, de 15 %.

Sous-programme 3.2.6 : Programme d'utilisation du port de Churchill

Description

Ce programme verse des subventions aux personnes morales, incluant la nouvelle Commission canadienne du blé (CCB) à participation volontaire, qui organisent des expéditions de produits céréaliers par navires océaniques à partir du port de Churchill. Étant donné que la CCB utilisait régulièrement le port de Churchill, ce programme facilitera la transition au nouveau modèle de commercialisation en donnant le temps nécessaire pour accroître la diversification du port de Churchill. Ce programme offert par le gouvernement fédéral verse jusqu'à 4,6 millions de dollars par an pour un maximum de 500 000 tonnes de grain. Le total de l'aide pour ce programme de cinq ans se terminant le 31 mars 2017 est de 23 millions de dollars.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
4,9	3,8	(1,1)

*Ce programme ne figurait pas dans le Cadre de mesure du rendement de 2012-2013 puisqu'il a été mis en œuvre durant l'année.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
0	0	0

Les ETP affectés à ce sous-programme sont des ressources partagées et sont déclarés dans le cadre d'autres sous-programmes.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
L'expédition de produits céréaliers au port se poursuit.	Nombre de tonnes de produits céréaliers expédiés Valeur de base établie en 2011 selon une moyenne historique de 2005 à 2010 = 500 000 tonnes	500 000 tonnes d'ici le 31 mars 2017	432 434 tonnes

Analyse du rendement et leçons retenues

La cible établie dans le cadre du Programme d'utilisation du port de Churchill a presque été atteinte. Les expéditions par le port étaient près de la cible de 500 000 tonnes. Le programme a aidé le port à diversifier sa clientèle. En plus de la CCB, deux autres entreprises ont expédié des produits céréaliers par le truchement du port en 2012-2013, et d'autres se sont dites intéressées à l'utiliser à l'avenir. De plus, même si le port a été principalement utilisé pour expédier du blé, en 2012-2013, de l'orge et du canola y ont aussi transité.

Un sondage auprès des participants du programme a été réalisé après la première année d'exploitation pour cerner de possibles modifications au programme visant à accroître les expéditions du port les années suivantes. Grâce au sondage, la fèverole, le soya et les produits céréaliers sont aussi devenus des produits admissibles aux fins d'expédition.

Programme 3.3 : Développement des régions rurales et des coopératives

Description

Le programme Développement des régions rurales et développement des coopératives appuie le développement communautaire de deux façons distinctes. D'une part, il dirige une approche intégrée pangouvernementale appelée Partenariat rural du Canada. Il s'agit d'une approche par l'entremise de laquelle le gouvernement cherche à coordonner ses politiques pour les axer sur le développement socioéconomique et le renouveau du Canada rural. De plus, il établit des partenariats avec les ministères fédéraux, les provinces et les intervenants ruraux et offre des outils pour permettre aux collectivités rurales d'utiliser leur faculté d'innovation afin de mettre à profit les attraits locaux et de devenir plus compétitives à l'échelle locale ou régionale.

D'autre part, il favorise le développement des coopératives comme moyen efficace d'aider les Canadiens et les collectivités à se prendre en charge et à saisir de nouveaux débouchés. En outre, il conseille l'ensemble du gouvernement sur les politiques et les programmes touchant les coopératives, et il établit des partenariats au sein du gouvernement fédéral et avec le secteur coopératif, les provinces et d'autres intervenants clés pour soutenir le développement des coopératives.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013 (dépenses prévues c. dépenses réelles)
20,0	20,0	19,7	15,5	(4,6)

Les dépenses réelles ont diminué en raison des mesures d'économie prises par le gouvernement et du fait que le mandat du programme a été rempli. Par conséquent, les programmes ont pris fin le 31 mars 2013, et la période de déclaration sert uniquement à honorer les engagements courants.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
88	49	(39)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Développement de nouvelles activités économiques dans les collectivités rurales	Nombre de collectivités dans 20 régions rurales sélectionnées où des décisions ou des mesures sont prises pour mettre en œuvre de nouvelles activités économiques découlant des activités de collaboration du Partenariat rural du Canada	30 d'ici le 31 mars 2013	16*
Les Canadiens sont mieux placés pour utiliser le modèle coopératif en vue de répondre à leurs besoins économiques et sociaux.	Nombre de coopératives créées	40 (pour l'année) d'ici le 31 mars 2013	116*

* Puisque les programmes de développement ont été éliminés de façon précoce, les résultats indiquent le total depuis 2009.

Analyse du rendement et leçons retenues

En fournissant aux collectivités rurales et aux coopératives un accès à des renseignements, des outils et des services de qualité, on a aidé les Canadiens à faire preuve d'innovation dans le développement des régions rurales et des coopératives. Cela a aidé à générer des occasions d'innovation et de croissance économique qui ont appuyé la prospérité de tous les Canadiens.

Une évaluation du programme de développement des régions rurales et de développement des coopératives a révélé que le programme a contribué à plusieurs réussites, dont les suivantes : une approche horizontale pour traiter les enjeux ruraux; une aide aux régions rurales et du Nord pour améliorer la compétitivité et le renforcement des connaissances.

Sous-programme 3.3.1 : Développement rural

Description

Le développement rural est une approche locale qui vise les citoyens des régions rurales, éloignées et/ou nordiques et qui les encourage à travailler ensemble et à prendre des décisions éclairées qui contribueront à améliorer les conditions humaines, sociales, économiques, culturelles et environnementales de leur collectivité. Le développement rural a pour but d'assurer la viabilité à long terme d'une collectivité en établissant des synergies au sein du gouvernement et entre les intervenants ruraux. Le Partenariat rural du Canada investit dans des initiatives multisectorielles et stimule l'adoption d'approches axées sur la collaboration afin d'accroître la compétitivité et la croissance des régions rurales; il met l'accent sur une meilleure collaboration entre les intervenants et sur le renforcement de la capacité des partenaires communautaires qui appuient le développement rural afin de maximiser les retombées des investissements du gouvernement. Il vise à favoriser la capacité d'innovation des collectivités de façon à ce qu'elles puissent utiliser le potentiel inexploité et mettre en valeur les avantages du milieu rural.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
14,8	11,4	(3,4)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
80	46	(34)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Les régions et les collectivités rurales utilisent des renseignements et des outils pour exploiter leurs atouts locaux et d'autres attraits.	Nombre de collectivités qui ont cerné et évalué leurs atouts naturels et culturels locaux	50 (pour l'année) d'ici le 31 mars 2013	79*

* Puisque les programmes de développement ont été éliminés de façon précoce, les résultats indiquent le total depuis 2009.

Analyse du rendement et leçons retenues

Durant la période visée par le présent rapport, les programmes de contributions du Programme pour le développement des collectivités et de Bâtir des partenariats pour les régions nordiques et rurales ont atteint leurs objectifs et ont été éliminés. Dans le cadre des efforts de consolidation et de transformation d'AAC, les travaux du Ministère dans ce domaine ont été de nouveau concentrés sur les objectifs initiaux des politiques et de la recherche.

Sous-programme 3.3.2 : Développement des coopératives

Description

Les coopératives sont des entreprises à propriété conjointe constituées de personnes regroupées pour faire face à leurs besoins communs et résoudre les problèmes quotidiens. Elles donnent une autonomie aux personnes et encouragent le renforcement économique et social des collectivités en contribuant à une mise en commun efficace des ressources pour réduire les risques et atteindre des objectifs communs. Le programme de développement des coopératives s'appuie sur un partenariat avec le secteur coopératif afin qu'il puisse mieux soutenir le développement de coopératives, lui permettant ainsi d'accroître les avantages économiques pour les Canadiens.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
5,3	4,1	(1,2)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
8	3	(5)

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Des projets coopératifs novateurs sont mis en œuvre.	Nombre de projets novateurs de développement de coopératives mis en œuvre par des partenaires communautaires	25 (pour l'année) d'ici le 31 mars 2013	180*

* Puisque les programmes de développement ont été éliminés de façon précoce, les résultats indiquent le total depuis 2009.

Analyse du rendement et leçons retenues

Durant la période visée par le présent rapport, le programme de contributions de l'Initiative de développement des coopératives a atteint ses objectifs et a été éliminé. Dans le cadre des efforts de consolidation et de transformation d'AAC, le Ministère a recentré ses travaux dans le domaine. Durant la période visée par le présent rapport, AAC a été le centre de liaison du gouvernement du Canada relativement à l'Année internationale des coopératives des Nations Unies et a coordonné la participation du Canada aux événements connexes.

Programme 3.4 Agence canadienne du pari mutuel

Description

En vertu de l'article 204 du *Code criminel* du Canada, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable des politiques et de la réglementation concernant les paris mutuels sur les courses de chevaux. L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) est un organisme de service spécial d'AAC qui est chargé de réglementer et de superviser les activités de pari mutuel dans les hippodromes canadiens, et qui a pour objectif de s'assurer que le tout s'y déroule de manière équitable pour le public. Les coûts associés aux activités de l'ACPM sont recouvrés au moyen d'un prélèvement fixé actuellement à 0,8 % sur chaque pari engagé au Canada. Les plans stratégiques de l'ACPM sont axés sur la réglementation et la surveillance de façon moderne, efficace et transparente des activités de pari mutuel sur les courses hippiques.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013 (dépenses prévues c. dépenses réelles)
Dépenses prévues brutes	10,7	10,7	14,9	9,5	(1,2)
Moins les revenus disponibles	10,7	10,7	10,7	10,7	(0,0)
Dépenses prévues nettes	(0,0)	(0,0)	4,1	(1,2)	(1,2)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
50	43	(7)

Résultats liés au rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Déroulement équitable des paris mutuels pour les parieurs canadiens	Pourcentage des hippodromes et des salles de paris au Canada qui sont conformes au Règlement sur la surveillance du pari mutuel et qui sont inspectés par des agents de l'ACPM	100 % d'ici le 31 mars 2013	Conforme à 100 % Il n'y a pas de problèmes en suspens de non-respect de la réglementation pour un exploitant de paris mutuels bénéficiant d'une licence octroyée par l'Agence canadienne du pari mutuel.

Analyse du rendement et leçons retenues

L'ACPM a aidé à garantir que les activités de pari mutuel réalisées dans les hippodromes et les salles de paris du Canada respectaient le *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* et les politiques connexes. L'Agence a continué à mettre en œuvre des programmes de contrôle des drogues équines dans les hippodromes afin de s'assurer que les résultats des courses ne sont pas influencés par l'administration inappropriée de drogues ou de médicaments aux chevaux de course.

Le prélèvement fédéral sur les activités de pari mutuel a complété le budget de fonctionnement d'environ 10,7 millions de dollars de l'ACPM en 2012-2013.

Programme 4.1 : Services internes

Description

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme en particulier.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
280,7	302,8	341,3	327,4	24,6

L'écart dans les ressources financières est dû en grande partie à une redistribution des ressources entre les programmes. Comparativement à 2011-2012, les dépenses réelles pour le programme des Services internes diminuent (347,7 millions de dollars ont été dépensés en 2011-2012).

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
2 117	1 910	(207)

Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui qui était prévu en raison principalement des mesures d'économie prises récemment par le gouvernement. Le Ministère poursuit son objectif de réduction du nombre d'ETP conformément aux cibles établies sur une période de deux ans. Le nombre prévu d'ETP ne reflétait pas ces facteurs à cause du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats liés au rendement

Gestion des programmes et des services
Faits saillants de la planification : AAC continuera d'améliorer la façon dont il offre les programmes de subventions et de contributions (S-C) aux Canadiens en réduisant le fardeau administratif et, parallèlement, en renforçant la responsabilisation. Pour y arriver, le Ministère a établi récemment le Projet de prestation des subventions et des contributions (PPSC). En voici les objectifs : • simplifier les programmes de S-C non liés à la GRE; • faciliter l'accès pour les clients; • utiliser des formulaires et des processus uniformes pour assurer une meilleure efficacité et exactitude; • réduire le temps de traitement et les formalités administratives pour les clients grâce à l'automatisation. L'initiative d'amélioration des services modifiera la façon dont le Ministère offre les programmes de S-C aux Canadiens. Les clients pourront demander, gérer et présenter des réclamations et des rapports en ligne. De plus, AAC pourra accélérer le lancement d'un nouveau programme après en avoir fait l'annonce, quand une mise en œuvre hâtive est nécessaire pour répondre aux besoins des producteurs. Cette mesure diminuera grandement le temps qui est habituellement nécessaire pour mettre en application de nouveaux programmes de S-C non liés à la GRE. Les avantages de l'initiative de l'amélioration des services seront mesurés au moyen des normes de service, de sondages sur la satisfaction des clients et d'autres technologies de rétroaction accessibles aux intervenants.
Analyse du rendement et leçons retenues En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, et grâce à un examen indépendant, AAC a réussi à repositionner sa solution de PPSC. Par conséquent : • le Ministère a appliqué la recommandation selon laquelle il fallait remplacer la solution technologique actuelle en adoptant une approche plus solide et souple pour le soutien à long terme de la prestation des programmes de S-C; • les ressources de projet ont été réaffectées selon une approche de mise en œuvre progressive, ce qui a donné une solution provisoire plus ciblée à l'appui des programmes de CA 2 à la fin de 2012-2013. On poursuivra la mise en œuvre complète du système en 2013-2014, tandis que le projet prendra fin et qu'on assurera la transition à la phase opérationnelle. Parallèlement, on s'est aussi efforcé de rationaliser et de simplifier le formulaire de demande standard, ce qui a entraîné d'importantes améliorations de la convivialité et de l'utilisation du formulaire. On poursuivra les efforts visant à renforcer la convivialité en 2013-2014. Au mois de mars 2013, une nouvelle version du système a été mise en œuvre avec succès dans l'environnement de production. Cette version contient une fonction d'acceptation précoce des demandes, laquelle était nécessaire pour répondre aux besoins immédiats d'AAC en matière de prestation de programmes dans le cadre de CA 2 avant la fin de 2013-2014. AAC a harmonisé les objectifs de 28 programmes non liés à la GRE en trois programmes simplifiés à l'intention de ses clients, et réduit le fardeau administratif des clients en rationalisant le processus de demande au programme de 50 %. Le nombre de normes de service relatives aux programmes non liés à la GRE a été réduit : de 76 normes, il reste six normes communes. Le taux de conformité d'AAC avec les normes de service est de 99 %. De nouveaux programmes harmonisés dans le cadre de CA 2 ont été mis en œuvre et sont appuyés grâce à une ligne sans frais unique gérée par un centre d'appels centralisé. Réduction du nombre de lignes sans frais de 1/3 pour améliorer les services téléphoniques aux clients.

Vérification interne et évaluation

Faits saillants de la planification : AAC poursuivra la mise en œuvre de son *Plan de vérification interne axé sur les risques* d'une durée de trois ans pour évaluer la gestion des risques, les mesures de contrôle et les processus de gouvernance du Ministère. La mise en œuvre du *Plan quinquennal d'évaluation* d'AAC se poursuivra de sorte que des données crédibles et objectives soient disponibles en temps opportun pour appuyer les discussions de gestion des dépenses portant sur l'affectation des ressources. L'évaluation sera particulièrement importante pour orienter l'élaboration du prochain cadre stratégique pour l'agriculture.

Analyse du rendement et leçons retenues

Les vérifications et évaluations suivantes, visant à cerner des occasions d'amélioration dans le cadre des programmes, ont été réalisées :

- Évaluation des programmes de mesure et de compte rendu de la performance environnementale
- Évaluation des outils de stabilité des revenus – Agri-stabilité et Agri-investissement[XXI]
- Évaluation du programme Agri-protection, privée pour la gestion des risques et d'indemnisation des dommages causés par la faune[XXII]
- Évaluation des Programmes scientifiques agroenvironnementaux
- Évaluation du développement rural et du développement des coopératives
- Évaluation de l'infrastructure d'approvisionnement en eau
- Évaluation de l'Initiative Développement des marchés et du commerce
- Vérification horizontale des programmes de subventions et de contributions II
- Vérification du Programme d'aide aux agriculteurs en cas de catastrophe.

Les missions de vérification et les évaluations suivantes ont été entreprises, et les résultats seront fournis en 2013-2014 :

- Méta-évaluation des programmes à coûts partagés non liés à la GRE de Cultivons l'avenir
- Évaluation du plan d'action en matière de réglementation d'AAC
- Évaluation ministérielle relative aux risques de fraude et d'acte répréhensible
- Vérification de la gestion de l'information – documents
- Vérification du programme Agri-protection
- Vérification du programme Agri-marketing
- Évaluation de l'Initiative canadienne intégrée de salubrité des aliments
- Évaluation des programmes d'innovation et d'adaptation d'AAC
- Évaluation de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (LCPA).

Gestion des ressources humaines

Faits saillants de la planification : La planification des ressources humaines (RH) joue un rôle constant et important dans le processus de planification intégrée d'AAC en désignant les personnes et en déterminant les compétences requises pour réaliser les priorités et les résultats stratégiques du Ministère ainsi que pour relever les principaux défis à court et à long terme en matière de ressources humaines. Des contraintes budgétaires persistantes nous obligent à planifier efficacement la main-d'œuvre pour nous assurer qu'AAC est en mesure de remplir son mandat et de respecter ses obligations en vertu de la loi, et ce, en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi et les langues officielles.

Les principales stratégies pour atteindre les objectifs des RH sont les suivantes :

- Leadership et gouvernance
    - Le Comité de gestion horizontale (CGH) est composé des chefs de direction générale et présidé

par le sous-ministre délégué. Il joue un rôle crucial dans la coordination et la supervision des initiatives ministérielles de gestion des personnes, qui comprennent la planification, la gestion et l'affectation des ressources. Le CGH favorisera des approches réfléchies pour faire progresser les priorités opérationnelles et des RH tout en conservant la responsabilité de la gestion de l'effectif de la direction.

- Gestion du rendement et perfectionnement des employés
    - La gestion du rendement interne et du perfectionnement des employés revêt une importance de plus en plus grande pour établir un effectif souple et productif en phase avec les priorités ministérielles. L'élargissement de la gestion des talents aux groupes de relève de la direction favorisera une gestion efficace de la relève dans les principaux rôles de leadership, suivant les directives du CGH. AAC continuera d'utiliser des initiatives de perfectionnement efficaces et à faibles coûts, comme le programme de mentorat d'AAC et le programme de perfectionnement des cadres en leadership. Enfin, le plan d'action sur l'excellence des services et des programmes du Ministère sera appuyé par une formation ciblée dans les domaines des subventions et des contributions et de la mesure du rendement.
- Participation des employés
    - AAC a amorcé un vaste processus de consultation pour mobiliser les employés à l'égard du renouvellement de l'énoncé de la mission et de la vision et de l'établissement d'un ensemble d'attributs organisationnels communs auxquels tous les employés peuvent souscrire. L'objectif consiste à créer une culture positive, inclusive et axée sur la collaboration, qui tient compte des valeurs et des aspirations des employés et des clients qu'ils servent. Le Ministère favorisera la participation des employés en donnant suite aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2011 et en démontrant une volonté concrète d'améliorer le milieu de travail.

Analyse du rendement et leçons retenues

AAC a terminé son premier Plan intégré des activités et des ressources humaines et vérifie actuellement les progrès de sa mise en œuvre. AAC a mesuré les progrès par rapport aux objectifs prévus, et dans le contexte d'une période intense de transformation et de réorganisation, le Ministère a adapté ses activités pour s'assurer de conserver une main-d'œuvre compétente et mobilisée sans pour autant négliger de répondre à ses exigences législatives et de veiller à la prestation continue de services de qualité aux Canadiens.

Au nombre des mesures particulières prises pour planifier et mettre en œuvre le Budget 2012 et le programme de transformation globale, mentionnons :

- La formation, le counseling et le soutien continus à l'intention des employés touchés et de leurs gestionnaires (environ 2 500 employés inscrits à des séances de formation liées au réaménagement des effectifs pour répondre aux besoins en matière de transition professionnelle). AAC a aussi créé un nouveau programme de préparation à l'évaluation d'une langue seconde pour aider les employés touchés.
- Des mesures de contrôle de la dotation, y compris une surveillance régulière des plans de dotation par le CGH, afin que le placement du personnel touché à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation demeure prioritaire;
- Des outils pour les employeurs et les gestionnaires, y compris un *répertoire des employés* et un *forum pour l'échange de postes*;
- L'administration et la gestion efficaces des processus de sélection des employés aux fins de maintien en poste ou de mise en disponibilité et le suivi des progrès liés au placement des employés
- La collaboration efficace et valable avec les syndicats à l'échelle nationale, régionale et des directions générales, notamment par le truchement du Comité national de consultation sur le réaménagement des effectifs.

AAC a toujours pour priorité de concevoir des outils qui nous aideront à cerner les lacunes en matière de capacité à l'avenir et à cibler plus efficacement ses efforts de formation et de recrutement.

Pour renforcer sa culture d'apprentissage, AAC a lancé un Programme de perfectionnement en gestion et en leadership en 2012. Il a aussi réalisé la deuxième année du Programme national de mentorat. En janvier 2013, on avait jumelé 111 mentors et associés. Les deux programmes se poursuivent.

AAC a continué de prendre des mesures pour adopter une approche plus structurée et responsable à l'égard de la gestion du rendement des employés en 2012-2013, en remplissant une évaluation du rendement pour tous les employés dans une proportion de 93 %. En outre, les évaluations du rendement visent un plus grand nombre de cadres supérieurs. Par conséquent, le Ministère est bien placé pour répondre aux attentes du gouvernement en ce qui concerne l'amélioration de la gestion du rendement des employés.

La supervision du CGH a permis d'adopter une approche coordonnée pour faire progresser les priorités d'AAC en matière d'activités et de RH. Le Ministère a également fait la promotion de ses nouveaux énoncés de mission et de vision et de ses attributs organisationnels dans le cadre des initiatives de mobilisation des employés et il a réalisé des progrès afin de donner suite aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2011.

Gestion de l'information/technologies de l'information (GI/TI)

Faits saillants de la planification : En 2012-2013, AAC continuera d'améliorer les connaissances et la gestion de l'information, le transfert du savoir et la préservation des principaux acquis pour renforcer l'innovation, la collaboration et le processus décisionnel fondé sur des données probantes. Pour y arriver, il faudra faciliter l'accès aux données électroniques et l'échange de cette information et favoriser la mobilité de la main-d'œuvre. Le Ministère jettera d'abord les bases d'une technologie moderne pour AAC qui améliorera la gestion des documents et des dossiers, le partage des connaissances et les processus de collaboration. Cette étape sera fondamentale pour aider AAC à devenir une organisation du savoir d'avant-garde.

Toujours au cours de la prochaine année, dans le cadre des activités de transition de la gestion de l'infrastructure TI vers Services partagés Canada, AAC mettra l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de la continuité des activités. Pour ce faire, il établira de nouveaux partenariats, encouragera l'utilisation stratégique de l'information pour administrer des programmes et services axés sur la clientèle et favorisera la prise de décisions et la productivité à l'aide d'un cadre de gouvernance TI bien établi.

Dans le cadre des mesures de consolidation du gouvernement du Canada visant à améliorer l'efficacité, le dirigeant principal de l'information d'AAC a assumé les responsabilités supplémentaires de vice-président, Gestion de l'information et de la technologie de l'information de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). On prévoit que cette mesure renforcera la relation de travail bien établie entre AAC et l'ACIA. Par exemple, les systèmes de gestion des finances et des ressources humaines, ainsi que la Bibliothèque canadienne de l'agriculture, sont déjà partagés par les deux organismes. Cette mesure est également en harmonie avec le travail de collaboration d'AAC avec les autres ministères, et permettra d'augmenter l'efficacité de la gestion de l'information et des technologies de l'information.

Analyse du rendement et leçons retenues : AAC a élaboré et maintenu un cadre de tenue des dossiers et utilisé des outils modernes pour améliorer la collaboration.

Il y a eu resserrement des relations de travail entre AAC et l'ACIA grâce à la création d'un guichet unique des services techniques et des service de dépannage pour le Ministère et l'Agence et d'un comité conjoint des cadres supérieurs relevant d'un seul dirigeant principal de l'information.

Écologisation des opérations gouvernementales (EOG)

Faits saillants de la planification : La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) englobe le thème IV (Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement), qui consiste en un objectif

simple : l'écologisation des opérations environnementales (EOG). À l'échelle de l'administration fédérale, des cibles ont été fixées en fonction de cet objectif. Par exemple, d'ici le 31 mars 2014, chaque ministère réutilisera ou recyclera tout le matériel électronique et électrique excédentaire de façon écologique et sécuritaire.

Les cibles de la SFDD pour l'EOG s'appliquent particulièrement à AAC, qui est un important gardien fédéral d'immeubles (2 360), de terres (940 000 hectares), de parcs automobiles (1 200 véhicules) et d'équipement (valeur de 260 millions de dollars), avec des achats annuels de 250 millions de dollars. AAC gère ce portefeuille de manière à offrir ses programmes et services, à mener des recherches agricoles et agroalimentaires partout au Canada et à obtenir les résultats escomptés pour les Canadiens. AAC poursuivra ses efforts de mise en œuvre au cours de l'exercice 2012-2013, qui représente la deuxième année de l'initiative d'EOG.

Plus de renseignements sur les activités d'EOG d'AAC sont disponibles en ligne[XXIII].

Analyse du rendement et leçons retenues

AAC a continué à faire de bons progrès dans le cadre de la deuxième année du premier cycle de trois ans de l'initiative d'EOG. Toutes les cibles ont été jugées *en voie d'être réalisées* ou *en voie d'être dépassées*, à l'exception de la cible 8.7 sur la *réduction des unités d'impression*, qui a été considérée comme *requérant une attention*. En 2012-2013, les faits saillants incluaient des réductions de 17,7 % et 32,4 %, comparativement aux années de référence en ce qui a trait aux émissions de gaz à effet de serre et à la consommation de papier, dont les cibles provisoires pour 2012-2013 étaient de 2,1 % et 5 %, respectivement. En ce qui a trait à la cible 8.7 sur la *réduction des unités d'impression*, on élabore actuellement une solution pour permettre à AAC d'obtenir le ratio de 8:1 d'employés de bureau par unité d'impression grâce à une approche progressive.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Les faits saillants financiers présentés dans ce Rapport ministériel sur le rendement cherchent à donner un aperçu général de la situation financière et des activités du Ministère. On trouvera des données plus détaillées dans les états financiers du Ministère qui sont préparés selon la comptabilité d'exercice.

État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle

Agriculture et Agroalimentaire Canada État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle (non audité) Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 (en millions de dollars)					
	Résultats prévus 2012–2013	**Résultats réels 2012–2013**	**Résultats réels 2011–2012***	**Variation en dollars (résultats réels contre résultats prévus 2012–2013)**	**Variation en dollars (résultats réels 2012–2013 contre résultats réels 2011–2012)**
Total des charges	3 114,0	2 779,0	2 621,9	335,0	157,1
Total des revenus	66,5	63,6	56,8	2,9	6,8
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 047,5	2 715,4	2 565,1	332,1	150,3
Situation financière nette du ministère	-	236,3	153,6	-	82,7

* Les soldes de 2011-2012 ont été retraités à partir de ceux présentés dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012. Pour plus de précisions, consulter la note 16 des rapports financiers du Ministère.

État condensé de la situation financière

Agriculture et Agroalimentaire Canada État condensé de la situation financière (non audité) Au 31 mars 2013 (en millions de dollars)			
	2012-2013	**2011-2012***	**Variation en dollars**
Total des passifs nets	1 305,8	1 378,8	-73,0
Total des actifs financiers nets	1 163,0	1 145,9	17,1
Dette nette du ministère	142,8	232,9	-90,1
Total des actifs non financiers	379,0	386,5	-7,5
Situation financière nette du ministère	236,3	153,6	82,7

* Les soldes de 2011-2012 ont été retraités à partir de ceux présentés dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012. Pour plus de précisions, consulter la note 16 des rapports financiers du Ministère.

Graphiques des principales données financières

Actifs

À la fin de 2012-2013, le Ministère détenait des actifs financiers bruts totaux de 1 522,8 millions de dollars qui sont présentés nets des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement, lesquels se composent essentiellement de prêts en cours. Le Ministère détenait également des actifs non financiers d'une valeur totale de 379,0 millions de dollars.

Le total des actifs nets à la fin de l'exercice 2012-2013 se chiffrait à 1 163,0 millions de dollars, soit une augmentation de 17,1 millions de dollars par rapport aux actifs de 1 145,9 millions de dollars de l'exercice précédent. Ce changement a été provoqué par une augmentation du solde des montants à recevoir du Trésor de 25,4 millions de dollars, contrebalancé partiellement par une baisse des comptes débiteurs et des avances. Les montants à recevoir du Trésor constituent une charge légitime à imputer aux crédits ministériels et ils pourront être utilisés par le Ministère au cours des périodes futures sans autre autorisation.

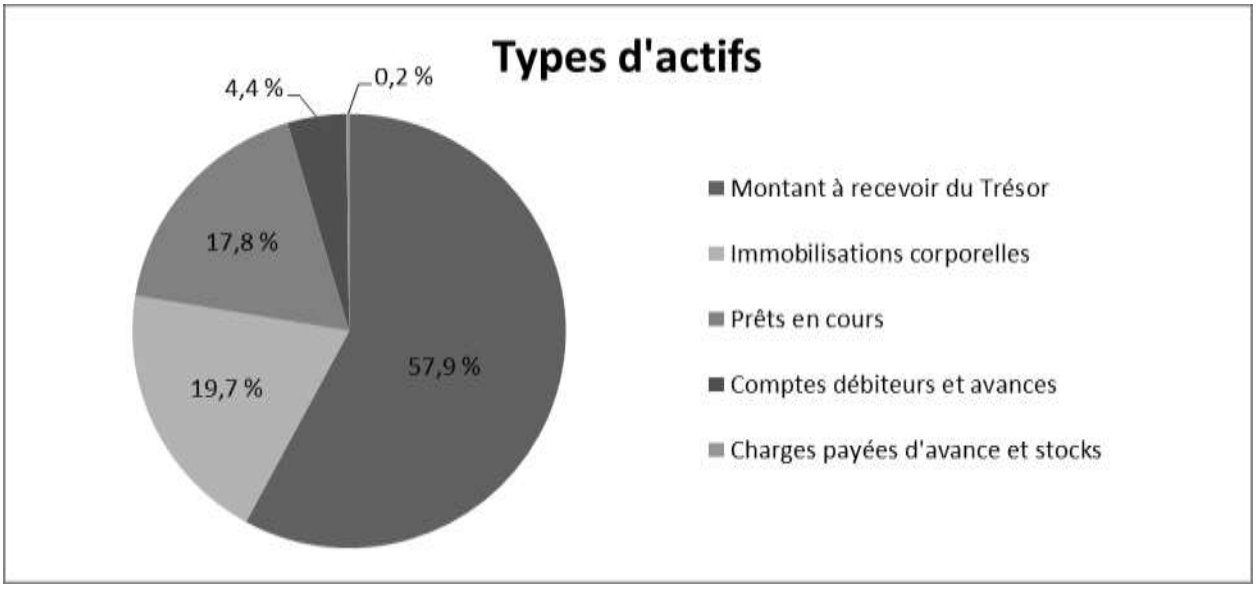

Note : les actifs détenus pour le compte du gouvernement sont compris dans ce diagramme

Passif

Le passif découlant des activités du Ministère est constitué principalement des comptes créditeurs et des charges à payer, dont une grande partie à un rapport avec les ajustements dans le cadre des programmes comme Agri-stabilité exécutés en 2012-2013. Le Ministère ne détient pas de passif au nom du gouvernement.

Le total du passif à la fin de l'exercice 2012-2013 était de 1 305,8 millions de dollars, soit une baisse de 73,0 millions de dollars par rapport au passif de 1 378,8 millions de dollars de l'année précédente. L'écart est attribuable à une baisse de 43,4 millions de dollars au titre d'autres passifs et de 24,7 millions de dollars des comptes créditeurs et charges à payer.

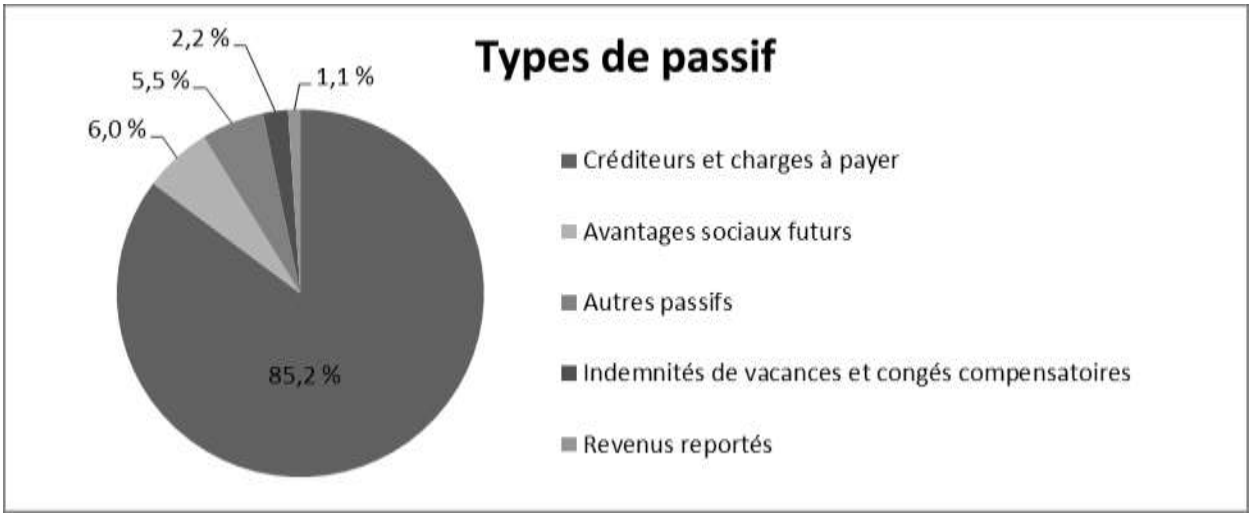

Charges et revenus

Les charges engagées et les revenus accumulés qui ont assuré le financement des programmes et des services d'AAC au service des Canadiens en 2012-2013 sont détaillés dans les diagrammes qui suivent :

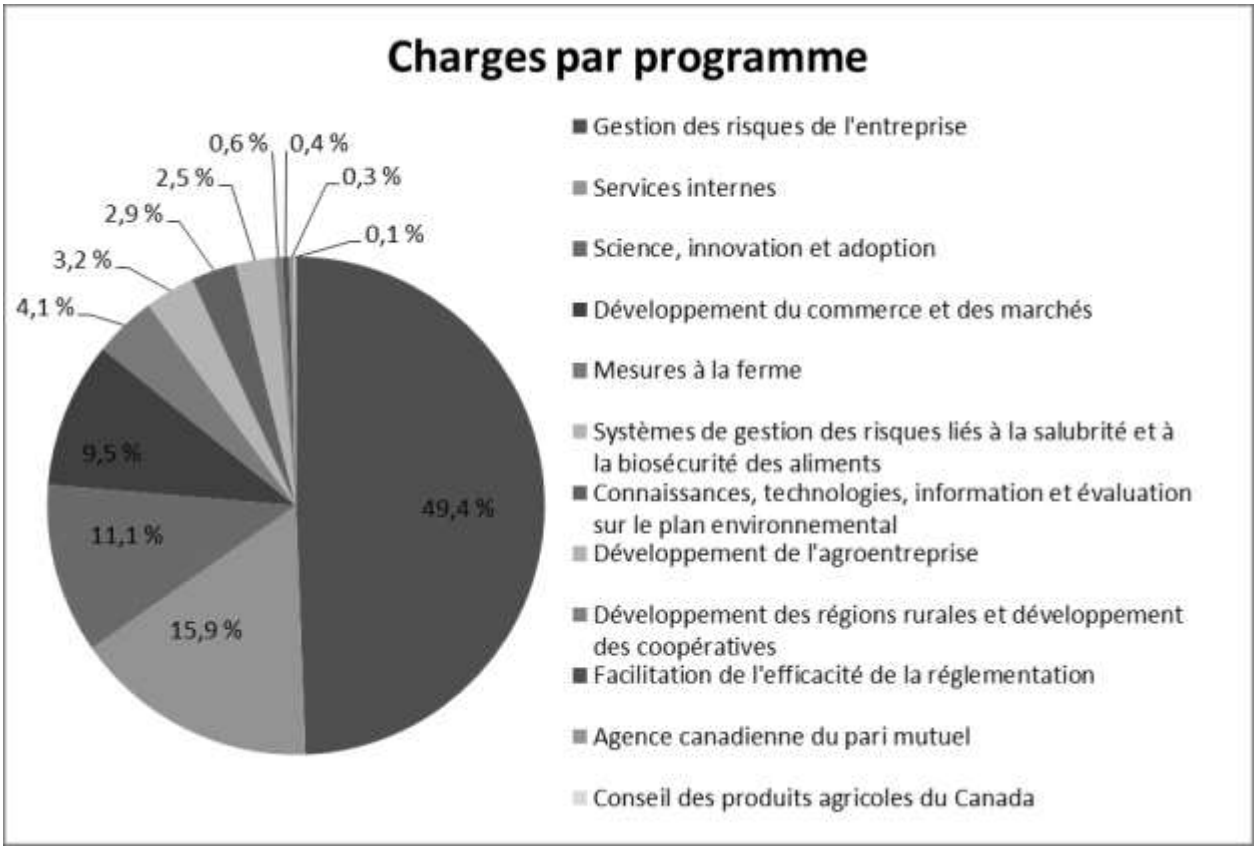

Le total des charges a atteint 2 779,0 millions de dollars en 2012-2013, soit une augmentation de 157,1 millions de dollars par rapport aux charges totales de 2 621,9 millions de dollars engagées l'exercice précédent. L'écart est attribuable essentiellement à une augmentation de 167,3 millions de dollars des charges liées au développement du commerce et des marchés et à une augmentation de 43,7 millions de dollars au titre des sciences, innovation et adoption. Ces augmentations ont été contrebalancées par une baisse de 44,1 millions de dollars du développement de l'agroentreprise.

Les charges prévues pour 2012-2013 ont été 3 114,0 millions de dollars par rapport aux charges réelles de 2 779,0 millions de dollars. Cela est dû à une baisse de charges liées au programme de gestion des risques de l'entreprise.

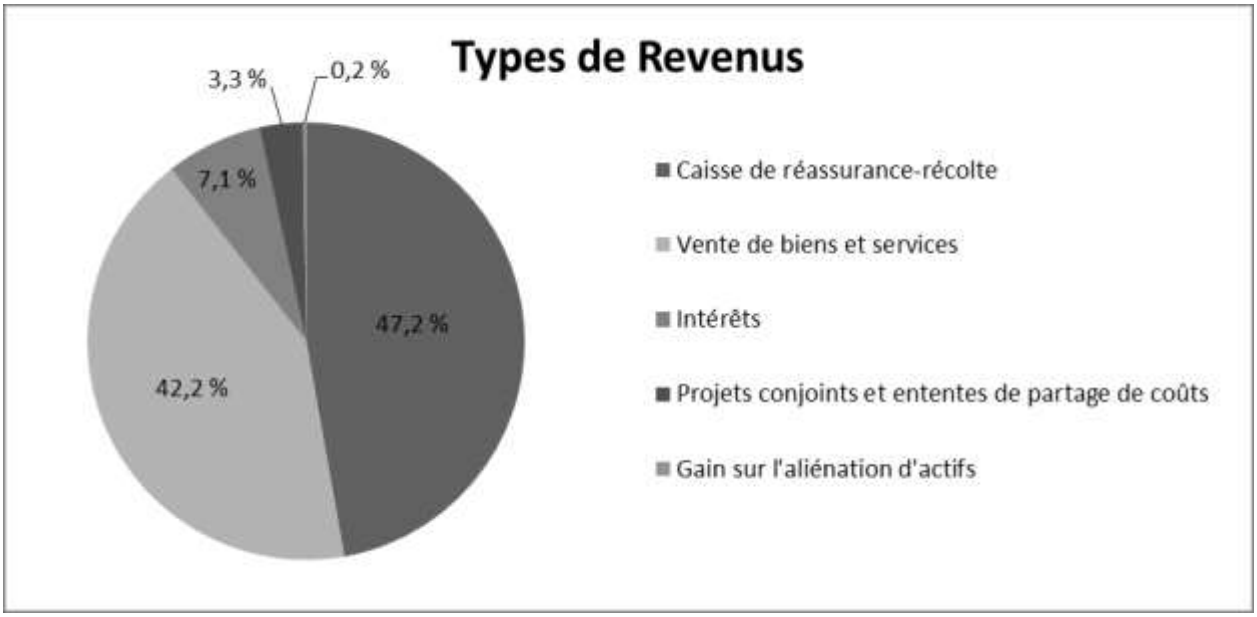

Note : Les revenus gagnés pour le compte du gouvernement sont compris dans ce diagramme.

Les revenus totaux accumulés de 170,4 millions de dollars en 2012-2013 se composent avant tout de 80,4 millions de dollars au titre des primes de la caisse de réassurance-récolte, suivi de 71,9 millions de dollars au titre de la vente de biens et de services. Les revenus totaux sont présentés nets des revenus gagnés pour le compte du gouvernement figurant dans les états financiers du Ministère. Le total des revenus nets s'est chiffré à 63,6 millions de dollars en 2012-2013, contre 56,8 millions de dollars en 2011-2012, soit une augmentation de 6,8 millions de dollars.

États financiers

Les états financiers du Ministère[XXIV] sont publiés sur le site Web d'AAC.

Tableaux de renseignements supplémentaires

- Détails sur les programmes de paiements de transfert
- Écologisation des opérations gouvernementales
- Initiatives horizontales
- Vérifications internes et évaluations
- Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Rapport d'étape sur les grands projets d'État et les projets de transformation

- Rapport d'étape sur les projets devant obtenir l'approbation spécifique du Conseil du Trésor
- Financement pluriannuel initial
- Rapport sur les frais d'utilisation

Tous les tableaux de renseignements supplémentaires en version électronique du Rapport ministériel sur le rendement de 2012-2013 [XXVIII] sont disponibles sur le site Web d'AAC.

Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations

Le système fiscal peut être utilisé pour atteindre les objectifs des politiques gouvernementales par l'application de mesures spéciales comme un faible taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé Dépenses fiscales et évaluations. Les mesures fiscales présentées dans le document *Dépenses fiscales et évaluations*[XXV] relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Autres sujets d'intérêt

Coordonnées de l'organisme

Services des renseignements au public
Agriculture et Agroalimentaire Canada
1341, chemin Baseline
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Téléphone : 613-773-1000
Sans frais : 1-855-773-0241
Télécopieur : 613-773-2772
ATS/TTY : 613-773-2600
info@agr.gc.ca

Pour obtenir des coordonnées supplémentaires[XXVI], visitez le site Web.

Notes en fin d'ouvrage

[I] Portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, www.agr.gc.ca/portefeuille

[II] Lois, www.agr.gc.ca/lois

[III] AgriGuichet, www.agpal.ca/accueil.html

[IV] Normes de service d'AAC, www.agr.gc.ca/normes

[V] Descripteurs des secteurs de résultats du gouvernement du Canada, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx

[VI] Les *Comptes publics du Canada 2013 (volume II),* http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

[VII] La Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1

[VIII] Stratégie ministérielle de développement durable d'ACC, www.agr.gc.ca/dd

[IX] Environnement Canada, http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1

[X] Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1295378375770

[XI] Enquête sur la gestion agroenvironnementale, http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5044&Item_Id=122432

[XII] Les indicateurs de la durabilité de l'environnement, http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=30607EED-1

[XIII] Agri-relance, www.agr.gc.ca/agrirelance

[XIV] *Programme de la Loi canadienne sur les prêts agricoles*, www.agr.gc.ca/lcpa

[XV] Programme de paiement anticipé, www.agr.gc.ca/ppa

[XVI] Initiative de traçabilité des encans de bétail, www.agr.gc.ca/iteb

[XVII] Science et innovation, www.agr.gc.ca/scienceetinnovation

[XVIII] Initiative de grappes agro-scientifiques canadiennes, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1293138810357

[XIX] Initiative de Développement de produits agricoles innovateurs, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1295538486505

[XX] Sondage national sur le renouveau, http://epe.lac-bac.gc.ca/003/008/099/003008-disclaimer.html?orig=/100/200/301/pwgsc-tpsgc/por-ef/agriculture_agri-food/2012/052-11/report.pdf

[XXI] Évaluation des outils de stabilité des revenus – Agri-stabilité et Agri-investissement, http://www4.agr.gc.ca/AAC-AAC/display-afficher.do?id=1362083604412&lang=fra

[XXII] Évaluation privé pour la gestion des risques et d'indemnisation des dommages causés par la faune, http://www4.agr.gc.ca/AAC-AAC/display-afficher.do?id=1367338599421&lang=fra

[XXIII] Écologisation des opérations gouvernementales d'ACC, http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/index-fra.asp

[XXIV] États financiers d'AAC, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/planification-et-rapports/rapports-financiers-du-ministere/?id=1281467902385

[XXV] *Dépenses fiscales et évaluations*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

[XXVI] Contactez-nous, www.agr.gc.ca/contacteznous

[XXVII] Conseil des produits agricoles du Canada, http://fpcc-cpac.gc.ca

[XXVIII] Tableaux de renseignements supplémentaires d'AAC, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/planification-et-rapports/rapport-ministeriel-sur-le-rendement/rapport-ministeriel-sur-le-rendement-2012-2013/?id=1380233567058